



Plan Local
d'Urbanisme
Intercommunal

PLUi

Adour

Madiran

1- Rapport de présentation

1.a Diagnostic de territoire

Procédures :

Approbation du PLUi Adour Madiran en date du : **25 novembre 2021**

Modification n°1 du PLUi Adour Madiran en date du : **09 octobre 2025**

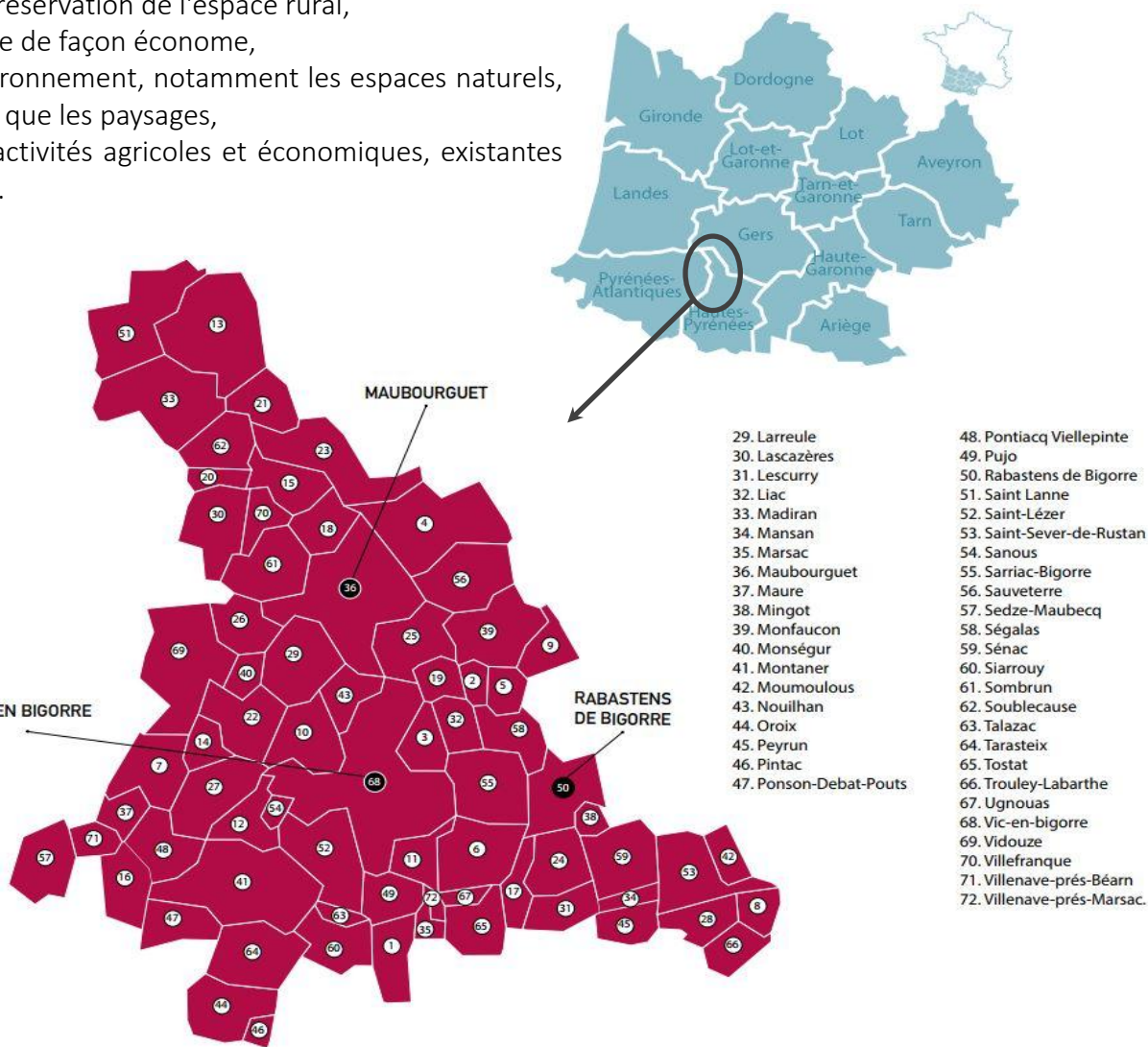
Sommaire

Chapitre 1 // Diagnostic Economique et social	4
– Dynamiques démographiques	5
– Dynamiques résidentielles	16
– L'offre en équipements et services	33
– Transports, déplacements, Stationnement	46
– Emploi et économie	56
– Diagnostic Agricole	67
 Chapitre 2 // Analyse foncière	 82
– Analyse de la morphologie urbaine	86
– Analyse de la consommation d'espace	97
 Chapitre 3 // Chorèmes de synthèse	 104

Préambule

La Communauté de Communes d'Adour Madiran a lancé, en mars 2018, l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Dans le cadre de la démarche, plusieurs objectifs ont été établis par la communauté de communes, à savoir :

- Assurer l'équilibre entre renouvellement et développement urbains et la préservation de l'espace rural,
- Utiliser l'espace de façon économe,
- Protéger l'environnement, notamment les espaces naturels, forestiers ainsi que les paysages,
- Préserver les activités agricoles et économiques, existantes et potentielles.



24 463

habitants en 2014

0,55

indice de jeunesse en 2014

12645

logements en 2016

23%

actifs travaillant dans leur commune de résidence

1231

logements inoccupés en 2016, soit 9,7% du parc de logements.

6 488

emplois en 2016

10 362

actifs en 2016

Chiffres clés du territoire

Possédant 11 de ses communes dans le département des Pyrénées-Atlantiques (Bentayou-Sérée, Casteide-Doat, Castera-Loubix, Labatut-Figuières, Lamayou, Maure, Montaner, Monségur, Ponson-Debat-Pouts, Pontiacq-Viellepinte, Sedze-Maubecq), la Communauté de Communes d'Adour Madiran se situe à cheval sur deux départements (Hautes-Pyrénées et Pyrénées Atlantiques).



Plan Local
d'Urbanisme
Intercommunal

PLUi

Adour

— Madiran

CHAPITRE 1

Diagnostic économique et social



1.1

Dynamiques démographiques et résidentielles

A. Dynamiques démographiques // chiffres clés

24 463

habitants en 2016

1 840

habitants supplémentaires entre 1999 et 2016

-0,06%

Taux d'accroissement démographique annuel moyen entre 2011 et 2016

733

habitants potentiels en 2025 en cas de poursuite des tendances observées entre 1999 et 2012

+118

habitants supplémentaires sur la seule commune de Lafitole entre 1990 et 2016

+42

habitants sur la commune de Vic-en-Bigorre entre 1990 et 2016

31

communes ayant perdu des habitants entre 2011 et 2016

0,55

indice de jeunesse en 2014

2,3

personnes par foyer en moyenne en 2016 (2,5 en 1999)

31,4 %

ménages ne comportant qu'une seule personne en 2016 (25 % en 1999)

66,8 %

De familles au sein des ménages en 2016 (72,5 % en 1999)

19 217 €/UC

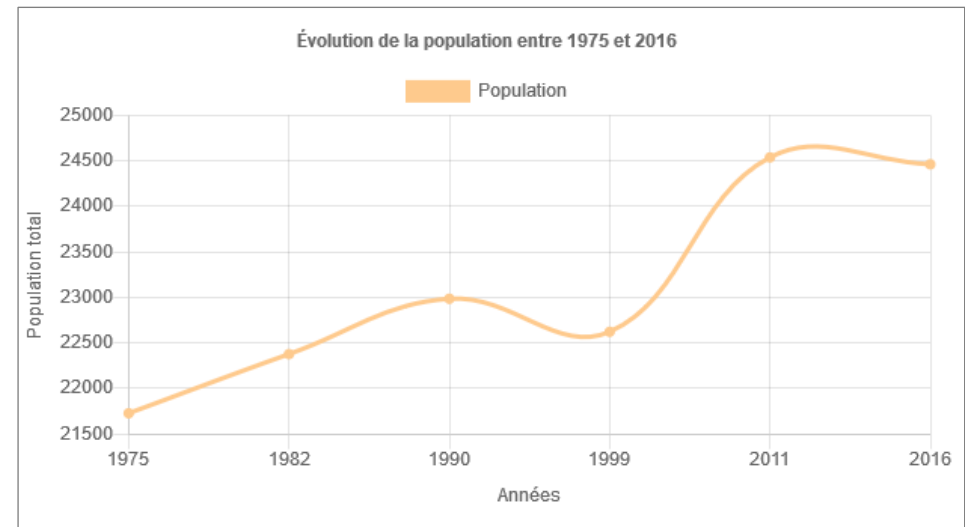
Revenu médian par unité de consommation en 2016

A. Dynamiques démographiques // Une évolution démographique en hausse

- L'évolution de la démographie sur la CCAM est marqué par 2 tendances :
 - Entre 1975 et 1999, le territoire a connu une augmentation (+ 895 habitants) ;
 - **Depuis 1999**, on observe une croissance accélérée avec **une forte hausse de la population de l'ordre de 1 844 habitants, malgré une légère baisse depuis 2011 (-76 habitants entre 2011 et 2016)**.
- Cette tendance s'observe sur près de la moitié des communes de l'intercommunalité. **Entre 2011 et 2016, 31 communes ont perdu des habitants.**
- Le calcul du taux d'accroissement annuel moyen (TCAM) permet de mettre en évidence :
 - **Une croissance sur la période 1999 – 2006, de l'ordre de 0,75%/an.**
 - Cette croissance connaît cependant un ralentissement important **depuis 2011 : le taux de croissance est de -0,06%/an** alors qu'il était de 0,62%/an entre 2006 et 2011.
- En 2016, la CCAM compte **24 463 habitants** pour une densité démographique moyenne de **47 habitants/km²**, témoignant du caractère relativement rural du territoire. La population se concentre à l'Est du territoire et notamment sur les communes situées le long de la D935 (Axe Tarbes/Maubourguet).
- La concentration de la population sur la frange Sud du territoire s'explique également par **l'influence exercée par l'agglomération tarbaise** sur la communauté de communes.

EVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1975 ET 2016

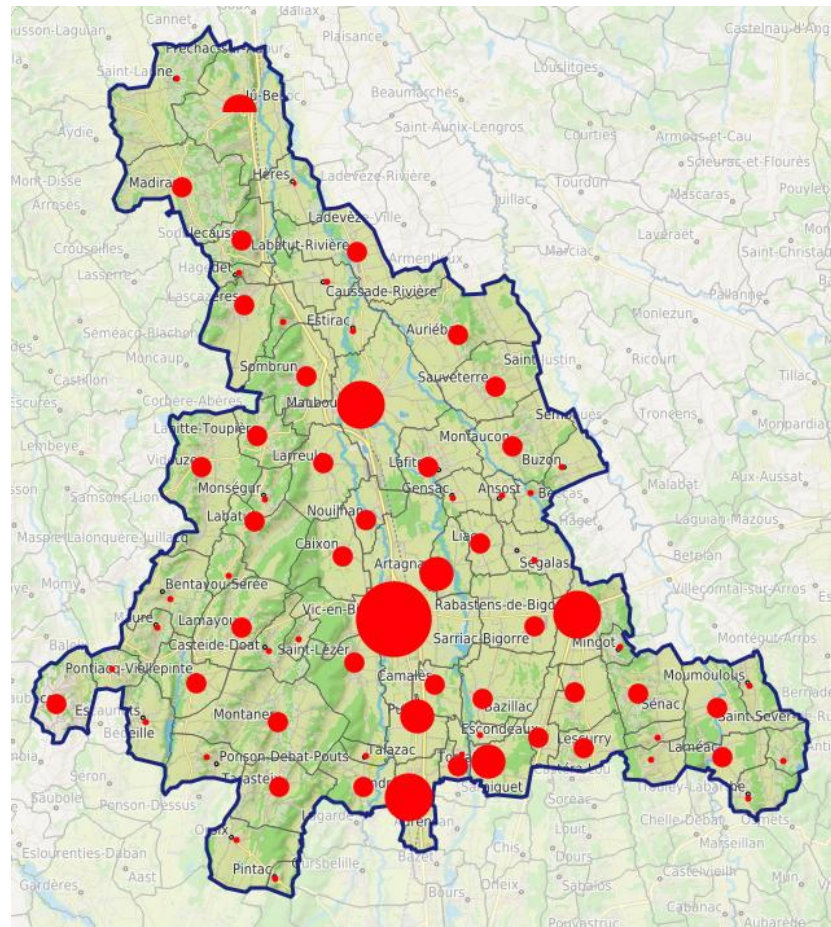
(INSEE, RPG de 1975 à 2016 ; CITADIA 2018)



A. Dynamiques démographiques // Une évolution démographique en hausse

- L'analyse de la répartition de la population révèle à la fois un territoire mêlé de petites villes et d'espace ruraux ainsi qu'une inégalité en termes de densité et de peuplement.
- La répartition de la population est marquée, d'une part, par une **concentration** le long de la D935, notamment entre les communes de **Maubourguet à Andrest** dans un axe Nord-Sud. D'autre part, les communes situées entre **Andrest et Rabastens-de-Bigorre** possèdent aussi une **densité un peu plus importante** (de 30 à 100 habitants par km²), notamment due à l'influence de l'agglomération tarbaise.
- Au-delà de ces espaces, le reste du territoire est majoritairement **composé de communes à très faible densité** (moins de 30 habitants par km²). Quelques communes dépassent le seuil des 30 habitants au km².

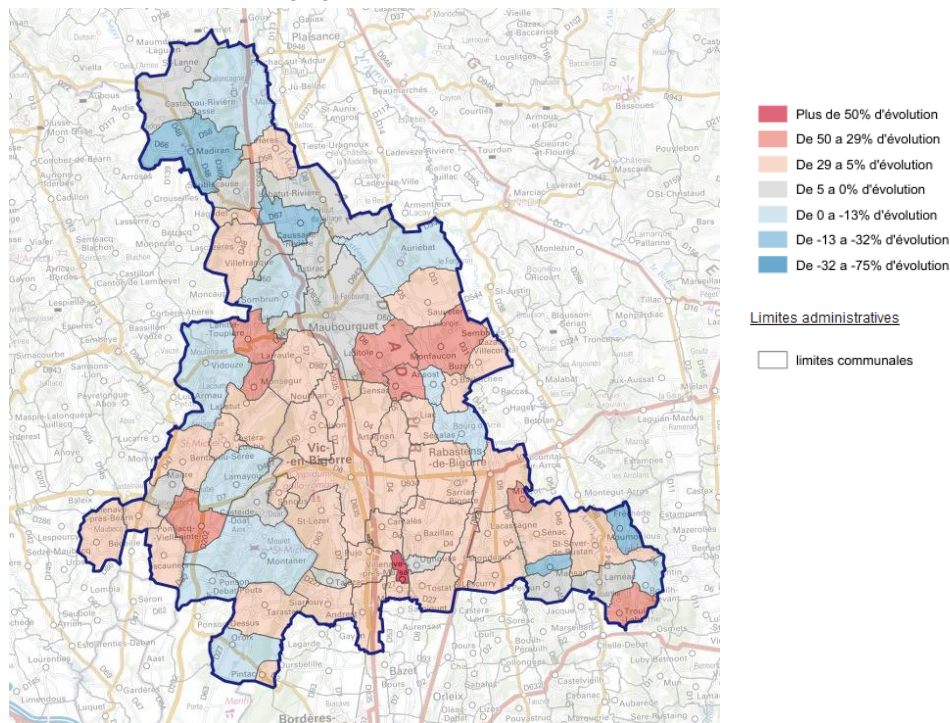
Analyse des dynamiques démographiques entre 2011 et 2016



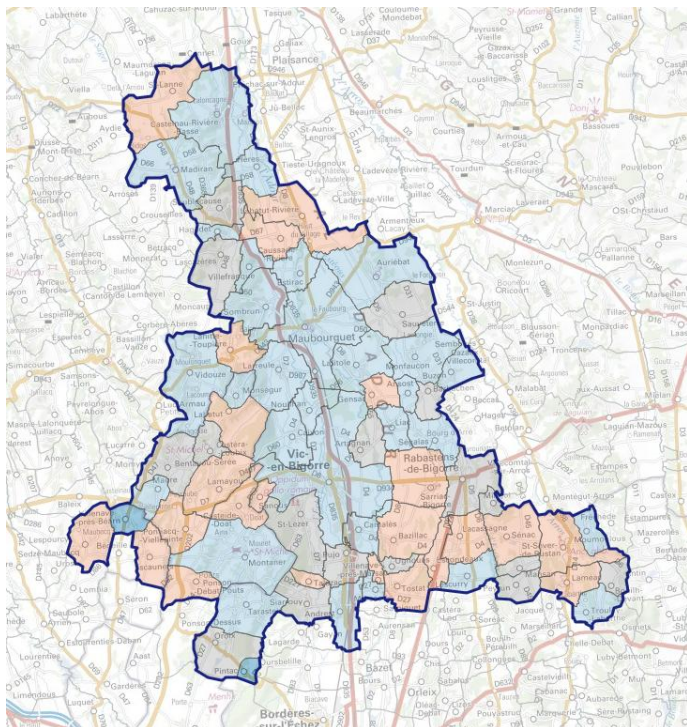
INSEE, RPG de 2011 à 2016 ; CITADIA 2018

A. Dynamiques démographiques // Une évolution démographique en hausse

Taux d'évolution de la population entre 1999 et 2011



Taux d'évolution de la population entre 2011 et 2016



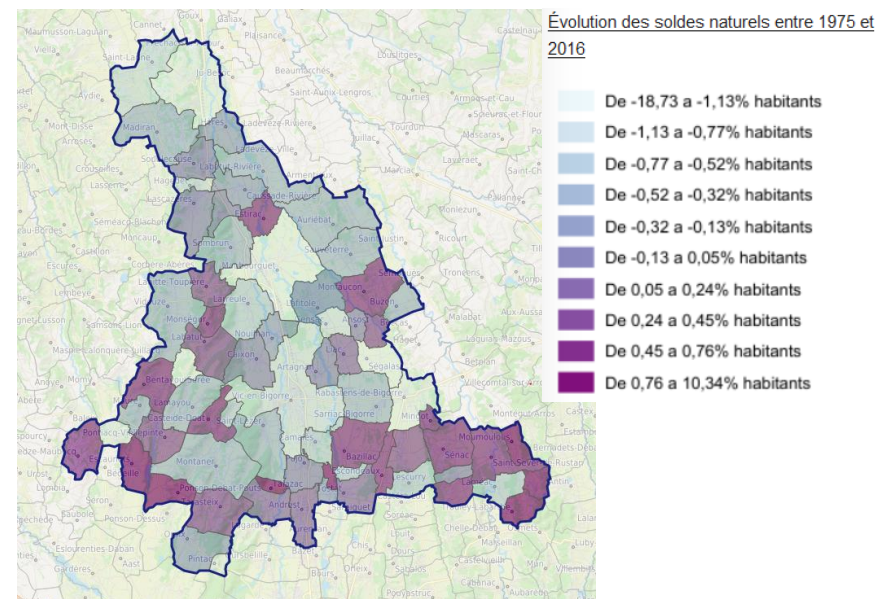
INSEE, Rog de 1975 à 2016, CITADIA 2018

- A l'échelle communale et sur la dernière période 2011 – 2016, on observe :
 - Un **TCAM négatif sur la partie centrale du territoire**, sur les communes de Maubourguet et Vic-en-Bigorre, ainsi que sur leurs franges.
 - Un **TCAM positif** sur les communes du sud-est et sud-ouest de l'intercommunalité. Des communes « relais » des pôles ont aussi un TCAM positif, comme Caussade-Rivière, Saint-Lanne ou Labatut-Rivière.
 - Durant la période précédente, les communes pôles et celles à proximité ont connu une croissance de population positive et parfois forte (Lafitole, Gensac...).
- **La baisse de la population sur certaines communes est due en partie :**
 - aux départs des étrangers du Nord de l'Europe venus précédemment s'installer dans la commune ;
 - aux départs des jeunes qui, pour la plupart, trouvent du travail dans les villes de leurs études.
- **L'augmentation de population sur certaines communes (ex : Labatut-Rivière) peut s'expliquer par un positionnement géographique avantageux (périphérie des bourgs centres), par un coût plus faible des terrains, par la présence d'équipements (scolaires, de petite enfance, etc.).**
- La proximité de Tarbes apporte une dynamique démographique plus soutenue aux communes du sud.

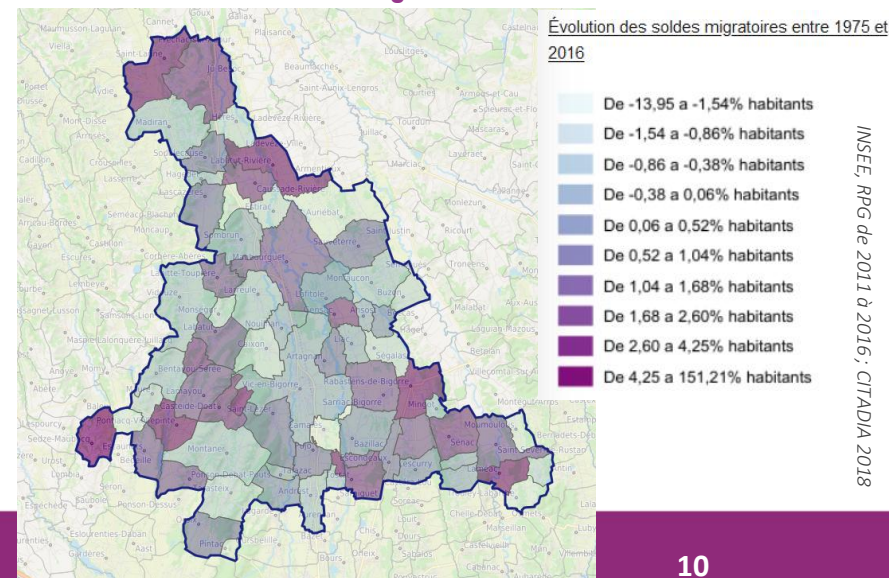
A. Dynamiques démographiques // Un territoire attractif

- Le solde naturel du territoire est négatif depuis 1975 et tend à diminuer au regard des chiffres de ces dernières années : entre 2009 et 2012, le nombre de naissance est en moyenne de 203 par an et le nombre de décès d'environ 305 par an, soit une perte de près de 100 habitants par an sur le territoire. **Le solde naturel est de -0,34%/an lors de la période 2006/2011 et de -0,55%/an sur la période 2011/2016.**
- Entre 2011 et 2016, 15 communes ont connu un solde naturel inférieur à -0,5%/an (Castelnau Rivière Basse -2,92, Castéra Loubix -1,85, Hagedet -0,83, Laméac -0,6, Larreule -0,64, Lescurry -0,7, Maubourguet -1,24, Maure -0,5, Pintac -1,38, Rabastens -2,52, Saint Lanne -1, Ségulas -1,49, Ugnouas -0,54, Vic-en-Bigorre -0,84, Villenave Près Béarn -1,85).
- L'augmentation de la population du territoire s'explique donc par un **solde migratoire** fortement positif. Il était de **1,21%/an sur la période 1999 – 2006, 0,49%/an entre 2011 et 2016**. Le nombre moyen de nouveaux arrivants sur le territoire est en moyenne de 66 par an.
- Le solde migratoire est réparti inégalement sur le territoire avec **36% des communes** connaissant un **solde négatif**. Cependant, à l'inverse du solde naturel, aucune logique géographique ne se dégage de cette répartition.
- En plus d'avoir **une majorité de communes à solde migratoire positif**, le territoire se démarque par un taux beaucoup plus fort dans certaines communes. **5 communes** possèdent **des taux supérieurs à 3%/an** comme Pontiacq-Villepinte (3,16%/an), Laméac (3,16%/an), Sanous (3,26%/an), Sedze-Maubecq (4,3%/an) et Saint-Lanne (3,67%/an).

Taux d'évolution du solde naturel entre 2011 et 2016



Taux d'évolution du solde migratoire entre 2011 et 2016

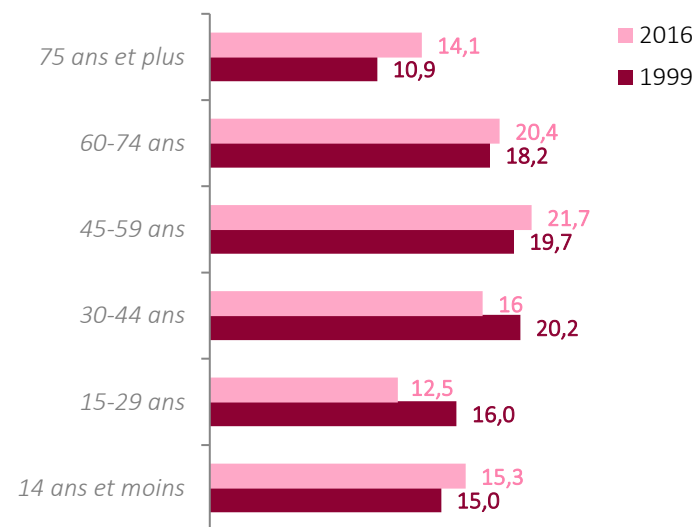


A. Dynamiques démographiques // Un vieillissement de la population

- L'évolution de la structure de la population entre 1999 et 2016 est très marquée. Le diagramme ci-contre met en évidence :
 - Une augmentation significative des plus de 60 ans et notamment des plus de 75 ans. **Les personnes de plus de 60 ans représentent plus de 34% de la population.**
 - **Une augmentation du nombre d'habitants sur la tranche d'âge 45-59 ans qui laisse envisager une accentuation du vieillissement de la population dans les prochaines années.**
 - **un nombre de jeunes actifs (15 – 44 ans) en fort recul.** En 2016, ils ne représentaient que 28,5% de la population contre 36,2% environ en 1999.
 - Un nombre de personnes de moins de 14 ans qui reste stable bien que leur part soit en légère hausse. La diminution du nombre de naissance en moyenne par an laisse envisager une baisse des 0-14 ans dans les années à venir.
- **L'indice jeunesse est de 0,55** sur le territoire de la CCVAM. Ce taux signifie que sur le territoire, on compte 1 habitant de moins de 20 ans pour 2 habitants de plus de 60 ans.
- Le diagnostic du SCoT rappelle les prévisions de l'INSEE concernant ce processus du vieillissement de la population. A l'horizon 2035, il est prévu :
 - Une baisse de la part des plus jeunes (moins de 14 ans) de 1,2 à 1,6 points selon les départements (du périmètre du SCoT).
 - Baisse de la part de la population en âge de travailler (15-60 ans) de 7,4 à 8,5 points selon les départements (du périmètre du SCoT).
 - Hausse de la part de la population âgée (plus de 60 ans) de 9 à 9,7 points selon les départements (du périmètre du SCoT).
- Le vieillissement de la population, accompagné d'une baisse significative des 15-29 ans s'explique, d'une part, par le départ de nombreux jeunes originaires du territoire mais également par l'arrivée des nouvelles populations retraitées revenant au pays ou recherchant un cadre de vie de qualité.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA POPULATION ENTRE 1999 ET 2016

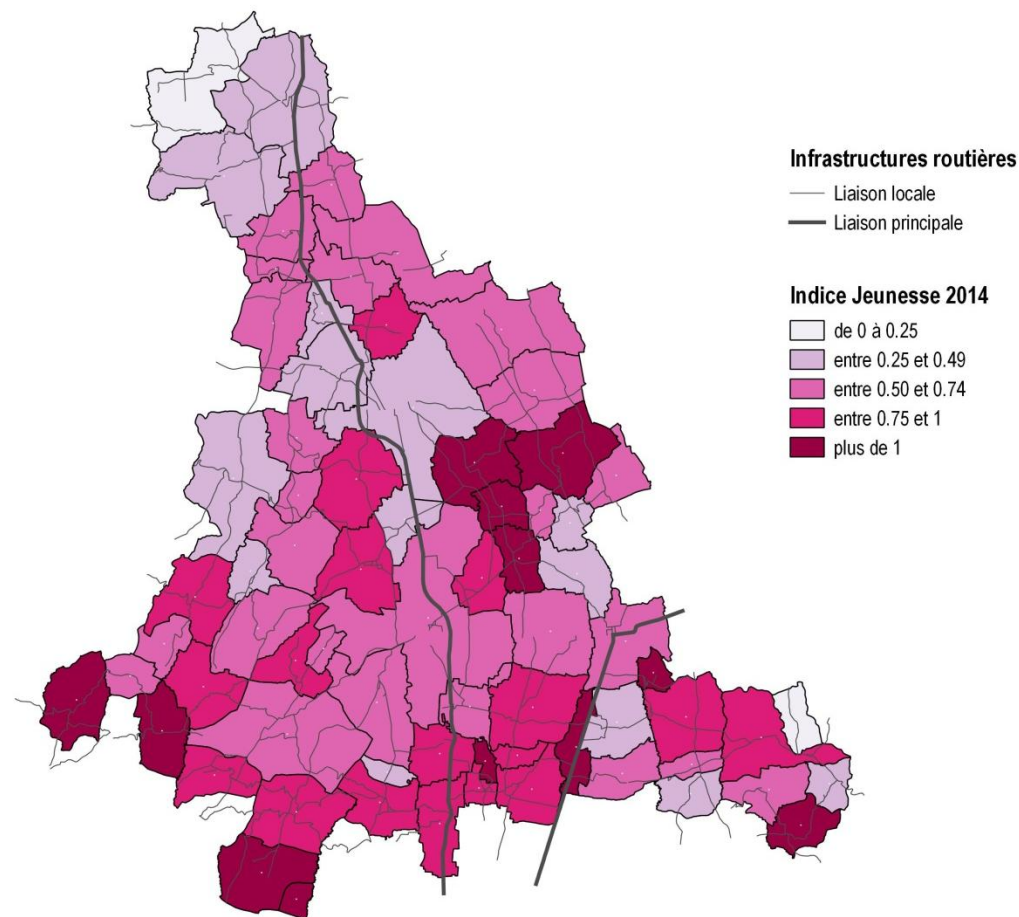
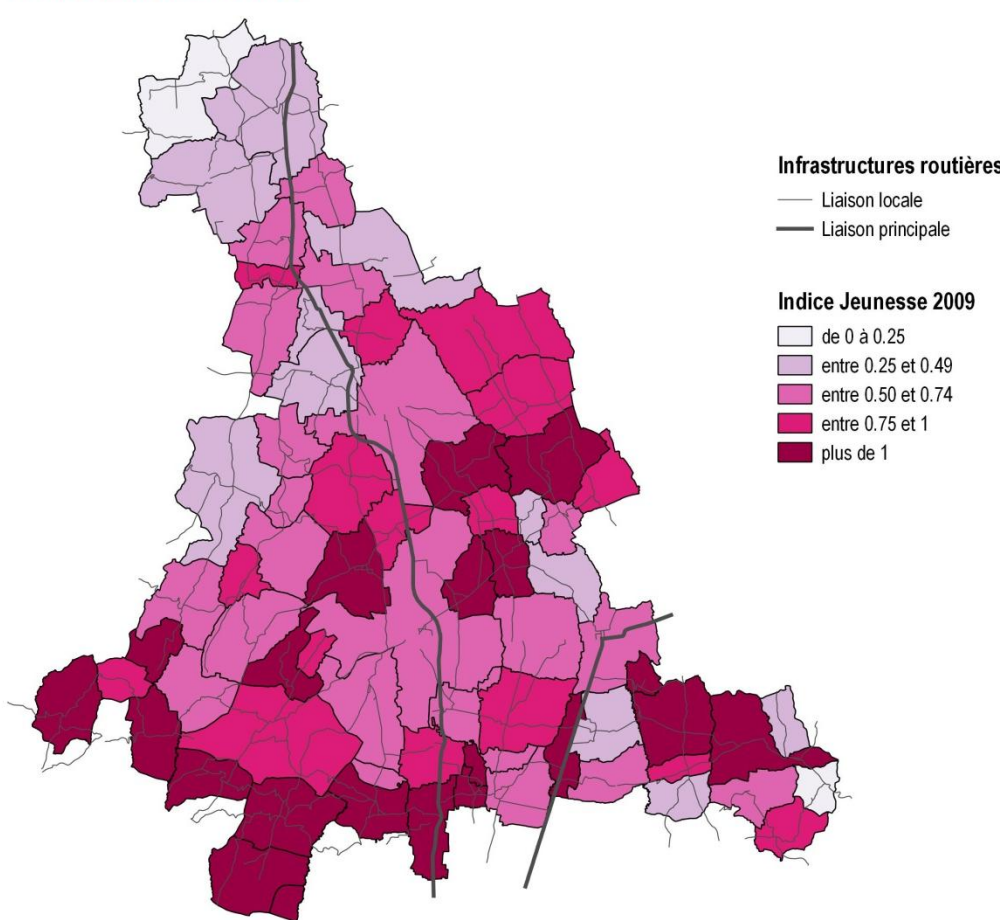
(INSEE, RPG de 1999 à 2016 ; CITADIA 2018)



L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus.

A. Dynamiques démographiques // Un vieillissement de la population

ANALYSE DES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES // EVOLUTION DE L'INDICE DE JEUNESSE ENTRE 2009 & 2014



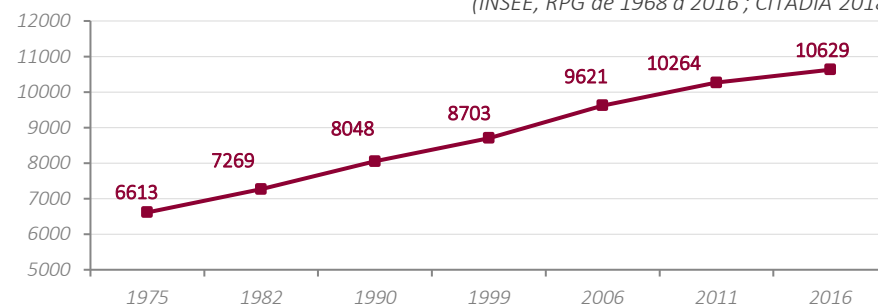
- L'analyse de l'indice de jeunesse par commune montre une certaine inégalité entre la partie Nord, plus marquée par le vieillissement que la partie Sud. Cependant, l'évolution entre 2009 et 2014 indique un vieillissement de la population dans une majorité de communes.
- En conséquence, des enjeux liés aux besoins des populations vieillissantes ainsi que ceux liés à l'attractivité du territoire pour les populations jeunes sont à prendre en compte en vue d'un équilibre démographique.

A. Dynamiques démographiques // Une forte augmentation des petits ménages

- **Le nombre de ménage est en forte hausse depuis 1975** qui s'explique par de nombreux facteurs : baisse de la taille des ménages, décohabitation, vieillissement de la population, etc. En 2016, on dénombre 10634 ménages contre 8700 en 1999, soit une hausse de plus de 23%.
- **La structure des ménages a fortement évolué** entre 2011 et 2016 :
 - Le nombre de ménage d'une personne est en augmentation (+3%). Tandis que celui des ménages sans enfant et avec enfant est en baisse (respectivement -1% et -2%).
 - Les ménages de familles monoparentales sont en hausse de 1% entre 2011 et 2016.
 - **A noter que 64% des personnes vivant seules ont plus de 65 ans** (18% pour les 55-64 ans). Ce fort taux amène plusieurs interrogations notamment sur l'isolement des personnes âgées et des services à la personne qui leurs sont proposés.
- Par conséquent, **la taille des ménages est en baisse** sur le territoire depuis 1968, correspondant à la tendance nationale. **On compte, en 2016, 2,2 personnes par ménage** contre 2,5 en 1999. Les chiffres communaux démontrent une relative homogénéisation du territoire sur cette thématique : le minima est de 2,1 et le maxima de 2,7.
- Concernant les mouvements de population, près de 9% des habitants (soit 2181 personnes) se sont installés dans un nouveau logement : 200 personnes habitaient la même commune, 1643 personnes habitaient sur une autre commune.

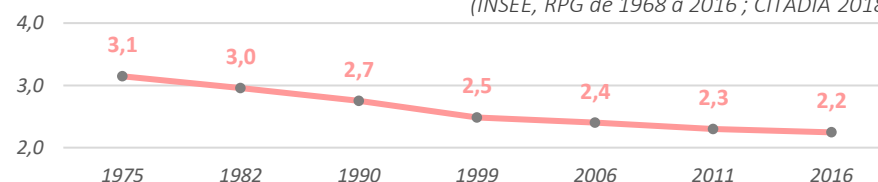
EVOLUTION DU NOMBRE DE MENAGES ENTRE 1968 ET 2016

(INSEE, RPG de 1968 à 2016 ; CITADIA 2018)



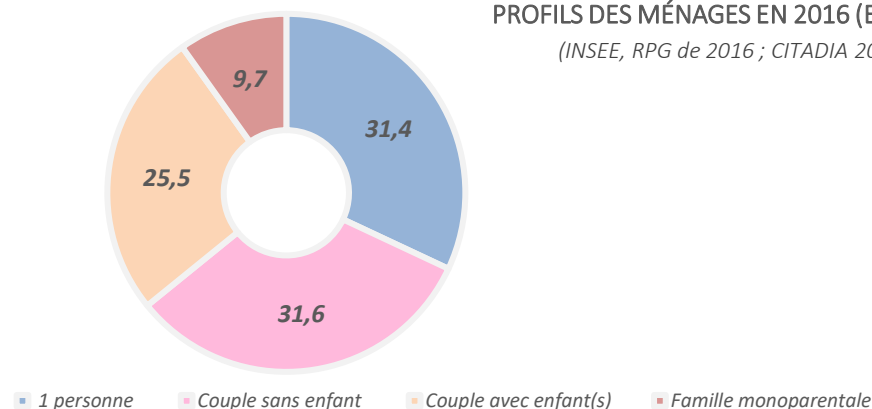
EVOLUTION DE LA TAILLE DES MENAGES ENTRE 1968 ET 2016

(INSEE, RPG de 1968 à 2016 ; CITADIA 2018)



PROFILS DES MENAGES EN 2016 (EN %)

(INSEE, RPG de 2016 ; CITADIA 2018)



■ 1 personne ■ Couple sans enfant ■ Couple avec enfant(s) ■ Famille monoparentale

A. Dynamiques démographiques // Des ménages aux revenus relativement bas

- Le revenu médian des foyers fiscaux dans le territoire d'Adour Madiran en 2016 est de 19 217€ environ. C'est à Siarrouy qu'il est le plus élevé (en moyenne 22 541€) contrairement à Monfaucon où il est le plus faible (en moyenne 17 676€), ce qui représente une forte différence entre les deux communes.
- La carte ci-contre permet de mettre en évidence le revenu médian par unité de consommation. Celui-ci est relativement bas puisque l'ensemble des communes (pour les communes dont les valeurs sont accessibles) se trouve sous la moyenne nationale à savoir 20 150€/UC.

COMPARAISON DE L'IMPOSITION ET DES REVENUS DES FOYERS FISCAUX DU SCOT ET DES

DEPARTEMENTS EN 2016

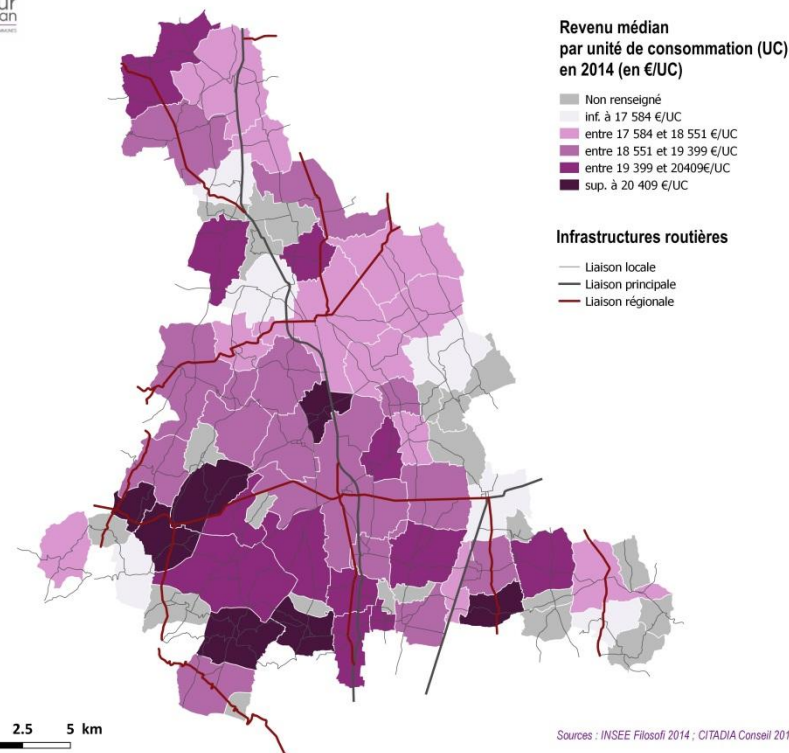
(INSEE, DGI de 2016 ; CITADIA 2018)

	SCOT VAL D'ADOUR (données 2016)	GERS	PYRÉNÉES ATLANTIQUES	HAUTES PYRÉNÉES
Revenu net moyen déclaré	16139 €	19 877 €	20 978 €	19 673 €
Part des foyers fiscaux imposables	48%	44,5%	50,9%	45,2%

- Les revenus des ménages sur le territoire de la CCAM est similaire au revenu moyen des Hautes-Pyrénées et du Gers.
- Les communes situées dans l'aire d'influence de Pau, Tarbes ou Aire/Adour comptent une part de foyers fiscaux imposés plus importante et déclarent des revenus plus élevés que dans les communes plus rurales



ANALYSE DES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES // NIVEAU DE VIE



Unité de consommation : Dans chaque ménage fiscal, on compte le nombre d'équivalent d'adultes qui le composent (le 1er adulte de plus de 14 ans compte 1, les suivant 0,5, les enfants de moins de 14 ans compte 0,3). En terme d'étude du revenu fiscal, cette unité de mesure permet de relativiser le revenu du ménage suivant sa taille et sa structure par âge.

A. Dynamiques démographiques // Les enjeux

Atouts

- Une population en hausse depuis 1999 de l'ordre de 240 habitants supplémentaires
- Un territoire fortement attractif avec un solde migratoire supérieur à 1%/an
- Un nombre de 0-14 ans qui reste stable sur le territoire
- Un nombre de ménages en augmentation
- Une baisse de la taille des ménages qui reste similaire à la tendance nationale

Points de vigilance

- Une croissance démographique qui semble ralentir ces dernières années
- Un solde naturel négatif de l'ordre de -0,7%/an
- Un indice de jeunesse faible démontrant le vieillissement de la population
- Les familles avec enfants sont en revanche en baisse
- Plus de la moitié des ménages d'une personne ont plus de 65 ans
- Des foyers aux revenus relativement bas

Enjeux

- **L'accueil de nouveaux ménages tout en maîtrisant le développement urbain.**
- **Le renouvellement démographique des communes qui ont perdu des habitants.**
- **L'attraction de jeunes actifs et de familles avec enfants sur le territoire.**
- **L'adaptation au phénomène de vieillissement et de desserrement des ménages (logements, équipements, services à la personne, etc.)**

B. Dynamiques résidentielles // CHIFFRES CLÉS

12 645

logements en 2016

1490

Le nombre de logements commencés entre 2007 et 2017, soit 149 par an (pour 108 habitants supplémentaires par an entre 1999 et 2016)

11,5

L'augmentation moyenne du nombre de logements pour 10 habitants supplémentaires

784

Le nombre de résidences secondaires ou occasionnelles en 2016, soit 6,2 % du parc de logements

+200

de logements inoccupés supplémentaires entre 2011 et 2016

1 231

logements inoccupés en 2016, soit 9,7 % du parc de logements.

88 %

D'habitat individuel dans le parc total en 2016

77 %

De propriétaires en 2016

79,6 %

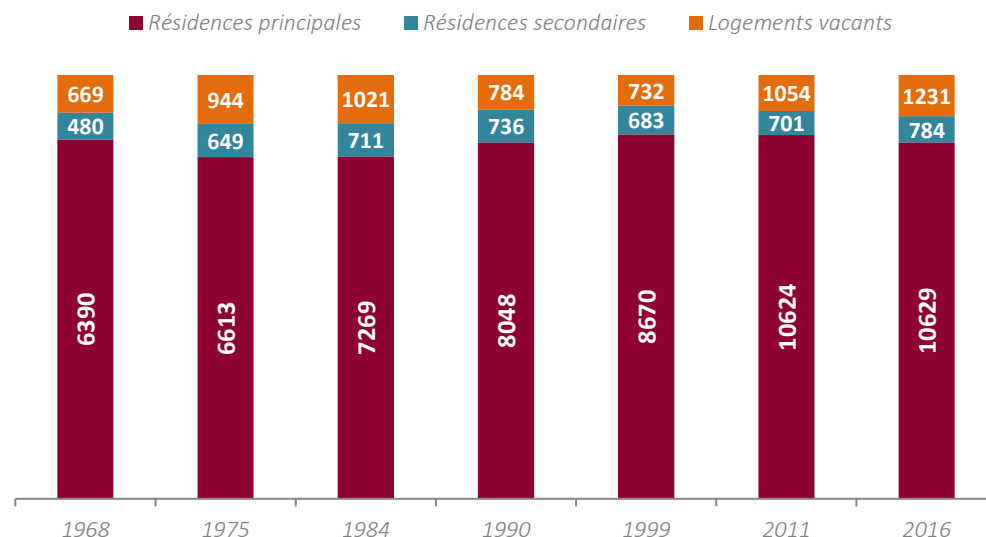
La part du parc de logements comportant 4 pièces et plus alors que 63% des ménages comptent 2 personnes et moins.

257

Le nombre de logements HLM loués vides en 2016

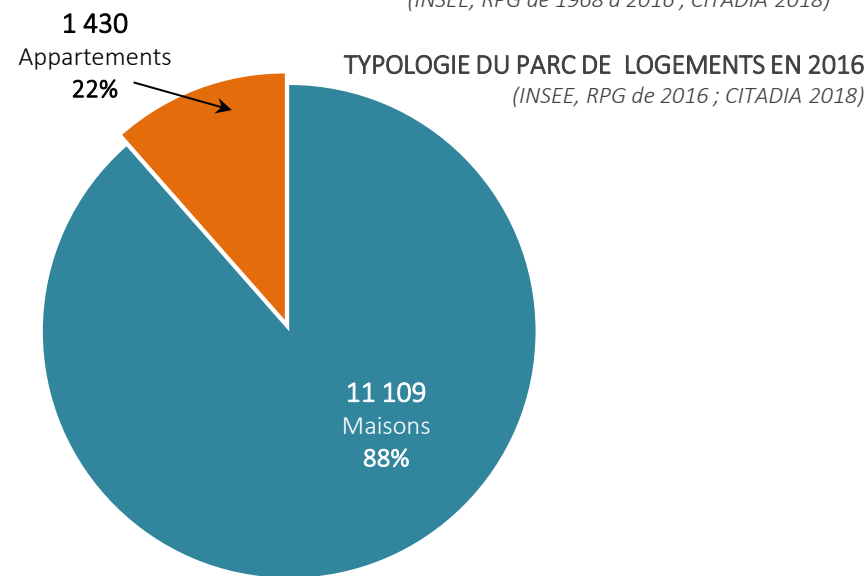
B. Dynamiques résidentielles // Un accroissement rapide du parc de logement

- **Le parc de logements a progressé de +25% entre 1999 et 2016** (+2 544 logements). Elle est de +5% sur la période 2011 – 2016 (+626 logements), ce qui est en dessous de la moyenne départementale des Hautes-Pyrénées (+6,4%) et de celle des Pyrénées-Atlantiques (+8,5%). La progression du nombre de logements était moins importante entre 1999 et 2011 (avec une moyenne de 147 logements supplémentaires par an) que sur la période 2011-2016 (90 nouveaux logements par an en moyenne).
- **L'évolution du parc a progressé plus rapidement (1,4%/an) que l'augmentation des ménages (0,59%/an)**
- Cette **évolution** n'est cependant **pas homogène à l'échelle du territoire**. Certaines communes voient leur parc de logement augmenter plus rapidement entre 1999 et 2014 comme Mingot (+51,1%), Villenave-près-Marsac (+40,1%), Trouley-Labarthe (+38%), Sedze-Maubecq (+36,4%), Gensac (+34,7%), Pontiacq-Viellepinte (+33,2%).
- Mais ce sont les communes de Vic-en-Bigorre (+483 nouveaux logements), Maubourguet (+194 nouveaux logements), Rabastens-en-Bigorre (+179 nouveaux logements) et Andrest (+157 nouveaux logements) qui enregistrent les progressions les plus importantes.
- **21% des logements créés entre 1999 et 2016 se concentrent sur la seule commune de Vic-en-Bigorre, qui réunit par ailleurs 21% du parc de logements de l'intercommunalité.**
- **Le part des maison représente 88% sur le territoire en 2016.** Il faut cependant noter une augmentation de la part d'appartements entre 1999 et 2016, environ 400 logements ont été créés dans cette catégorie.



EVOLUTION DU PARC RESIDENTIEL ENTRE 1968 ET 2016

(INSEE, RPG de 1968 à 2016 ; CITADIA 2018)

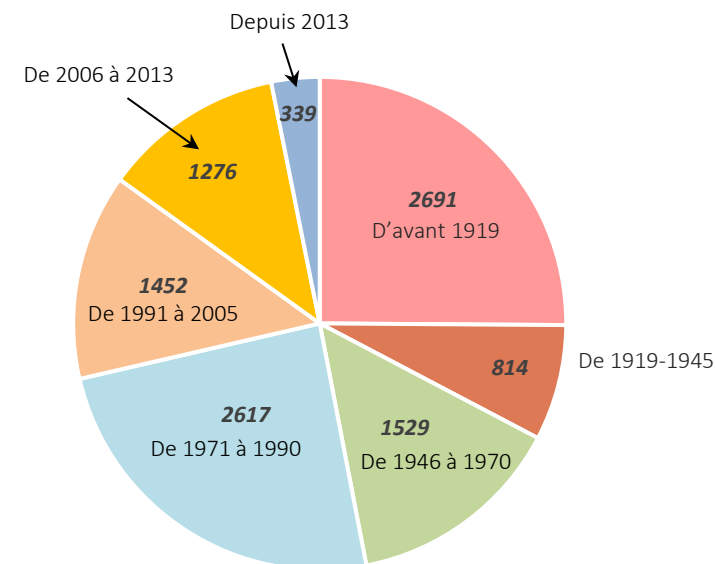


B. Dynamiques résidentielles //

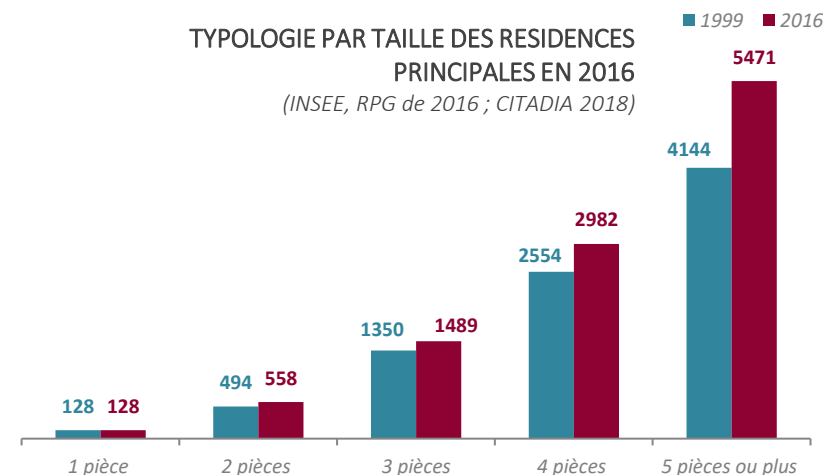
Un développement continu du parc de résidences principales

- Le territoire connaît un renouvellement de son parc de logements puisque 1 615 nouveaux logements ont été construits depuis 2006. Cependant, **la part de logements construits avant 2005 reste relativement importante (85 %)** et pose donc la problématique de la consommation énergétique des bâtiments, notamment depuis la mise en application de la RT2012.
- En revanche, **la rotation dans le parc de logements est significative** puisque 40% des ménages ont emménagé dans leur logement entre 2007 et 2016 (moins de 10 ans – source INSEE de 2016). A noter également que plus de 28% des ménages ont emménagé il y a plus de 30 ans.
- **Le territoire est caractérisé par un nombre important de logements de grandes tailles.** Plus de 79% des logements sont des T4 et des T5 ou plus. Par ailleurs, l'augmentation des résidences principales se situe très majoritairement sur la catégorie « 5 pièces ou plus ».
- Sous réserve des chiffres précédents, **on observe une inadéquation entre la taille des ménages (2,2 personnes par ménages) et celle des logements.** En effet, la taille des logements est en moyenne de 4,7 pièces (3 pour les appartements et 4,9 pour les maisons).
- **La part de propriétaire sur le territoire est de 77%** et est en hausse par rapport à 1999 (+2,6 points)

DATE DE CONSTRUCTION DES
RESIDENCES PRINCIPALES EN 2016
(INSEE, RPG de 2016 ; CITADIA 2018)



TYPOLOGIE PAR TAILLE DES RESIDENCES
PRINCIPALES EN 2016
(INSEE, RPG de 2016 ; CITADIA 2018)



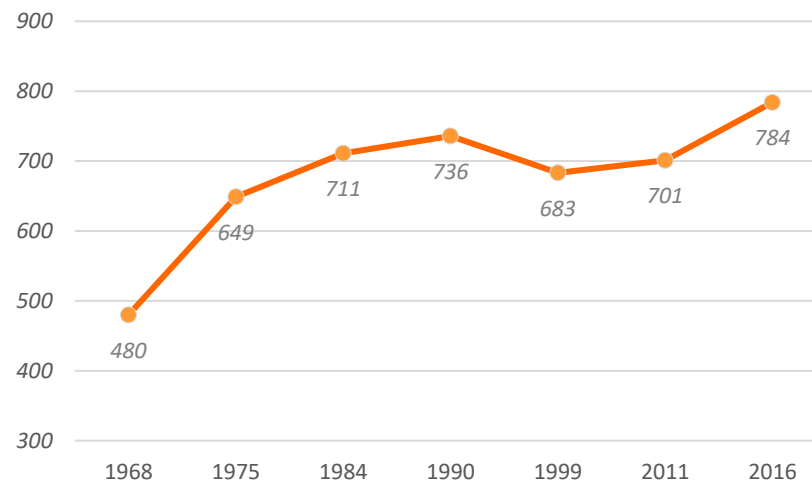
B. Dynamiques résidentielles //

Un parc des résidences secondaires peu important

- Le nombre de résidences secondaires **est de manière globale en augmentation depuis 1968** :
 - Une augmentation significative du nombre de résidences secondaires entre 1968 et 1990 passant de 480 à 736.
 - Un recul du nombre dans les années 1990.
 - Une légère augmentation dans le début des années 2000, devenue **plus marquée depuis 2011** (+80 résidences secondaires entre 2011 et 2016)
- **Les résidences secondaires représentent 6,2% du parc de logements en 2016**. Ce taux est inférieur à la moyenne nationale (9,6%) et aux moyennes départementales des Hautes-Pyrénées (23,1%) et des Pyrénées-Atlantiques (13,5%).
- La carte ci-après permet de localiser les communes ayant une part de résidences secondaires plus importante. Il s'agit notamment des communes rurales situées au nord et à l'ouest du territoire (+15%), à proximité du madiranais.
- Un tiers des résidences secondaires se situent sur les communes de Maubourguet, Madiran, Vic-en-Bigorre et Castelnau-Rivière-Basse.
- Les résidences secondaires, le plus souvent, se caractérisent comme étant des maisons de famille.

EVOLUTION DU NOMBRE DE RESIDENCES
SECONDAIRES ENTRE 1968 ET 2016

(INSEE, RPG de 1968 à 2016 ; CITADIA 2018)



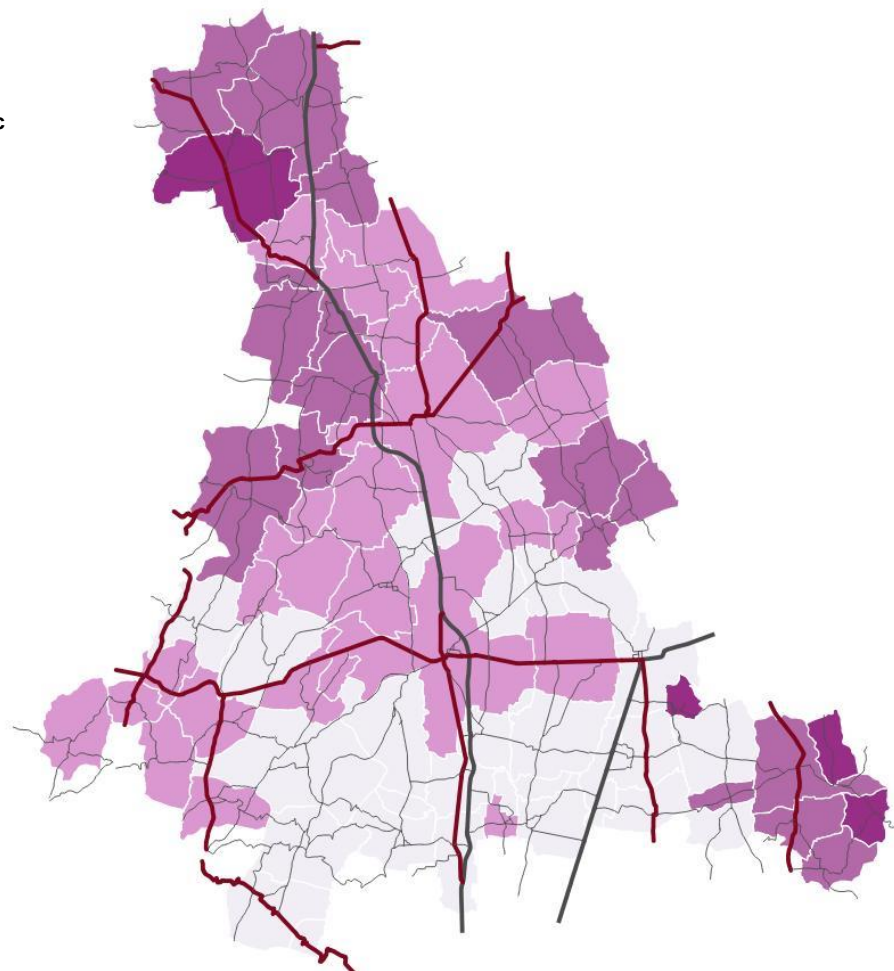
B. Dynamiques résidentielles //

Un parc des résidences secondaires peu important

ANALYSE DES DYNAMIQUES RESIDENTIELLES // PART DES RESIDENCES SECONDAIRES

Part des résidences secondaires au sein du parc résidentiel en 2016 (en %) :

- inf. à 5%
- de 5 à 10%
- de 10 à 20%
- de 20 à 30%
- sup. à 30%



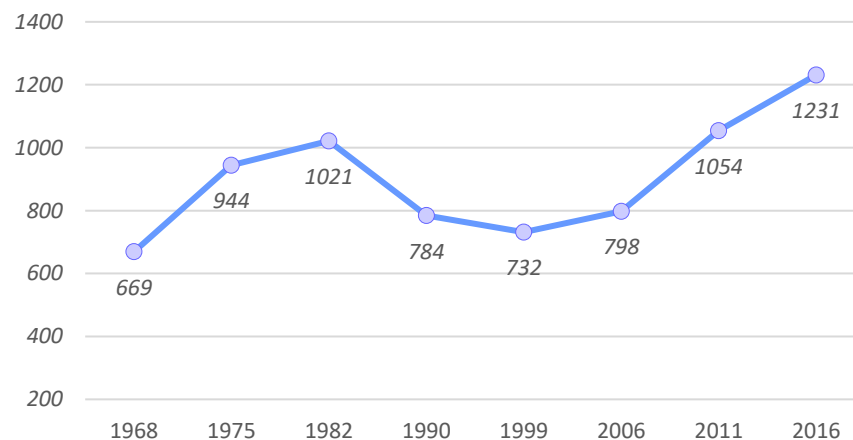
INSEE, RPG 2016 ; CITADIA 2018

B. Dynamiques résidentielles //

Un parc vacant en hausse et localisé

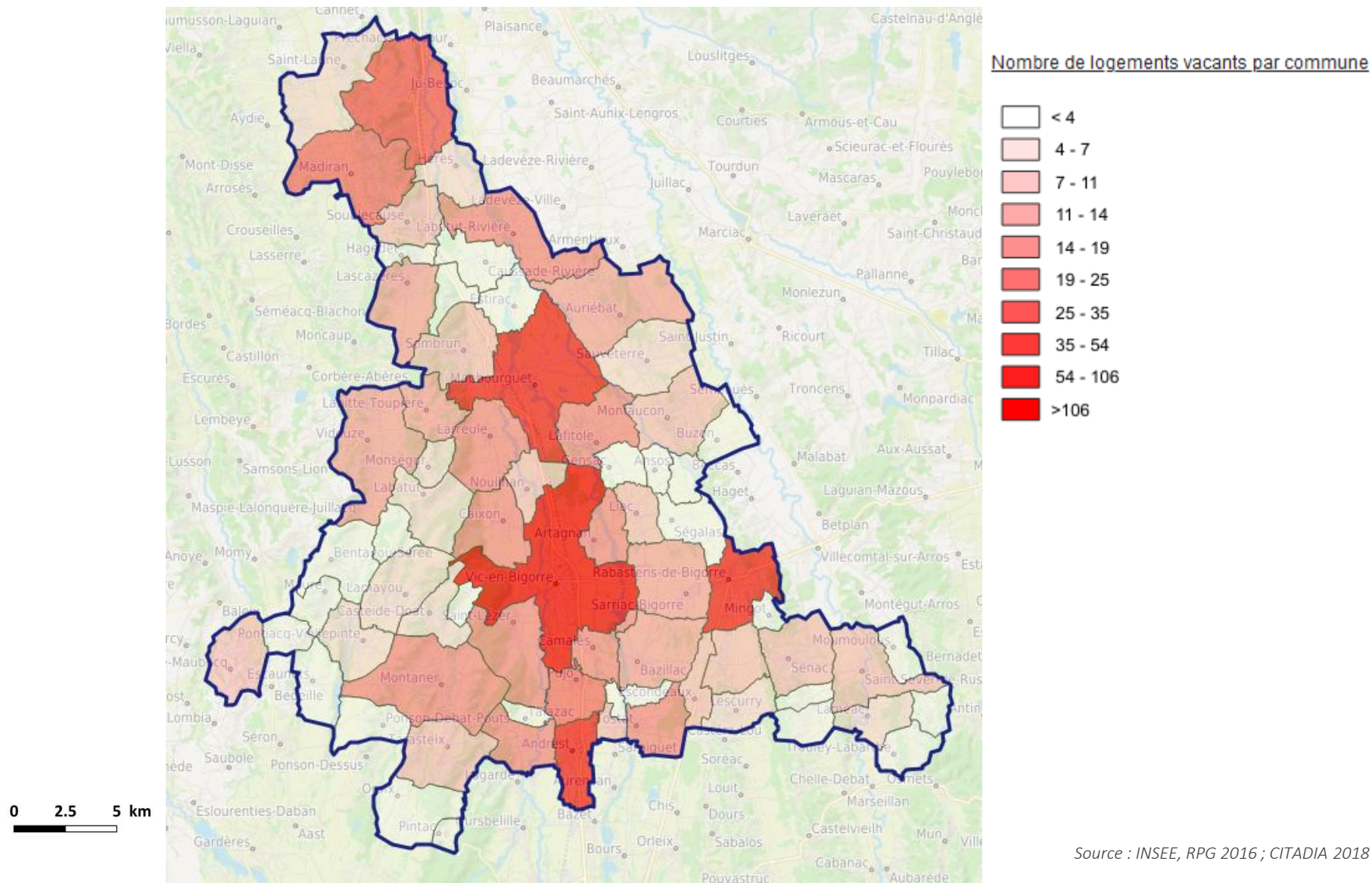
- Le nombre de logements vacants connaît également une évolution en « dent de scie » :
 - Entre 1968 et le début de années 1980, le territoire a été marqué par une forte progression de la vacance. En 1982, la vacance représentait 11,7% du parc.
 - Entre 1982 et 1999, le territoire connaît une baisse significative du nombre de logements vacants alors qu'en parallèle, le nombre de résidences principales augmentent.
 - **Depuis 2006, le nombre de logements vacants est en forte hausse (+54% en 10 ans). La vacance représente en 2016, 9,7% du parc de logements.** Ce chiffre reste cependant en dessous de la valeur de 1982.
- Le taux de vacance est relativement hétérogène entre les différentes communes du territoire. Tandis que certaines communes ne possèdent aucun logement vacant (Mansan). Les taux de vacance sont hétérogènes, allant de 2% (Gensac) à plus de 20% (Ansost). Il s'agit d'être vigilant sur ce point puisqu'en 2016, 27 communes ont un taux de vacance supérieur à 10%.
- Près de la moitié des logements vacants se trouvent sur les communes de Rabastens-de-Bigorre (121 logements) Maubourguet (165 logements) et Vic-en-Bigorre (309 logements).

EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS
VACANTS ENTRE 1968 ET 2016
(INSEE, RPG de 1968 à 2016 ; CITADIA 2018)



B. Dynamiques résidentielles // Un parc vacant en hausse et localisé

ANALYSE DES DYNAMIQUES RESIDENTIELLES // PARC DES LOGEMENTS VACANTS



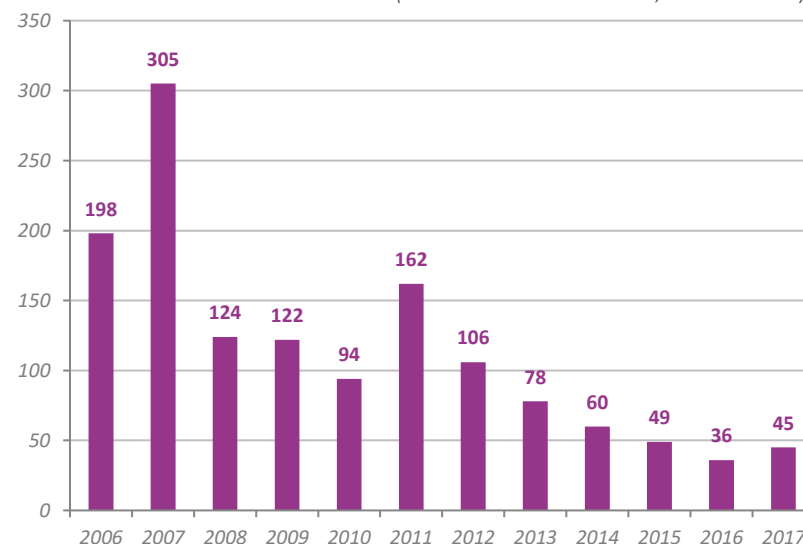
Source : INSEE, RPG 2016 ; CITADIA 2018

B. Dynamiques résidentielles //

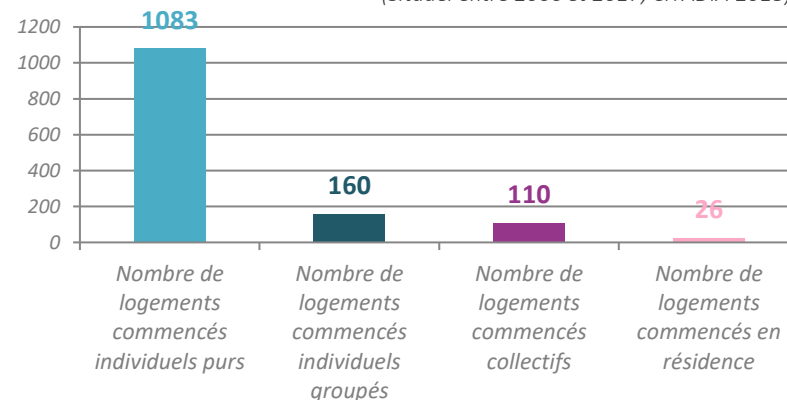
Un marché de constructions neuves en fort recul

- Le nombre de logements commencés sur le territoire connaît une évolution contrastée suivant les années :
 - Entre 2007 et 2017, le nombre de logements commencés a fortement diminué (118/an en moyenne)
 - **A partir de 2008 puis 2010, le territoire a connu un effondrement du nombre de logements commencés.** Ce nombre baisse encore ces dernières années avec, pour 2017, seulement 45 logements commencés sur les 75 communes que composent la CCAM.
 - Sur la période 2007 – 2017, 1 181 logements ont été commencés soit 118/an.
- Sur les 1 379 nouveaux logements commencés entre 2006 et 2017, **295 se trouvent sur la commune de Vic-en-Bigorre (21,4%), 93 à Maubourguet (6,7%), 85 à Rabastens-de-Bigorre (6,2%) et 62 à Andrest (4,5%).** Les communes plus rurales, de manière globale, connaissent donc un développement plus important que sur la commune de Maubourguet (au regard du parc de logements actuels).
- **La grande majorité des logements commencés sont des maisons en habitat individuel pur (78,5%).**
- **La taille moyenne des logements est élevée :**
 - **122m² sur l'ensemble des logements construits.**
 - 131 m² pour les maisons « pures »
 - 95 m² pour les maisons groupées
 - 74 m² pour les appartements (hors résidence).

EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS NEUFS COMMENCÉS ENTRE 2006 ET 2017
(Sitadel entre 2006 et 2017; CITADIA 2018)



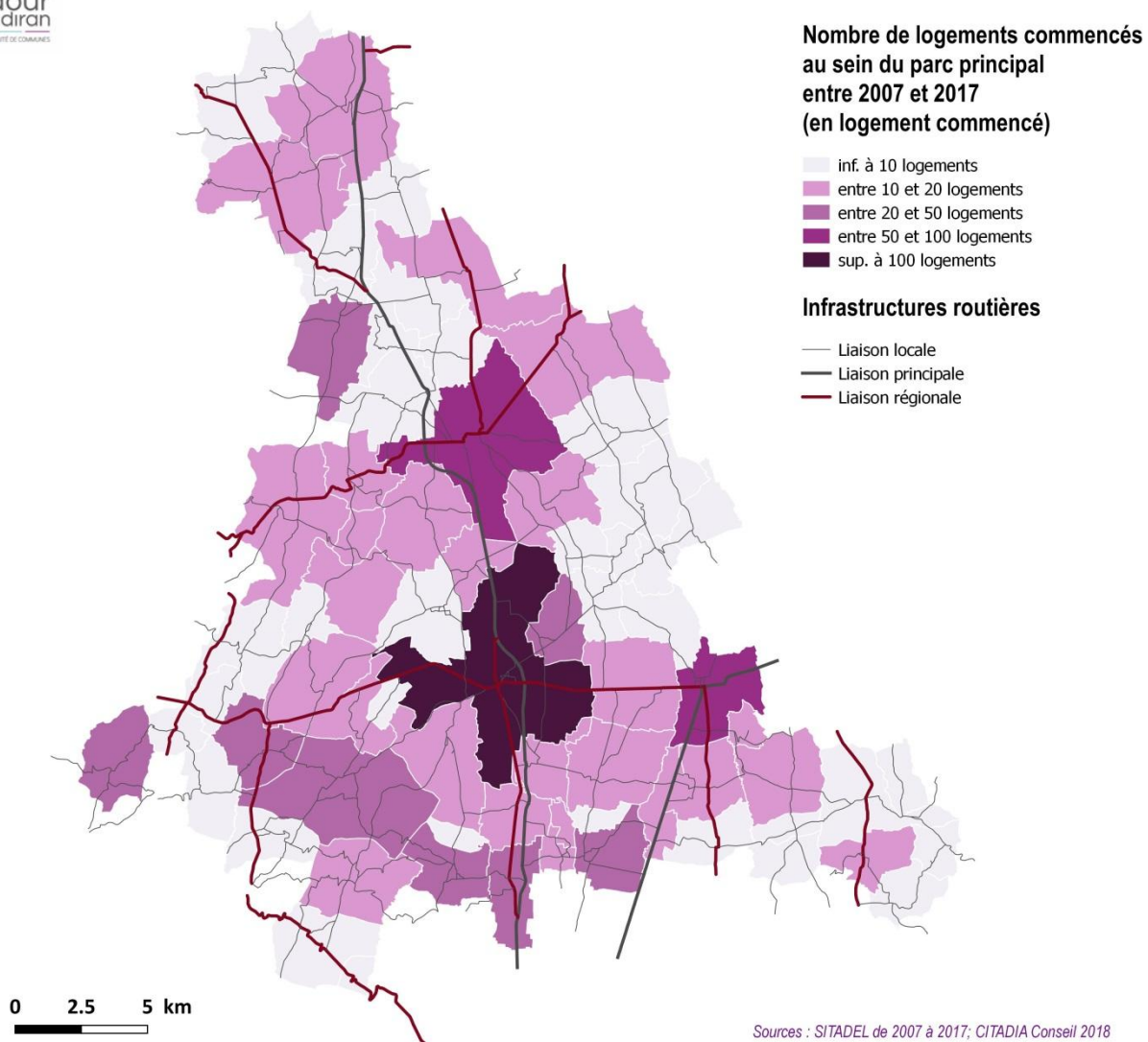
REPARTITION PAR CATEGORIE DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS COMMENCÉS ENTRE 2006 ET 2017
(Sitadel entre 2006 et 2017; CITADIA 2018)



B. Dynamiques résidentielles // Un marché de constructions neuves en fort recul



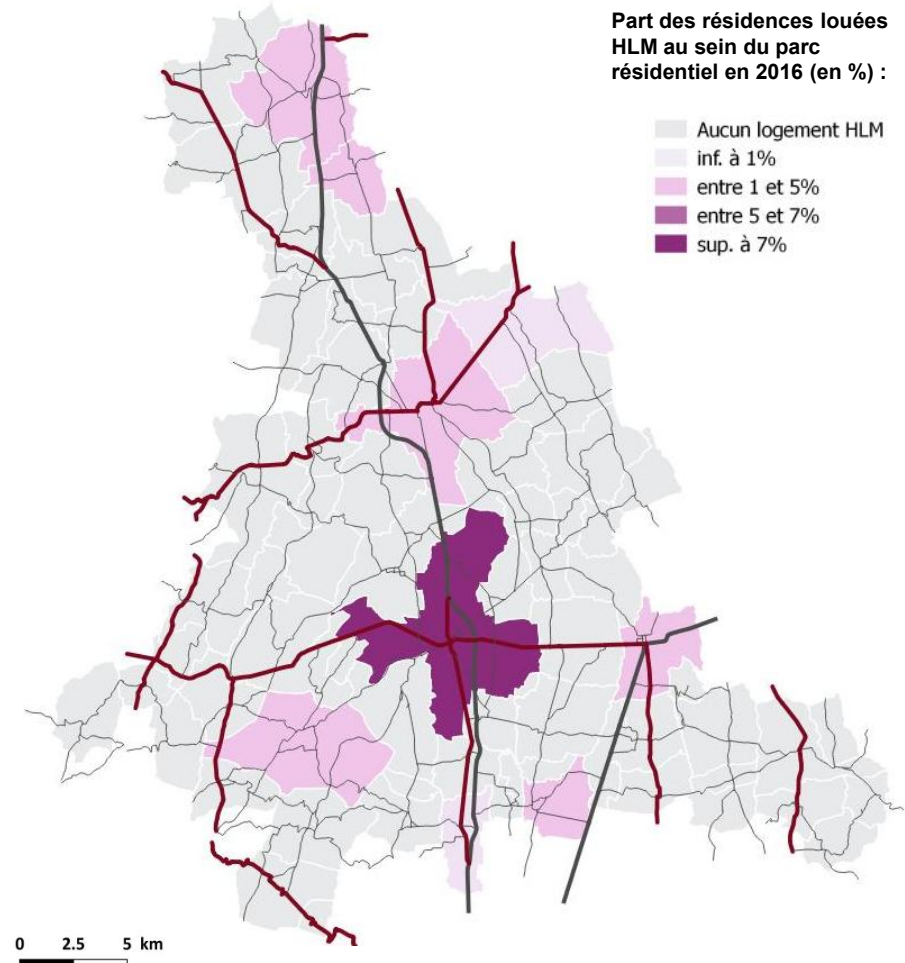
ANALYSE DES DYNAMIQUES RESIDENTIELLES // DYNAMIQUES DE CONSTRUCTION



B. Dynamiques résidentielles // Une offre en logement sociaux relativement faible

- Selon l'INSEE, on compte **257 logements HLM loués vides** sur la CCAM, essentiellement répartis entre Vic-en-Bigorre, Maubourguet et Rabastens-de-Bigorre.
- On compte **4 opérations d'habitat social** :
 - Les Pyrénées (Maubourguet) : 15 logements -> 4T2, 4T3 et 5T4+2T5 (pavillons et collectifs) Date de construction du bâtiment : 1996
 - Le Château (Maubourguet) : 12 logements -> 1T1 + 2T2 + 3T3 + 2T4 + 2T5. Date de construction du bâtiment : 2000
 - L'ancienne Poste (Maubourguet) : 10 logements -> 1T1 + 2T2 + 3T3 + 2T4 + 2T5. Date de construction du bâtiment : 1985
 - Rue du Stade (Castelnau-Rivière-Basse) : 12 logements -> 4T2 + 4T3 + 4T4. Date de construction du bâtiment : 1963.
- Les logements HLM loués représentent **2,4% du parc de résidences principales**, ce qui est relativement faible.
- La demande en logements sociaux est assez faible sur le territoire. Toutefois, les logements communaux répondent à un besoin en termes de logements à faible loyers.

ANALYSE DES DYNAMIQUES RESIDENTIELLES // PART DES RESIDENCES LOUEES HLM



Castelnau-Rivière-Basse



Maubourguet – résidence des Pyrénées

B. Dynamiques résidentielles // Le marché immobilier

Mobilités résidentielles

L'analyse démographique a montré que la Communauté de communes d'Adour Madiran était convoitée par une population extérieure.

Celle-ci pourrait, schématiquement, se décliner en trois catégories principales :

- Flux de ménages d'actifs des bassins de vie tarbais, palois et aturin. Ce mouvement est, entre autres, lié à la raréfaction du foncier sur les premières couronnes des agglomérations urbaines ainsi qu'au moindre coût du prix du foncier sur le périmètre étudié.
- Les aménagements routiers (déviations Maubourguet/Larreule ou de Vic en Bigorre) renforcent les migrations pendulaires et conduisent à accentuer l'installation de ménages actifs aux revenus modestes.
- Flux de retraités ou de pré-retraités souvent originaires du Sud-Est et du Nord de la France, mais également des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées. Ils ont découvert la région durant leurs vacances ou ont des racines familiales plus ou moins lointaines avec le Pays. En termes de demandes, ces nouveaux arrivants souhaitent acheter une maison, de préférence avec jardin, en centre-bourg ou à proximité des cœurs de bourg.
- Flux d'européens du Nord (Anglais, Belges, Néerlandais). Ce mouvement, fort jusqu'en 2007, s'est sensiblement ralenti depuis deux ans. A la recherche d'un patrimoine et d'un cadre de vie de qualité, ces populations se sont installées sur la région du Sud-Ouest de la France en général et ont acheté un bâti de caractère (petits manoirs ou châteaux). A l'échelle de la Communauté de communes d'Adour Madiran, elles ont choisi, préférentiellement, le nord souvent sur les coteaux avec la vue sur les Pyrénées.

Prix de l'habitat ancien

Dans un contexte d'attractivité, les prix du foncier bâti ont connu des évolutions similaires à celles observées à l'échelle du SCoT. Néanmoins, on assiste aujourd'hui à une stagnation des prix voire à une baisse et à un allongement des délais de vente.

De plus, on constate une baisse des biens disponibles sur le marché immobilier, accompagnée d'une perte de qualité des biens proposés. Pour un bien ancien, il faut compter en moyenne 1000€/m².

Prix des terrains

Le marché du foncier non bâti est en effervescence sur l'ensemble du Pays. Rares sont les communes de la zone étudiée qui sont restées à l'écart de la dynamique de construction de maisons individuelles pour de l'accession à la propriété.

Sur les bassins de Maubourguet et Rabastens de B. le prix d'un terrain, aujourd'hui, est d'environ 20€/m² sur les bourgs centres contre 5 à 7€/m² en moyenne sur les communes rurales alentours, et un lot se vend généralement entre 15 000 et 25 000€, selon la localisation du terrain, son degré de viabilisation.... Les prix restent néanmoins inférieurs de 30 à 40% par rapport aux périphéries des principales agglomérations paloise et tarbaise.

Sur le bassin de Vic en Bigorre les prix sont de 40 à 60€/m² sur la ville de Vic. Le prix sur les communes rurales du bassin de Vic dépend de leur localisation par rapport à Vic-en-Bigorre et Tarbes. Le prix varie ainsi entre 10 et 50€/m² (Source : Le bon coin – consultation juin 2016).

B. Dynamiques résidentielles // Le logement des populations spécifiques

- Un schéma départemental d'accueil et d'insertion des gens du voyage avait été réalisé pour la période 2000 – 2015. Une révision de ce schéma a été faite en 2007 pour donner de nouvelles orientations sur la période 2010-2015.
- Dans le cadre de ce schéma, l'ancienne Communauté de Communes de Vic Montaner avait réalisé une aire en 2007 pour l'accueil des gens du voyage, d'une capacité de 15 places.
- A l'échelle d'Adour Madiran, plusieurs constats ont été réalisés lors de la révision du schéma, concernant la sédentarisation des gens du voyage :
 - 30 terrains sur le territoire du Val d'Adour sont occupés en permanence.
 - 15 familles stationnent de façon quasi-permanentes sur les aires d'accueil du territoire.

(source : schéma départemental d'accueil et d'insertion des gens du voyages)

AIRE DES GENS DU VOYAGE DE MAUBOURGUET
(Google Street Views)



B. Dynamiques résidentielles // La politique de l'habitat

Bassin de Maubourguet

- Rappel des objectifs quantitatifs annuel dans la première convention initiale de l'OPAH du Val d'Adour Madiranais (juillet 2012 à juin 2015) :
 - La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé (6 logements)
 - La maîtrise de l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique (20 logements)
 - L'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées ou à mobilité réduite (6 logements)
 - La lutte contre la vacance et la création de logements locatifs sociaux (12 logements)
- Objectifs annuels revus par la délégation locale : 24/26 logements de propriétaires occupants selon les années (enveloppe départementale disponible)
- Une prolongation de l'OPAH a été votée par délibération en avril 2015 pour la période allant de juillet 2015 à juin 2017.
- Ainsi, 81 logements privés mobilisant 571 404€ (pour les dossiers engagés) d'aides publiques et générant 1 331 856€ HT de travaux ont été (seront) améliorés.
- Au 31 décembre 2015:
 - 85 décisions favorables de la délégation locale de l'ANAH (84 PO et 1 PB),
 - 5 dossiers en instance de passage en délégation locale de l'ANAH,
 - 4 rejets,
 - 2 abandons avant engagement du dossier déposé auprès de l'ANAH,
 - 6 « éco-chèques » obtenus de la Région Midi-Pyrénées (propriétaires au dessus des plafonds de l'ANAH)



- Entre septembre 2012 et décembre 2015, 102 dossiers ont été finalisés et déposés auprès des différents financeurs (ANAH et/ou Conseil Régional) :
 - 101 dossiers de propriétaires occupants,
 - 1 dossier de propriétaire bailleur.

Année 2012 (4 mois)	Année 2013	Année 2014	Année 2015
16 dossiers « ANAH » (PO)	26 dossiers : - 22 dossiers « ANAH » de PO, - 1 dossier PB, 3 dossiers « éco-chèque » Région Midi-Pyrénées	34 dossiers : - 32 dossiers « ANAH » de PO, - 2 dossiers « éco-chèque » Région Midi-Pyrénées	26 dossiers - 23 dossiers « ANAH » de PO, - 1 dossier « éco-chèque » Région Midi-Pyrénées

B. Dynamiques résidentielles // La politique de l'habitat

Bassin de Vic en Bigorre

Le bassin de vie de Vic-Montaner avait engagé depuis 2004 une politique d'amélioration de l'habitat. Elle avait pour objectifs :

- La lutte contre l'insalubrité, l'habitat indigne, et la vacance de logement ;
- La lutte contre la précarité énergétique et la préconisation des mesures en faveur des économies d'énergie ;
- La mise en accessibilité des logements des personnes en situation de handicap ou âgées.
- La valorisation du patrimoine (rénovation des façades, lutte contre les termites, autres travaux).



Cette politique repose sur la mise en place d'OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat), qui permettent aux propriétaires – bailleurs et occupants – de bénéficier de subventions directes attribuées par l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) et les collectivités locales (l'intercommunalité, mais aussi la région, le département, la commune).

Un bilan très positif pour l'OPAH 2004-2013

Sur cette période de 9 ans, une première OPAH a permis la réalisation de 441 opérations (430 logements), principalement pour la rénovation d'habitations privées. Près de 2,4 millions d'euros de subventions ont été délivrés au total, représentant un taux moyen de 40% du montant des chantiers (près de 6 millions d'euros de travaux au total). La CCVM a contribué à hauteur de 10%, soit 579000 € déboursés.

OPAH 2013-2017

Après 2013, la CCVM a continué sur sa lancée avec une autre OPAH jusqu'à l'horizon 2017. L'objectif sur 5 ans était la réalisation de 190 nouvelles opérations. L'ex CDC de Vic-Montaner avait réservé pour cela une enveloppe financière de 222 800 €. L'accent a été mis dans cette OPAH sur certaines thématiques que l'intercommunalité a jugé trop peu soutenues par l'ANAH, à l'exemple des problèmes d'étanchéité des toitures, souvent responsables des dégradations rapides des habitations. Pour ce type de travaux, les plafonds de subventions ont été rehaussés.



B. Dynamiques résidentielles // La politique de l'habitat

OPAH sur la communauté Adour Madiran (fusionnée)

Dans ce cadre, la Communauté de Communes fusionnée, la politique de l'habitat a été poursuivie.

Adour Madiran se mobilise ainsi en accordant des subventions complémentaires à celle de l'ANAH, des Conseils Régionaux de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine et des Conseils Généraux des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques.

Des aides sont apportées par l'ensemble des partenaires de l'OPAH sur 3 thématiques prioritaires. Les propriétaires répondant aux critères d'éligibilité peuvent bénéficier de subventions pour réaliser des travaux d'amélioration de leur logement avec en priorité :

- travaux pour la maîtrise de l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique,
- travaux pour l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées ou handicapées,
- travaux de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé.

B. Dynamiques résidentielles // Les enjeux

Atouts

- Un nombre de logements en augmentation et un renouvellement et une diversification du parc ;
- Une diversification de l'offre en logements sur la période 2006-2015 (maisons groupées notamment) ;
- Une offre en logements sociaux présente sur le territoire ;
- L'ouverture d'une aire d'accueil pour les gens du voyage.

Points de vigilance

- Une augmentation plus rapide du parc de logements que du nombre de ménages ;
- Une augmentation notable du nombre de logements vacants ;
- Une inadéquation entre la taille des logements (y compris des nouveaux) avec la diminution de celle des ménages ;
- Un nombre de logements sociaux qui reste peu important à l'échelle du territoire.

Enjeux

- **L'adaptation du parc de logements aux évolutions démographiques (baisse de la taille des ménages, vieillissement, précarité, etc.) ;**
- **La résorption de la vacance et de l'habitat insalubre par la mise en place d'outils adaptés (initiatives publiques?)**
- **La maîtrise du développement urbain**
- **Le développement de l'offre en logements aidés, abordables (accession, location...)**

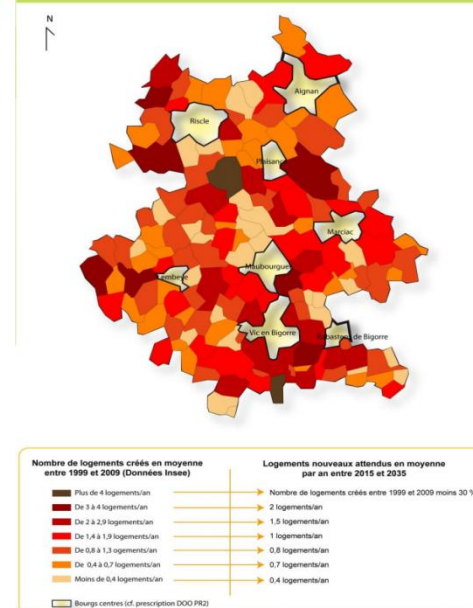
Et le SCoT ?

- Conforter le développement de l'ensemble des bassins de vie du territoire, en prenant en compte les dynamiques démographiques à venir (développement modéré) et les dynamiques des territoires limitrophes (influences)
- Maintenir la structure multi-polarisée du territoire par le renforcement et la mise en réseau des bourgs-centre. Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT du Val d'Adour définit le nombre de logements à créer sur les bourgs centres du Pays du Val d'Adour afin de renforcer leur attractivité et leur rôle majeur dans le maillage territorial.
- Assurer un développement des communes rurales en cohérence avec l'objectif de renforcement des bourgs-centre. Pour les communes rurales, le DOO du SCoT du Pays du Val d'Adour propose une clé de répartition de la production de logements en fonction du rythme de construction connu sur les 10 dernières années.
- Accompagner le développement démographique et urbain d'une politique visant à développer des emplois et services, afin de limiter les besoins de mobilité et ainsi limiter l'impact du développement sur les déplacements
- Revitaliser le centre des bourgs par la reconquête des bâtiments existants vacants
- Promouvoir une offre sociale sur le territoire en mettant la priorité sur les bourgs-centre
- Promouvoir un développement urbain qualitatif respectueux de l'identité du territoire (bourgs, hameaux, bastides, castelnaux ...) et être contraignant concernant les choix de localisation des futurs secteurs d'urbanisation

Objectifs annuels de création de logements sur les bourgs centres 2015-2035 (logements nouveaux, logements sociaux ou logements en reconquête du parc vacant)



Objectifs de création de nouveaux logements sur les communes rurales





1.2

L'offre en équipement & services

Equipements et services // Chiffres clés

1 832

Enfants scolarisés du cycle 1 au cycle 3 sur le territoire

33

Ecoles communautaires + 2 écoles SIVOM des 3 collines

3 collèges et 3 lycées

100

Nombre d'équipements sportifs

1

Piscine couverte à Vic-en-Bigorre

1

Cinéma à Vic-en-Bigorre

21

Equipements de santé sur le territoire

20

Nombre de médecins généralistes



Équipements et services //

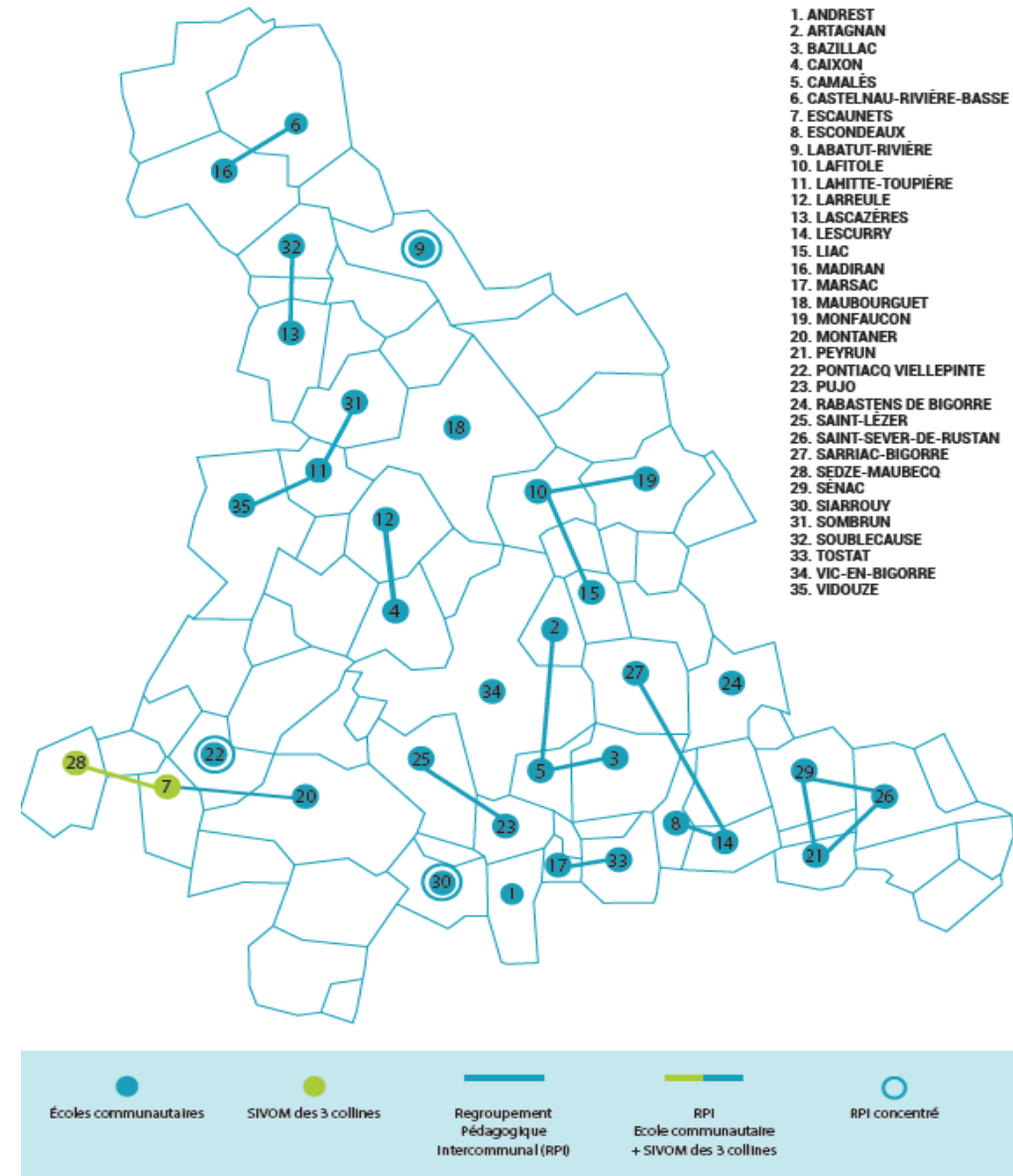
Une mutualisation réfléchie des équipements scolaires & périscolaires

- 1 832 enfants scolarisés du cycle 1 au cycle 3 sur le territoire
- 33 écoles communautaires + 2 écoles SIVOM des 3 collines
- 3 collèges
 - 1 collège à Maubourguet
 - 2 collèges à Vic-en-Bigorre
- 3 lycées implantés à Vic-en-Bigorre :
 - 1 lycée général et technologique (300 élèves)
 - 1 lycée professionnel (240 élèves)
 - 1 lycée agricole (360 élèves)

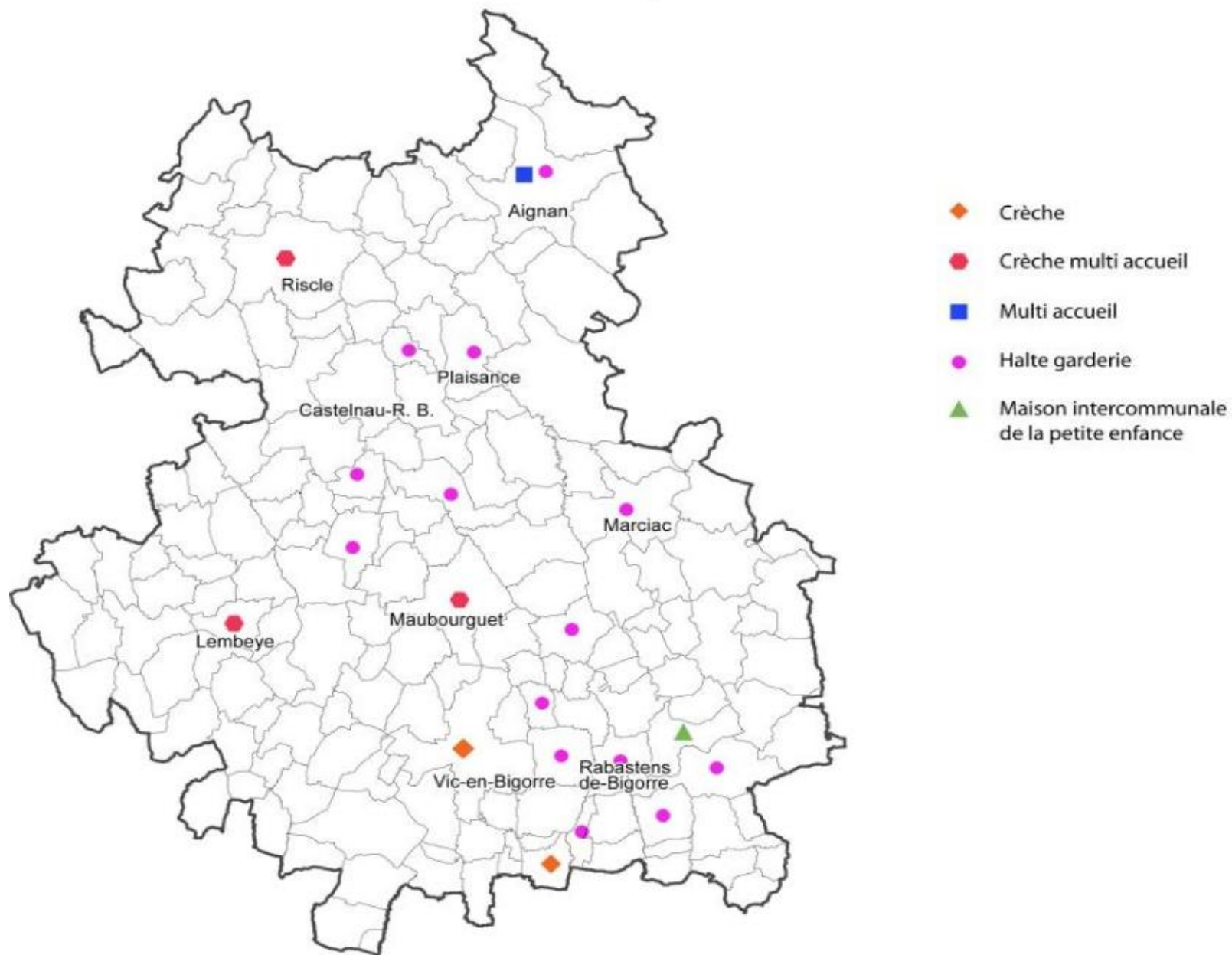
Concernant les équipements destinés à l'accueil de la petite enfance, le territoire dispose de :

- Une crèche « Au clair de Lune », d'une capacité de 12 berceaux (Maubourguet).
- Une crèche « Les petits loups », d'une capacité de 35 places (Vic-en-Bigorre).
- Une micro-crèche « Les Pitchouns » sur la commune de Tostat.
- Une crèche itinérante « Les Petits Loups en Balade ».
- Une micro-crèche et une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) sur le bassin de vie de Vic-Montaner.
- Par ailleurs, un lieu d'accueil enfants/parents, dépendant de la crèche de Vic-en-Bigorre, assure des permanences les lundi à Castelnau-Rivière-Basse et les jeudi à Lafitole.
- Le territoire dispose également de plusieurs RAM.

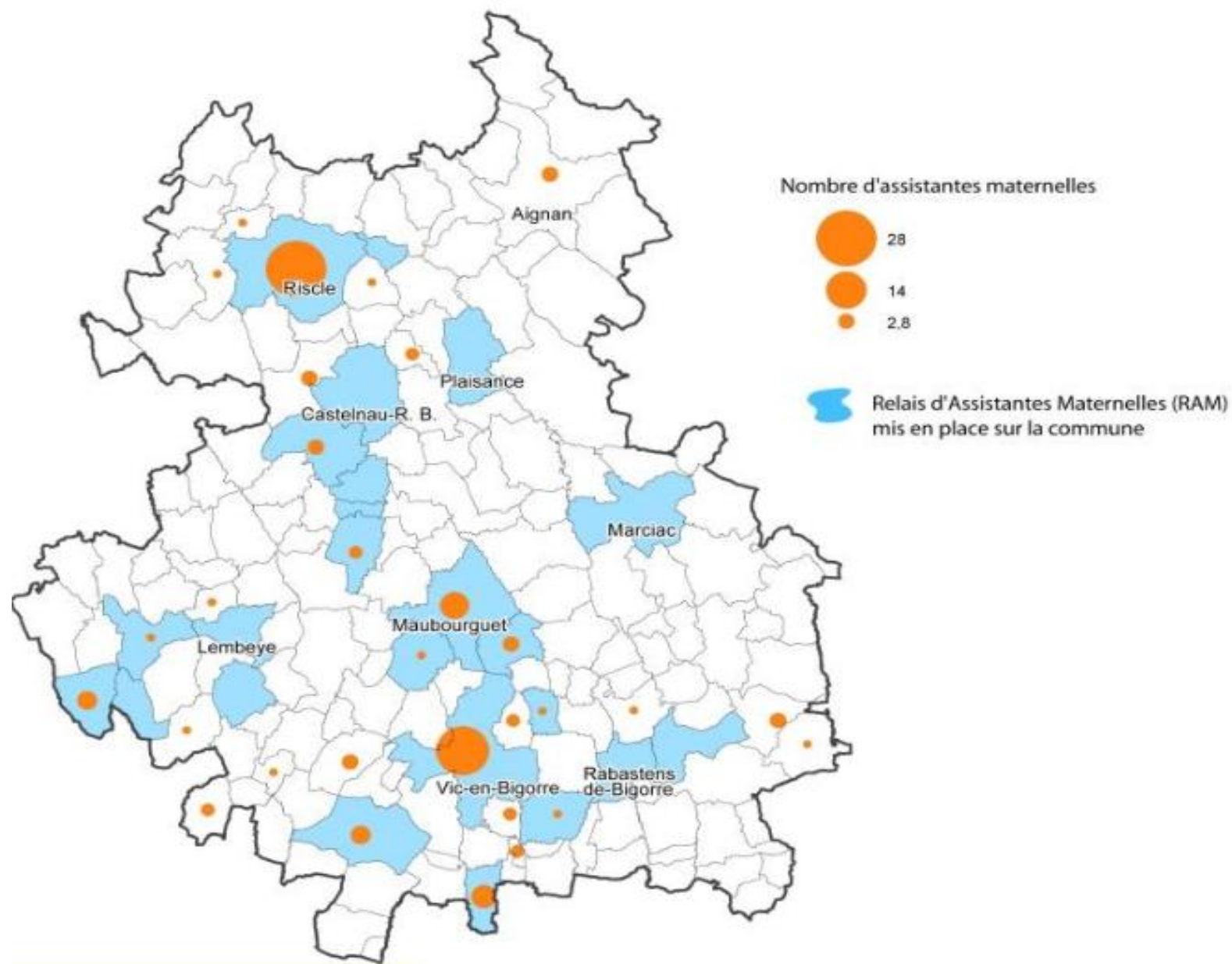
→ Au regard des évolutions démographiques récentes, la couverture du territoire en équipement petite enfance est contrastée et très polarisée. Certaines communes semblent assez bien équipées contrairement à d'autres qui se retrouvent dépourvues d'équipements.



Les structures d'accueil de la petite enfance sur le SCoT du Val d'Adour



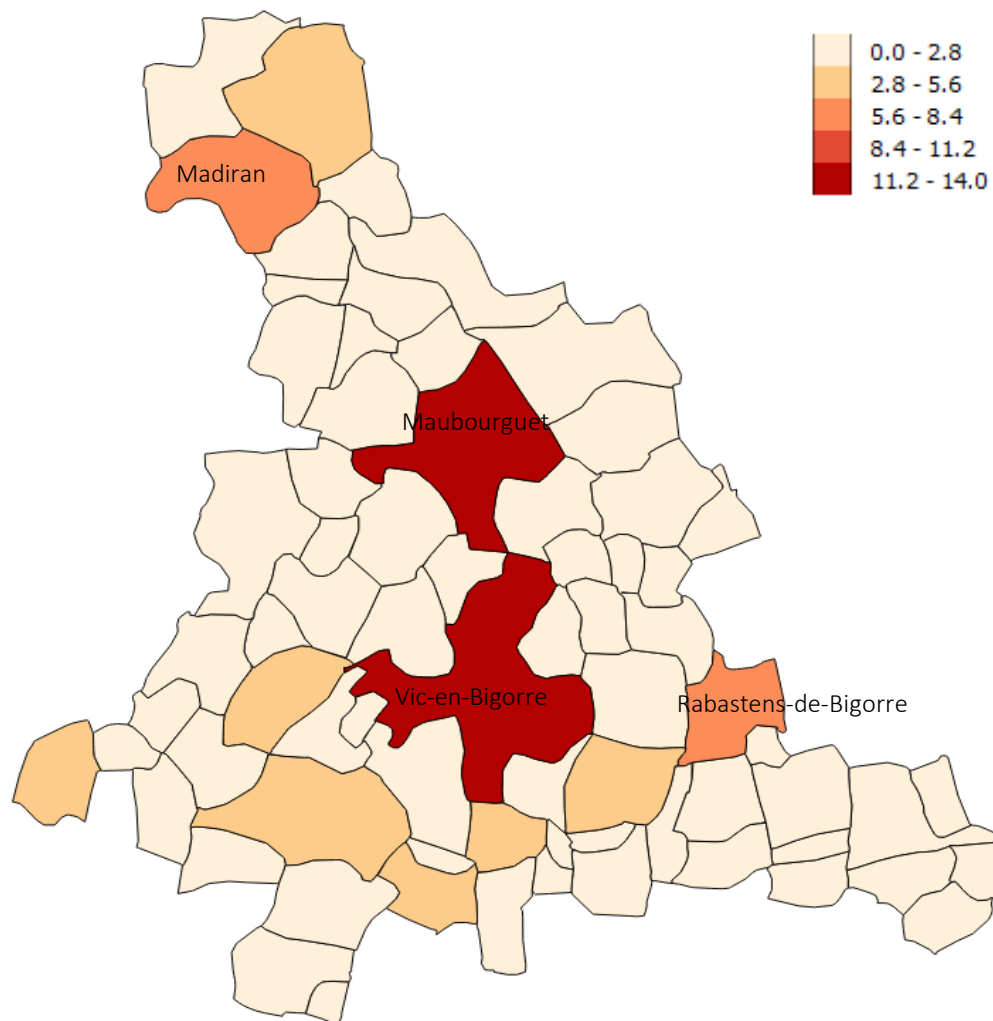
Les assistantes maternelles et les relais sur le SCoT du Val d'Adour



Equipements et services // Une offre en équipements sportifs et culturels peu diversifiée

- Le territoire semble relativement bien pourvu en équipements sportifs, avec une centaine d'équipements recensés dans la BPE (Base Permanente des Equipements de l'Insee en 2016) et notamment plusieurs city-stade, terrains de tennis, gymnases, terrains de sport...
- 1 piscine couverte à Vic-en-Bigorre et une piscine de plein air à Maubourguet.
- Les équipements à vocation culturelle sont plus rares et sont concentrés à Maubourguet : un théâtre, une médiathèque, une école de musique, une cyberbase ainsi qu'un musée archéologique et à Vic-en-Bigorre : un cinéma, une médiathèque, une salle de spectacle ainsi qu'un centre multimédia.
- Les principaux pôles du territoire concentrent de nombreux équipements/services publics que l'on ne retrouve que dans ces communes (poste, gendarmerie, EHPAD, centre de secours, déchetterie, etc.). Les habitants des autres communes de la CCAM ne possédant pas ce panel d'équipements sont contraints de se déplacer régulièrement, le plus souvent en voiture, sur Rabastens-de-Bigorre, Vic-en-Bigorre ou Maubourguet pour effectuer leur démarche.
- De nombreuses associations et clubs sportifs et/ou culturels œuvrent sur le territoire de la CCAM, offrant différentes activités sportives, de loisirs et culturelles et participant à la cohésion sociale et aux liens entre les habitants du territoire.

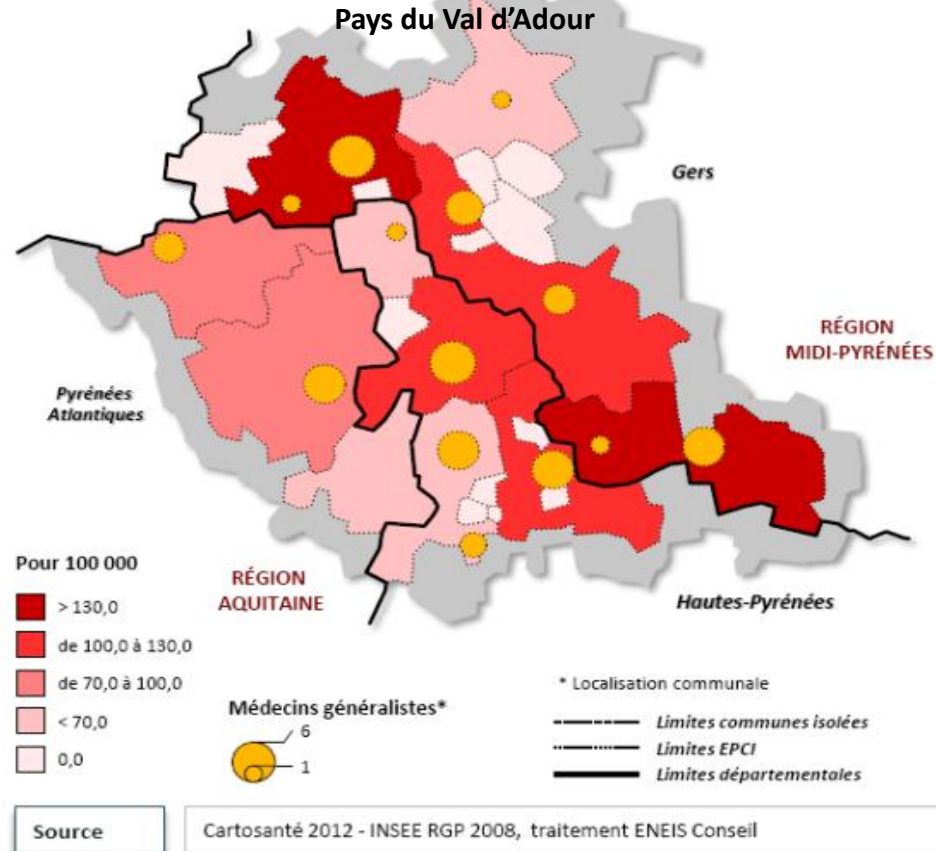
Répartition du nombre d'équipements sportifs
(BPE, INSEE 2016)



Equipements et services // Des équipements de santé pouvant être renforcés

- On dénombre un peu plus de 140 praticiens de santé, toute spécialité confondu mais seulement 20 médecins généralistes pour 25 000 habitants.
 - Ce ratio, équivalent à 80 médecins généralistes pour 100 000 habitants, est faible en comparaison avec les Pyrénées-Atlantiques (116) et les Hautes-Pyrénées (123).
 - A la question de la densité doit être ajoutée celle de l'âge des professionnels, le risque étant sur certains territoires de voir un nombre important de professionnels cesser leur activité. Sur l'ensemble du territoire du SCoT du Pays du Val d'Adour, 23 des 47 professionnels de santé devraient cesser leur activité à un horizon de 1 à 10 ans, soit la 50% d'entre eux, la demande se répercutant sur les professionnels en activité et l'accès aux soins devenant alors particulièrement difficile.
- Le bassin de vie de Vic-Montaner localisée au Sud-Ouest présentent des densités inférieures à 70 professionnels pour 100 000 habitants
- 21 équipements de santé sur la collectivité (pharmacie, urgence, hôpital, maison de santé, laboratoire, ambulance...). 9 services de santé sur Vic-en-Bigorre, 5 sur Maubourguet et 4 sur Rabastens-de-Bigorre, soit une concentration de plus de 85% des équipements sur seulement 3 communes.

Répartition du nombre de médecins généralistes sur le SCoT du Pays du Val d'Adour



	Effectifs	Densités (pour 100 000 habitants)
PAYS DU VAL D'ADOUR	47	91,2
Gers	214	115,5
Pyrénées-Atlantiques	757	116,9
Hautes-Pyrénées	282	123,1
France métropolitaine	64261	103,4

Equipements et services // Des équipements de santé pouvant être renforcés

Focus des structures d'hébergements pour personnes âgées par bassin de vie :

- Sur le bassin de vie de Vic-en-Bigorre, on compte :
 - « Les Acacias », d'une capacité de 50 lits ;
 - « La Clairière », d'une capacité de 84 lits ;
 - EHPAD, d'une capacité de 19 lits ;
 - Structure d'Accueil Spécialisée Alzheimer (SASA), d'une capacité de 26 lits ;
 - Unité de Soins Longue Durée, d'une capacité de 101 lits.
- Sur le bassin de vie de Maubourguet, on dénombre 2 EHPAD :
 - La maison de retraite de Maubourguet, d'une capacité de 80 lits ;
 - La résidence Panorama de Bigorre à Castelnau-Rivière-Basse, d'une capacité de 70 lits.
- On trouve aussi 2 ESAT (établissement et service d'aide par le travail), spécialisés pour les personnes handicapées à Madiran et Castelnau-Rivière-Basse et ainsi qu'un centre thérapeutique spécialisé contre la toxicomanie.
- Sur le bassin de vie d'Adour Rustan Arros, on trouve :
 - Une seule maison de retraite « Curie Sombres » (Rabastens-de-Bigorre). C'est un Etablissement Hospitalier public pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD-SSIAD) avec une capacité totale d'accueil de 149 places.

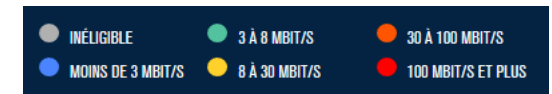
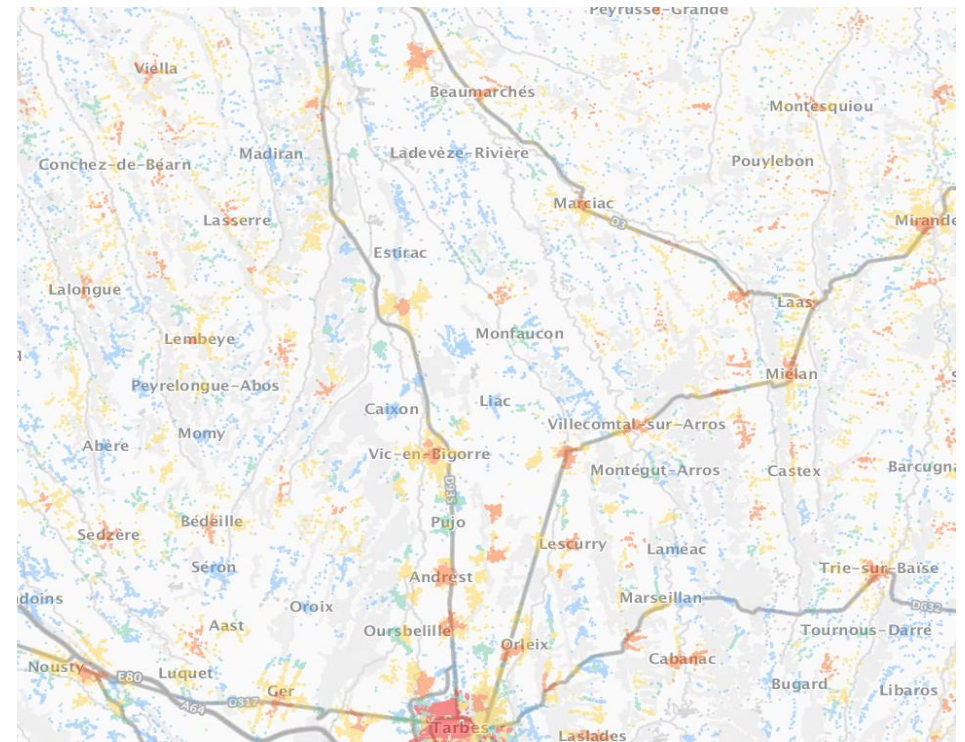
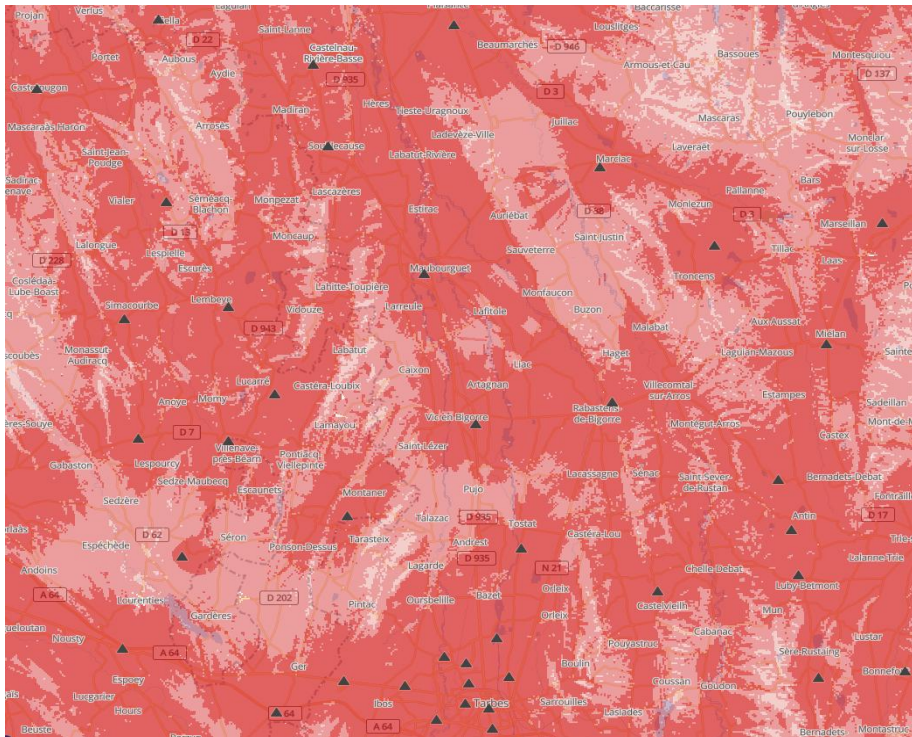


Au vu du processus de vieillissement démographique en cours sur le territoire de l'intercommunalité, le développement et la structuration d'une offre en équipements et professionnels de santé apparaît comme étant un enjeu majeur pour le territoire pour ces prochaines années.

Equipements et services //

Couverture numérique

- o La couverture en réseau Très Haut Débit (THD) suit la structuration du territoire avec une qualité de réseau supérieure à 30 MBIT/S sur les polarités du territoire. La qualité du réseau est cependant plus médiocre sur les bourgs ruraux et plusieurs communes perçoivent un débit inférieur à 3 MBIT/S.
- o Concernant la couverture téléphonique, globalement la situation est satisfaisante sur l'ensemble de la collectivité.



Très bonne couverture

Vous devriez pouvoir téléphoner et échanger des SMS à l'extérieur des bâtiments, et, dans la plupart des cas, à l'intérieur des bâtiments.

Bonne couverture

Vous devriez pouvoir téléphoner et échanger des SMS à l'extérieur des bâtiments dans la plupart des cas, et, dans certains cas, à l'intérieur des bâtiments.

Couverture limitée

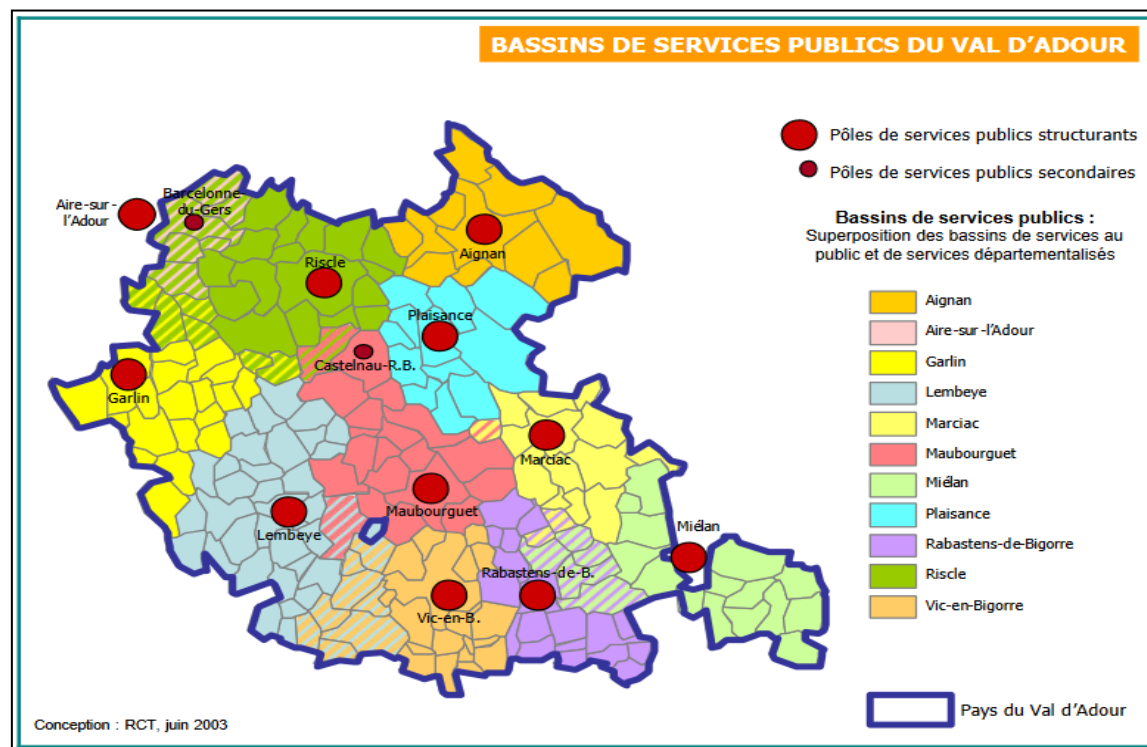
Vous devriez pouvoir téléphoner et échanger des SMS à l'extérieur des bâtiments dans la plupart des cas, mais probablement pas à l'intérieur des bâtiments.

Emetteurs

(zoomer pour afficher et cliquer pour plus d'infos)

Equipements et services // Des polarités bien identifiées

- Au regard de l'analyse de la répartition des équipements et services sur le territoire de la CCAM, 3 polarités peuvent être identifier :
 - Vic-en-Bigorre : avec plus de 260 équipements et services et une densité de 51,3 équipements pour 1 000 habitants (INSEE), c'est la principale polarité du territoire. La commune concentre également l'essentiel des commerces de la CCAM ;
 - Maubourguet : avec plus de 150 équipements et services et une densité de 61,5 équipements pour 1 000 habitants (INSEE), apparait comme la polarité secondaire de la collectivité ;
 - Rabastens-de-Bigorre comme polarité relais proposant l'essentiel des services de proximités pour des besoins quotidiens.
- Territoire rural, la Communauté de Communes d'Adour Madiran subit l'influence des agglomérations et des pôles d'équipements et de services voisins. Dans ce cadre, Pau et Tarbes proposent une offre complète et diversifiée, que se soit en équipements et services publics ou en commerces.



Equipements et services // Les enjeux

ATOUTS

- Des équipements scolaires de 1er degré bien répartis sur le territoire
- Une dynamique de regroupement pédagogique intercommunal permettant de pérenniser les équipements scolaires
- Une offre en équipements sportifs répartie sur les principaux bourgs du territoire
- Une offre en services et commerces de proximité concentrée à Vic-en-Bigorre

POINTS DE VIGILANCE

- Des densités de médecins généralistes inférieures aux moyennes départementale et nationale
- Un vieillissement de la démographie médicale posant des difficultés pour l'avenir et leur remplacement
- Une desserte numérique qui reste faible, exception faite des principaux bourgs du territoire
- Faible offre en équipements culturels/de loisirs, qui restent concentrés à Vic-en-Bigorre, Maubourguet et Rabastens dans une moindre mesure

Enjeux

- **La mutualisation et la rationalisation de l'offre en équipements publics à l'échelle intercommunale**
- **Le développement d'une offre en services et équipements adaptée aux nouveaux besoins de la population, notamment à destination des personnes âgées et de la petite enfance**
- **Mettre en place une réflexion pour faire face au vieillissement de la démographie médicale**
- **Une amélioration de la desserte numérique sur l'ensemble du territoire, notamment les zones très faiblement desservies**

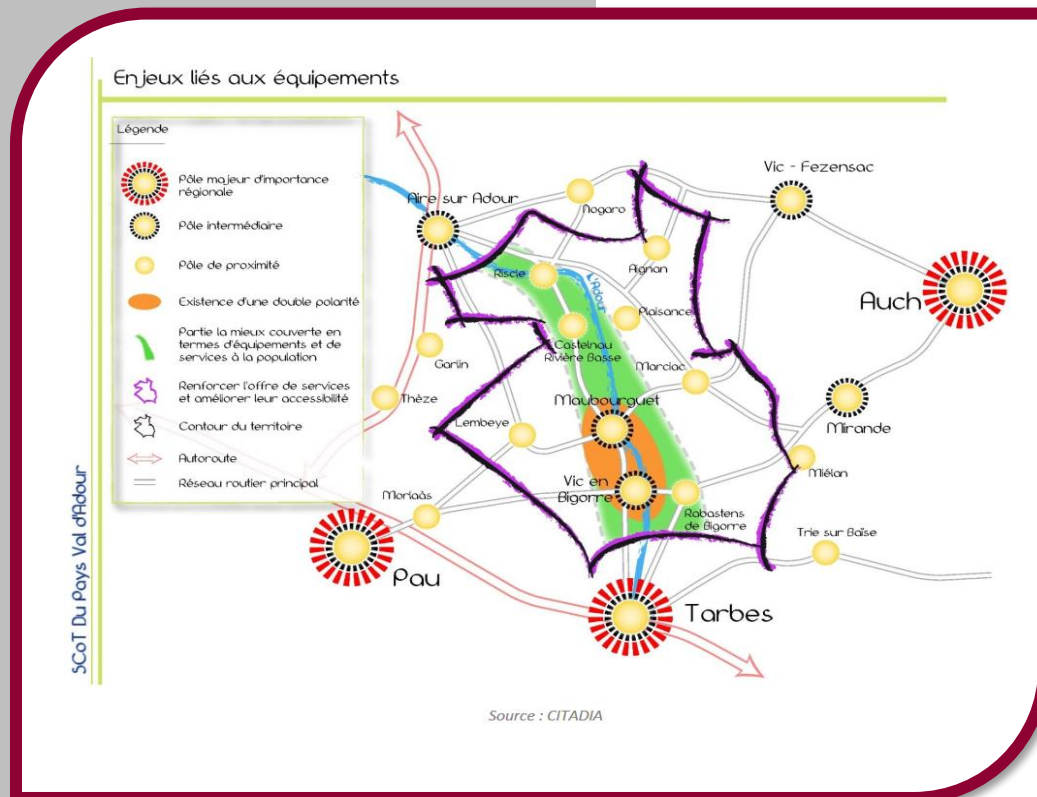
Et le SCoT ?

Les équipements et services, qu'ils soient réalisés sous la forme de constructions nouvelles ou dans le cadre de restructuration ou de regroupement, doivent être développés prioritairement au cœur des polarités. Une offre conséquente permettra de renforcer ces polarités. La dynamique du bourg centre profitera à l'ensemble des communes rurales composant le bassin de vie.

Certaines communes doivent être renforcées sur les services et équipements suivants :

Bourgs centres	Communes rurales
Équipements souhaités : Tissu complet de commerces alimentaires (ou supermarchés), structure d'accueil pour la petite enfance, accueil scolaire et périscolaire, (collège), services de santé, poste, service bancaire, salle polyvalente et salles associatives, accueil pour personnes âgées et service de maintien à domicile, équipements sportifs permettant la pratique de sports multiples...	Équipements possibles : Commerces de premières nécessités, équipements sportifs de base, salle polyvalente, accueil scolaire, accueil petite enfance...

Les communes devront adapter leur offre en équipements au regard des prévisions démographiques envisagées sur le Pays du Val d'Adour (accueil petite enfance, jeunesse, troisième âge). A ce titre, il conviendra de permettre la réalisation et l'application des schémas d'équipements intercommunaux



Et le SCoT ?

Anticiper sur les besoins en équipements au regard du scénario de croissance démographique envisagé par le SCoT à horizon 2035

Le SCoT préconise le développement d'un bon niveau de service de proximité, en s'appuyant sur l'armature suivante:

Localisation préférentielle	Hors SCoT Agglomérations voisines	Bourgs centres	Communes rurales
Type de besoin	Mensuel ou Bi-mensuel	Hebdomadaire	Quotidien
Exemple d'équipements, services, ou commerces présents	Enseignement supérieur, Commerces spécialisés, hypermarchés, équipements sportifs spécialisés, salles de spectacles, hopitaux et cliniques	Equipements souhaités : Tissu complet de commerces alimentaires (ou supermarchés), structure d'accueil pour la petite enfance, accueil scolaire et périscolaire, (collège), services de santé, poste, service bancaire, salle polyvalente et salles associatives, accueil pour personnes âgées et service de maintien à domicile, équipements sportifs permettant la pratique de sports multiples...	Equipements possibles : Commerces de premières nécessités, équipements sportifs de proximité, salle polyvalente, accueil scolaire, accueil petite enfance...

Les bourgs centres veilleront à maintenir et développer leur niveau d'équipements, notamment en matière commerciale, récréative, sportive et culturelle. Les équipements seront idéalement mutualisés et organisés prioritairement à proximité des bourgs des pôles d'équilibre.



1.3

Transport & déplacements

Transports & déplacements// CHIFFRES CLÉS

9 321

Actifs de la CCAM se rendant quotidiennement au travail

22%

D'actifs travaillant dans leur commune de résidence

12

communes desservies par la ligne de bus n°4, reliant Tarbes à Madiran

86,4%

D'actifs utilisant la voiture dans les déplacements domicile-travail

18%

De poids lourds circulant quotidiennement sur la RD935

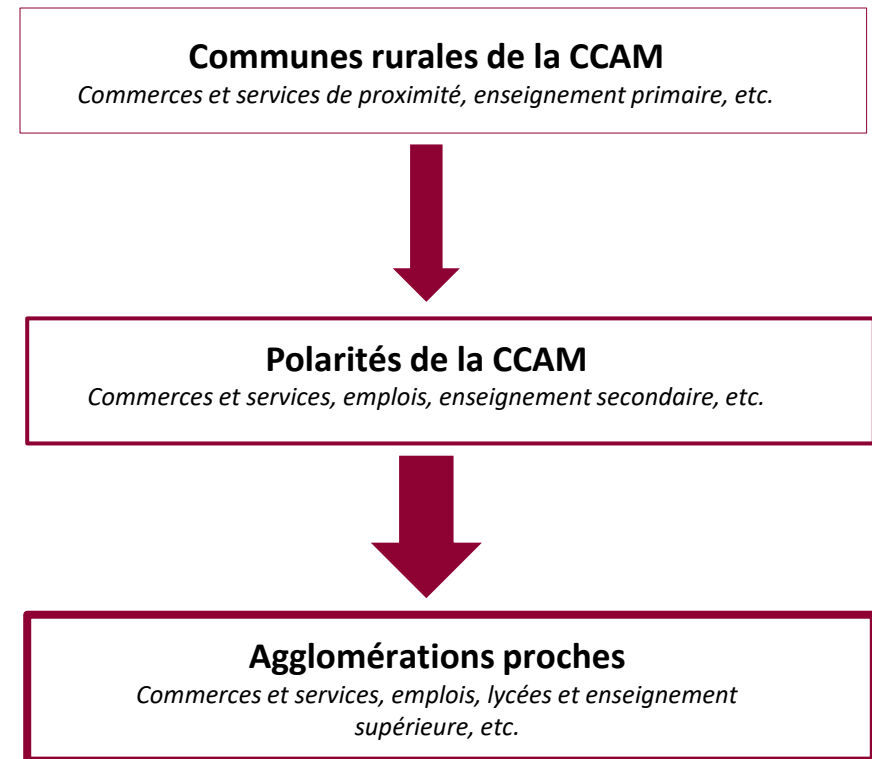
25km

séparant la commune de Maubourguet à la gare SNCF de Tarbes

Transports & déplacements// Une réflexion à poser sur 3 échelles de déplacement

3 échelles de déplacements, avec des besoins et des degrés de pertinence des différents modes variables :

- Le déplacement local, à l'intérieur de la commune : école, commerces, services... que cela soit dans les bourgs ruraux (écoles, centre de loisirs surtout), ou dans les communes plus importantes.
- Le déplacement intra CCAM, vers les pôles d'équipements et de services constitués par les communes les plus importantes : Maubourguet, Castelnau-Rivière-Basse et Madiran. Cette demande de déplacements est directement liée à l'attractivité commerciale et servicielle de ces bourgs structurants. Cette échelle est aussi celle des transports scolaires de niveau collège.
- Les déplacements vers les pôles d'emplois régionaux (Pau, Tarbes et Auch) et locaux (Aire-sur-l'Adour, Vic-en-Bigorre). Des déplacements pendulaires, tant pour les scolaires (lycée) que pour les salariés, avec une forte concentration horaire de la demande.



Transports & déplacements//

Des déplacements domicile-travail en direction des principaux pôles d'emplois intra et extra territoriaux

- A l'échelle de la CCAM, Vic en Bigorre, Maubourguet et Rabastens de Bigorre représentent les principaux pôles d'attractivité du territoire de par l'offre d'emploi et le nombre de commerces/services/équipements.
- Les secteurs d'attractivité extra-territoriaux liés à l'emploi, mais également aux commerces/services et équipements, notamment scolaires, sont entre autres Tarbes/ Pau / Aire-sur-l'Adour / Trie sur Baïse / Auch.
- En 2015, 71% des actifs de la CCAM travaillent en dehors de leur commune de résidence. 29% d'entre eux travaillent dans leur commune de résidence.
- 90,8% de la population possèdent au moins une voiture et 48,6% disposent de 2 voitures ou plus.



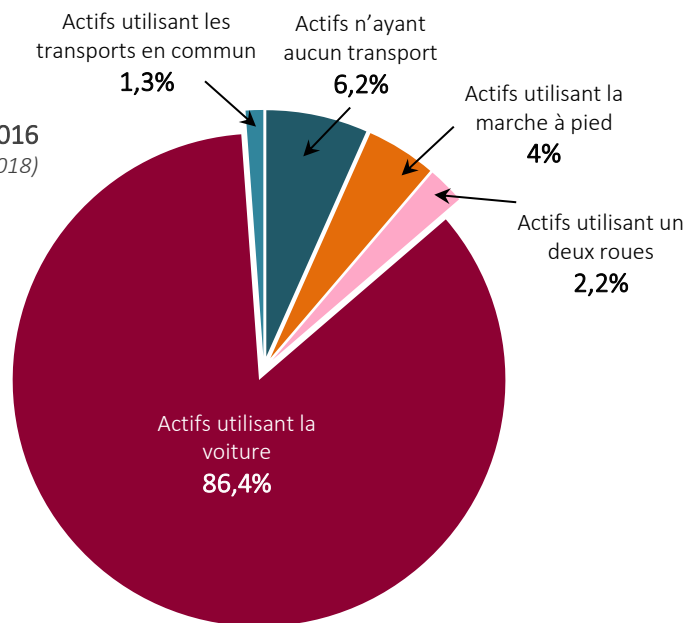
Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la CCAM

	2015	%
Ensemble	9 337	100
Travaillent dans la commune de résidence	2 711	29,0
Travaillent dans une commune autre que la commune de résidence	6 625	71,0

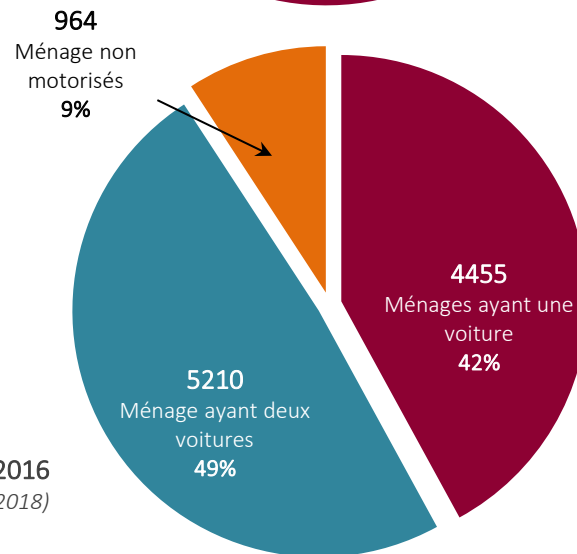
Transports & déplacements// Des déplacements marqués par l'usage de la voiture individuelle

- Les déplacements des ménages de la CCAM sont marqués par l'usage quasiment systématique de la voiture individuelle. En 2016, plus de 85% des déplacements effectués par les actifs du territoire concernaient le mode de transport automobile. La marche à pied est le second mode de transport le plus utilisé (4% des déplacements), tandis que l'usage des transports en commun reste anecdotique (1,3% des déplacements).
- Le taux de motorisation des ménages de la CCAM est important. Seulement 9% des ménages ne disposent d'aucune voiture (ce taux est supérieur à 16% à l'échelle nationale). Les caractéristiques rurales du territoire impliquent un grand nombre de déplacements en voiture individuelle. Face à ce constat, il semble primordial de développer une offre en transport performante et adaptée aux caractéristiques rurales du territoire permettant de limiter l'usage de la voiture individuelle dans les déplacements quotidiens.
- L'usage prépondérant de la voiture individuelle entraîne une saturation du trafic, notamment aux heures de pointe. La RD 935 constitue un axe à très forte circulation (entre 8 000 et 10 000 véhicules par jour avec jusqu'à 18% de poids lourds), même si sa fréquentation est en diminution suite à l'ouverture de l'A65.

CHOIX MODAL DES ACTIFS EN 2016
(INSEE 2016 ; CITADIA 2018)



MOTORISATION DES MENAGES EN 2016
(INSEE, RPG de 2016 ; CITADIA 2018)



Transports & déplacements// Une offre alternative à la voiture individuelle peu présente

Une ligne TER « Tarbes-Mont-de-Marsan » traverse le territoire. Utilisée pour le fret, elle est aujourd'hui non exploitée pour le transport de personnes. Elle pourrait constituer un atout économique ou de développement touristique majeur.

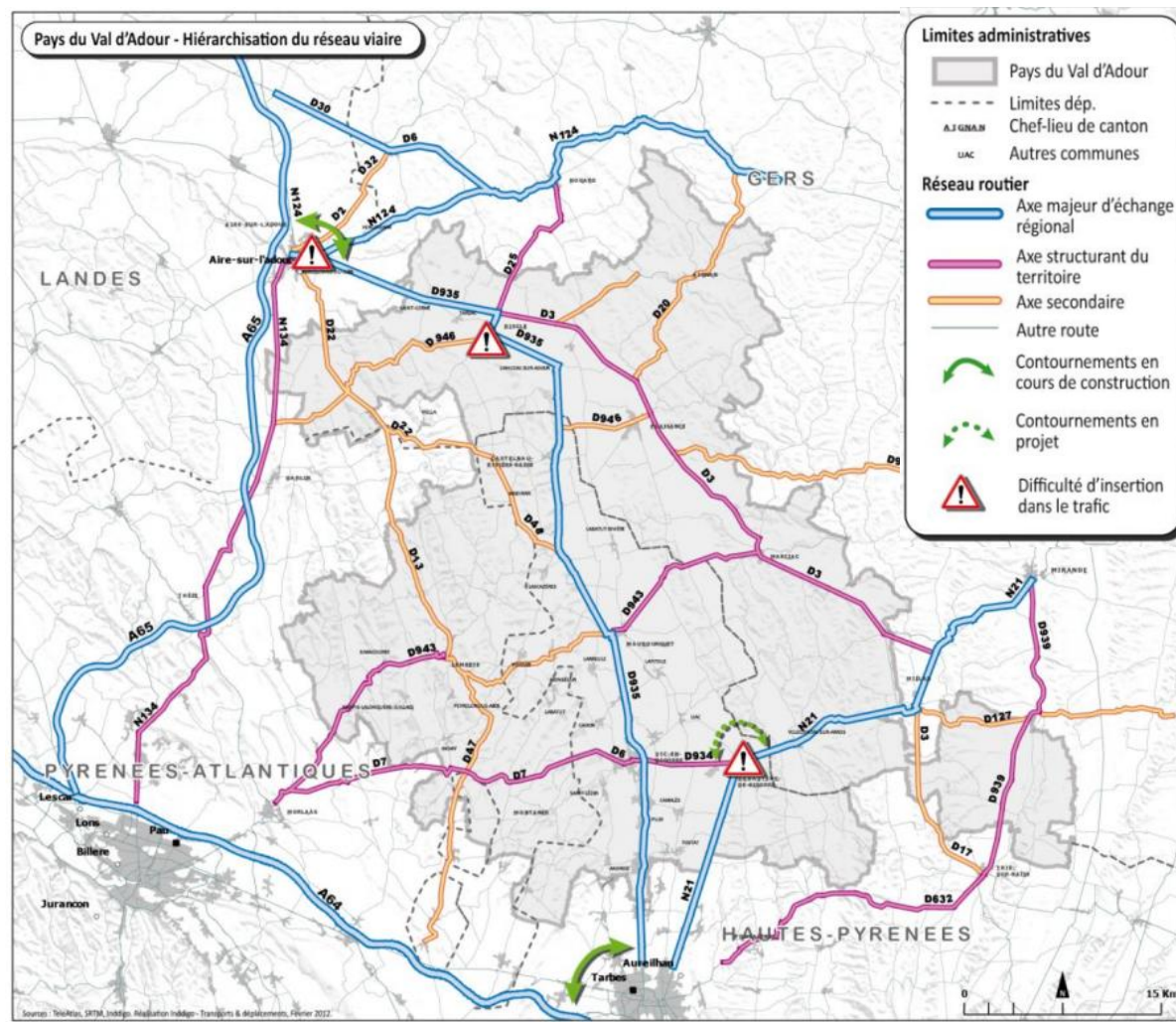
L'accès au réseau ferré national se fait dans les agglomérations voisines, à savoir Tarbes, Pau ou Mont-de-Marsan.

Malgré l'absence d'infrastructures majeures sur son périmètre, la Communauté de Communes d'Adour Madiran constitue, grâce à la RD935, la RD22 et RD17 et à la forte proximité de l'A65, une porte d'entrée importante des Pyrénées et notamment des départements des Hautes Pyrénées et des Pyrénées Atlantiques, territoires très touristiques.

Par ailleurs, l'intercommunalité est desservie par la ligne de bus régulière « MaLigne du Val d'Adour » du conseil départemental, reliant Tarbes à Madiran via Maubourguet. Elle dessert également les communes d'Andrest, de Pujo, de Camalès, de Vic-en-Bigorre, de Nouilhan, de Maubourguet, de Villefranque, de Caussade-Rivière, de Soublecause, de Hères, de Castelnau-Rivière-Basse et de Madiran. Avec une fréquence de 8 bus par jour du lundi au samedi, le niveau de service apparaît insuffisant pour permettre un report modal des automobilistes vers les transports collectifs. Le territoire est également traversé par une ligne de bus du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, reliant Tarbes à Mont-de-Marsan, mais avec une fréquence beaucoup trop faible pour être attractive au quotidien.

HIERARCHISATION DES RESEAUX VIAIRES

(SCoT du Val d'Adour Madiranais)



Transports & déplacements// Des pratiques de mobilité innovantes et durables à développer

Peu d'initiatives de mobilité innovante sur le territoire sont recensés sur le territoire. A l'ère du développement durable, il semble essentiel de mettre en place des infrastructures et des outils permettant de faciliter la mise en relation des utilisateurs afin de limiter au maximum le nombre de déplacements effectués quotidiennement en voiture individuelle.

Aucune aire/parking de covoiturage n'est recensé sur le territoire. Si le Conseil Général du Gers a mis en place une plateforme internet pour faciliter la mise en relation des covoitureurs, il est à déplorer l'absence d'initiatives de ce genre sur les Hautes-Pyrénées.

A l'échelle communale, peu de communes mettent en place des aménagements dédiés aux modes actifs (cyclistes, piétons). On constate cependant des efforts en matière d'aménagement urbain, notamment en vue de réduire la vitesse des automobilistes dans les centres-bourgs et de sécuriser les piétons.

L'étude Mobilité TIC engagé sur le Pays du Val d'Adour a permis de dégager des pistes d'action à mettre en œuvre afin de concrétiser le projet de mobilité de l'ancien territoire du Val d'Adour. Les pistes qui suivent sont issues de la proposition du plan d'action (octobre 2012) :

- L'optimisation, le développement et la mise en cohérence de l'offre en transport collectif ;
- Le développement des formes de mobilités alternatives ;
- L'atténuation de la dépendance à la mobilité et de l'exclusion liée à la mobilité ;
- L'amélioration de la visibilité des solutions de mobilité mises en place.



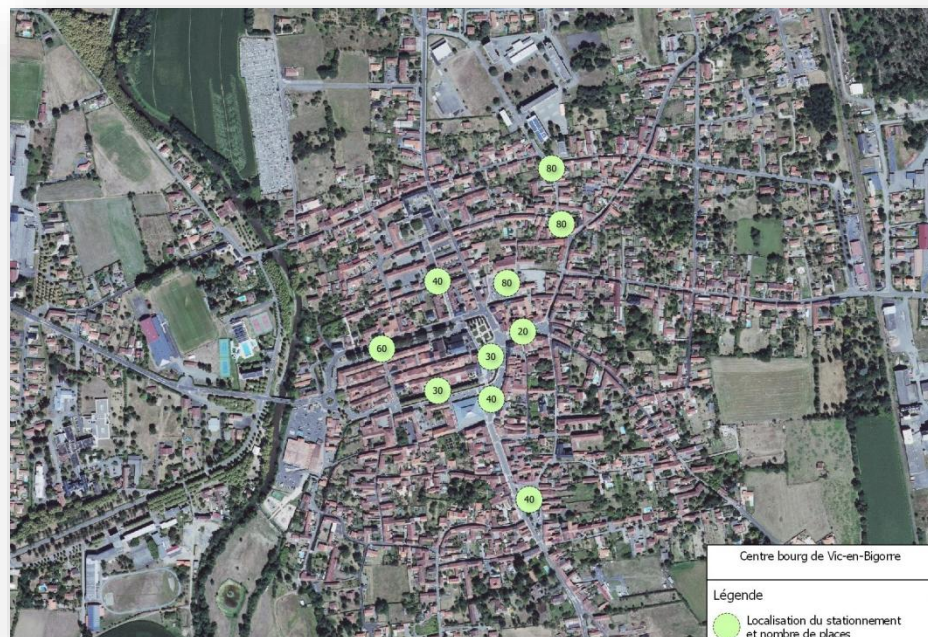
Stationnement // Analyse des capacités

L'offre en stationnement apparaît globalement satisfaisante à l'échelle du territoire. Cependant, plusieurs problématiques sont à prendre en compte.

- Dans la plupart des communes, les places de stationnement ne sont pas matérialisées au sol, que ce soit aux abords des équipements publics ou le long des principales voies.
- Le problème de la gestion du stationnement en milieu rural apparaît lors d'évènements ponctuels (fête, mariage, inhumation, etc.) ou de manifestations culturelles (festivals, fête, foire, etc.) qui ne concernent les communes que quelques jours de l'année.
-
- Puis certaines communes rurales ont une problématique tournée vers les besoins aux sorties d'école. Ce type de stationnement est problématique car il est très ponctuel et intense, il faut beaucoup de places pendant une courte période. Cela pose donc la question de son utilisation le reste de la journée, en fins de semaine et pendant les vacances.
- D'abord, il peut exister un problème de lisibilité de l'offre avec une sensation de saturation pour les usagers, notamment sur les 3 polarités du territoire, du fait d'un besoin plus important pour accéder aux commerces, services, équipements, zones d'activités, etc. (phénomène de voitures ventouses). Ces problèmes de saturation peuvent être résolus par la mise en place d'outils permettant une meilleure rotation des places.
- L'analyse du stationnement anarchique (dans un espace enherbé, le long d'une voie non prévue à cet effet, etc.) ne sont pas pris en compte et les données sont fournies à titre indicatif.
- L'emprise de ces parkings pour une vocation unique nuit à la qualité des espaces publics, notamment en centre-bourgs. Il peut donc être intéressant d'imaginer des espaces multi-usages.
- Certaines communes ne disposent pas (ou peu) d'espaces dédiés au stationnement, pouvant ainsi poser le problème du stationnement anarchique et souvent non sécuritaire.

Source : Citadia / Sol et cité (ex-PLUi CCARA)

Stationnement // Analyse des capacités



-> Cf. atlas communal de l'analyse des capacités de stationnement en annexe du rapport de présentation

Atouts

- Une desserte routière satisfaisante, avec la proximité d'axes régionaux et nationaux majeurs ;
- Des centres-bourgs peu impactés par le réseau routier et le trafic de transit ;
- Une part d'actifs travaillant dans leur commune de résidence importante...

Points de vigilance

- Une absence de desserte ferroviaire à l'échelle du territoire ;
- Un desserte en transport en commun minimaliste ;
- Absence de desserte sur certaines communes du territoire ;
- Une absence d'aménagements dédiés à la pratique des modes doux (piétons, vélos, etc.) ;
- Un important trafic de transit sur le territoire et particulièrement la commune de Rabastens via la RN21
- Des parties d'infrastructures accidentogènes (pont sur l'Adour, gabarit de la RD, contournement de Vic-en-Bigorre...)

Enjeux

- **Le développement d'une offre alternative pertinente à l'autosolisme dans les trajets domicile – travail ;**
- **La promotion et la sécurisation des modes doux à l'échelle locale ;**
- **La mise en œuvre d'infrastructures et d'outils dédiés au covoiturage et/ou à l'autopartage ;**
- **La lutte contre l'exclusion spatiale et la précarité énergétique en proposant des services dédiés aux populations âgées/dépendantes/précaires (transport à la demande, etc.).**



1.4

Emplois & activités économiques

Emplois & économie // Les chiffres clés

6 488

Emplois sur le territoire des 72 communes

9 192

Actifs occupés en 2016

0,70

Indice de concentration de l'emploi : nombre d'emploi pour 1 actif

67%

D'emplois dans le secteur tertiaire (marchand et non-marchand)

-275

Emplois entre 2011 et 2016 dans l'agriculture

2713

Nombre d'établissements actifs recensés sur la CCAM en 2018

16%

Part de l'emploi salarié dans le secteur de l'industrie

23%

Des établissements actifs dans l'agriculture en 2016

27%

Des actifs travaillent sur leur commune de résidence

55,6%

D'employés et d'ouvriers parmi les actifs du territoire

-165

Agriculteurs exploitants entre 2011 et 2016

9,3%

Taux de chômage en 2016

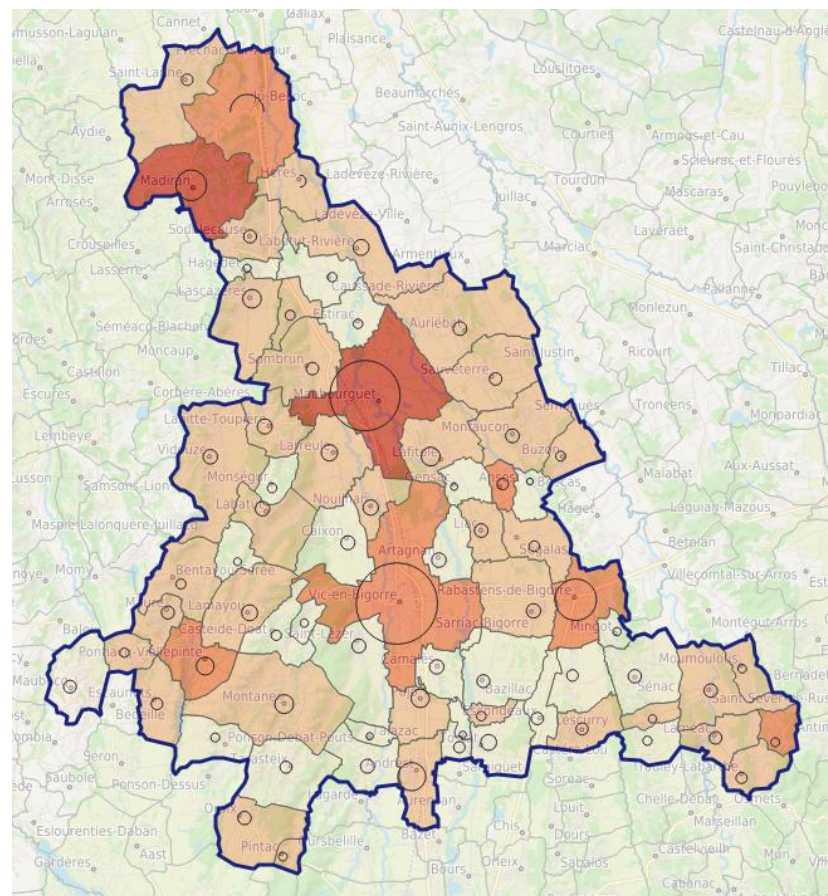
Emplois & économie // L'emploi sur le territoire

- La répartition de l'emploi sur la CCAM est marqué par :
 - Deux pôles principaux : Vic-en-Bigorre (2 284 emplois) et Maubourguet (1 715 emplois) qui regroupent plus de 60% des emplois du territoire
 - Un contraste important entre les communes rurales et les polarités
 - 5 communes proposant plus d'emplois qu'elles n'accueillent d'actifs
 - Entre 1999 et 2016, la CCAM a gagné environ 500 emplois soit une évolution moyenne annuelle de +0,5%

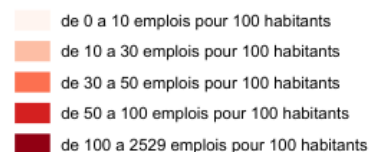
On constate une importante concentration de l'emploi sur notamment deux communes au sein de la collectivité. L'ensemble des communes rurales alentours concentrent très peu d'emplois, principalement agricoles, et sont dépendantes des bassins économiques de Tarbes au Sud et de Pau à l'Ouest. Globalement sur la collectivité on dénombre 70 emplois pour 100 actifs (99 pour les Pyrénées-Atlantiques (64) et 100 pour Hautes-Pyrénées (65)).

- La typologie des emplois se caractérise par :
 - Une présence importante de l'agriculture dans l'économie du territoire (8% des emplois) même si le secteur est en baisse (deux fois moins représenté qu'en 1999)
 - Le secteur tertiaire reste le principal employeur avec 67% des emplois, notamment sur les pôles de Vic-en-Bigorre et Maubourguet
 - Le secteur industriel reste stable, voire en hausse, depuis 1999 sur la collectivité avec 16% des emplois

Evolution du nombre d'emplois au LT et indice de concentration (entre 1999 et 2016)



Évolution de l'emploi et du nombre d'habitant entre 1999 et 2016



Emplois & économie // Les actifs du territoire

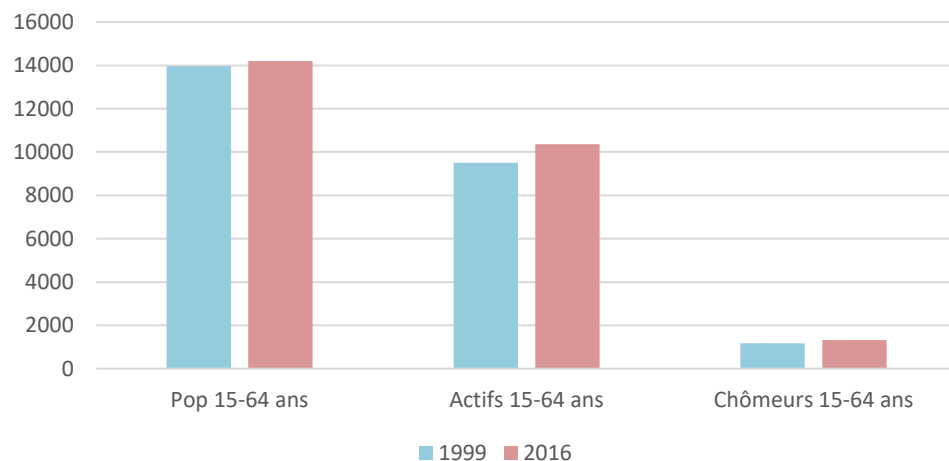
- La CCAM compte :
 - 10 531 actifs dont 50% sur le bassin de vie de Vic Montaner.
- Entre 1999 et 2015, le nombre d'actifs à augmenter de +476.

On observe donc une croissance plus importante du nombre d'actifs que du nombre d'emplois sur la même période.

- Avec 50,8% de taux d'activité, la CCAM se positionne au même niveau que le département des Hautes-Pyrénées (51,3%).
- Le taux de chômage de 9,3% en 2016 se situe, lui, entre celui du département des Hautes-Pyrénées et de la région Occitanie. Il est cependant en augmentation par rapport à 2011 (+0,6%) et touche autant les hommes que les femmes.
 - La commune la plus touchée est Villefranque (22%).

- En ce qui concerne la répartition des actifs par CSP sur le territoire, on constate une prédominance des employés et ouvriers, ce qui concorde avec un nombre important d'emplois dans le secteur tertiaire et industriel.
- Si globalement l'ensemble des CSP a connu une augmentation depuis 1999, on observe une forte baisse concernant les agriculteurs exploitants dont le nombre a chuté entre 1999 et 2016, passant de 888 à 429. La question de la transmission et de la préservation des terres agricoles sera donc un enjeu majeur à prendre en compte dans l'analyse.
 - Pour exemple, les agriculteurs exploitants du bassin de vie de Rabastens de Bigorre représentaient en 1999, 18% des actifs, en 2016 ils ne représentent plus que 5%.
- Entre 1999 et 2016, la part d'actifs travaillant au sein de sa commune de résidence a véritablement diminué (37% à 23%).

Evolution entre 1999 et 2016 du taux de chômage et de la population active

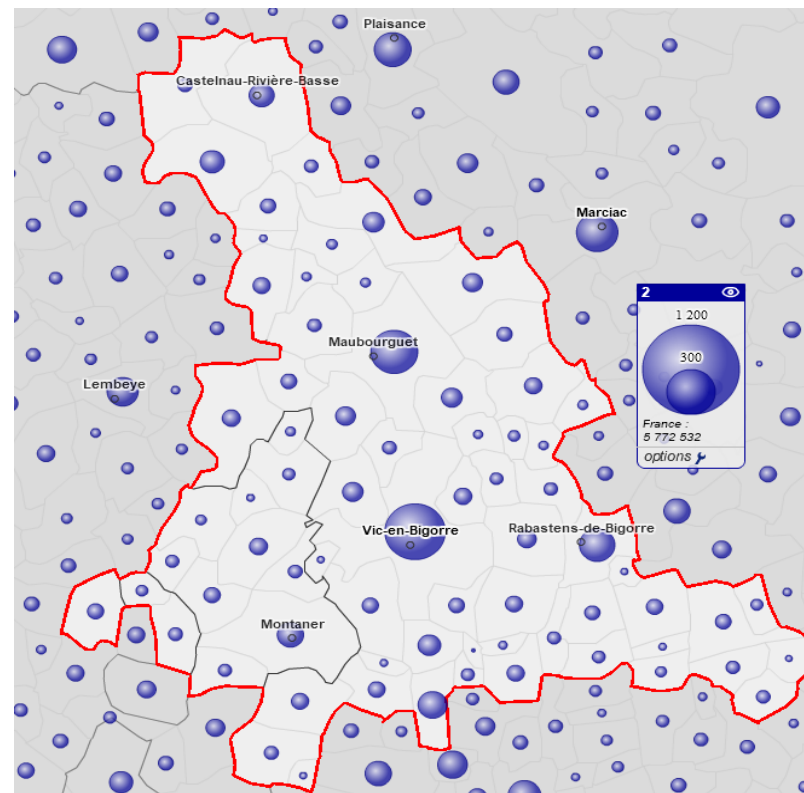


Emplois & économie //

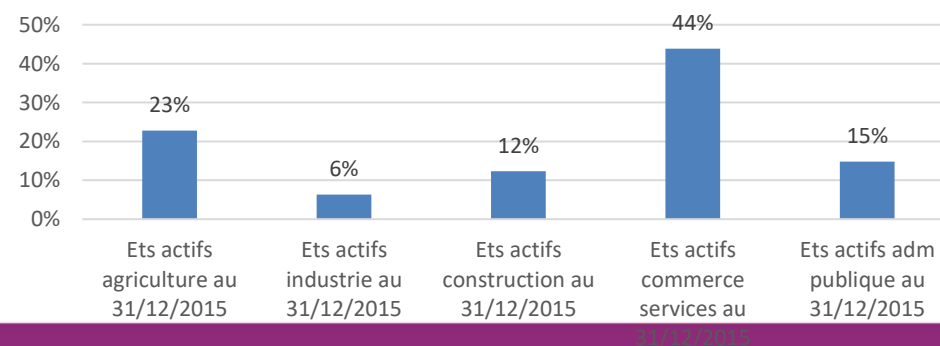
Les entreprises du territoire

- En 2016, la CCAM compte 2713 établissements actifs dont 23% dans le domaine de l'agriculture.
 - Ce secteur, regroupant essentiellement des petites exploitations familiales, 86% des établissements actifs dans l'agriculture ne comptent aucun salarié, reste minoritaire en termes de nombre d'emplois.
- Le tissu économique de la CCAM est caractérisé par la **surreprésentation des entreprises unipersonnelles** et 97% des entreprises comptent moins de 10 salariés (TPE).
- Vic-en-Bigorre, Rabastens-de-Bigorre, Maubourguet, Andrest regroupent 40% des établissements actifs à elles seules.
- Hormis la présence du centre hospitalier à Vic-en-Bigorre, qui draine le plus grand nombre d'emplois, il est à noter la présence des établissements Montfort (groupe Eurälis Gastronomie), qui emploient plus de 500 salariés dans la zone industrielle du Marmajou à Maubourguet.
- Les artisans et notamment ceux du BTP sont ainsi bien représentés sur le territoire intercommunal. Leur présence concourt à dynamiser le territoire d'un point de vue économique mais permet aussi d'assurer un rôle de service de proximité et un lien social indispensable et reconnu en milieu rural.

Répartition du nombre d'établissements actifs (2014)



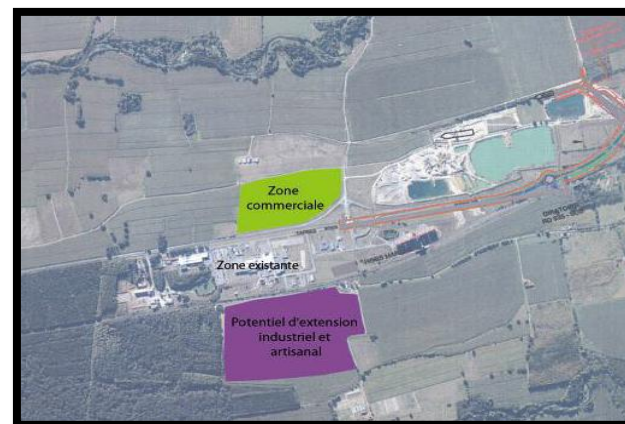
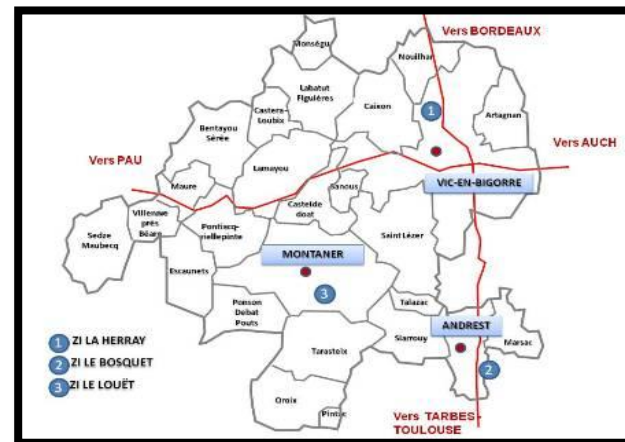
Etablissements actifs par secteur d'activité au 31/12/2015



Emplois & économie //

Les zones d'activités économiques

- Le territoire compte plusieurs zones d'activités économiques dont :
 - La zone industrielle La Herray : localisée à Vic-en-Bigorre sur 30 ha, elle accueille des activités industrielles, tertiaires et artisanales. Localisée à proximité directe de la RD935, elle bénéficie d'une localisation stratégique et accueille un hôtel d'entreprises tertiaires.
 - La zone industrielle Le Bosquet : localisée à Andrest, sur la voie rapide reliant Tarbes à Bordeaux, cette zone d'activités de 3 ha à vocation à accueillir des activités mixtes.
 - La zone artisanale Le Louët : zone à vocation artisanale d'une superficie de 5 ha, elle est localisée sur la commune de Montaner. Localisée à 15 minutes de Tarbes, elle bénéficie de la présence d'une Zone de Revitalisation Rurale, permettant d'offrir des avantages fiscaux aux entreprises.
 - La zone industrielle du Marmajou à Maubourguet. Cette zone d'activités a une emprise de 40 ha et 20 nouveau ha sont en projet pour l'extension de la zone et est principalement constituée d'entreprises travaillant dans le domaine de la transformation des produits agricoles.
 - La Zone d'Activité Economique (ZAE) nommée La porte de la Bigorre sur d'anciennes terres de culture. Elle est implantée en limite Ouest de Rabastens-de-Bigorre, le long de la RD 934 (route de Vic-en-Bigorre), au voisinage du Centre de secours et est accessible depuis un giratoire aménagé en 2010. La surface de la zone est d'environ 3,5 ha dont 2,7 ha commercialisable. La ZAE est desservie par l'ensemble des réseaux d'électricité, d'eau potable, d'assainissement, télécommunications et de gaz.



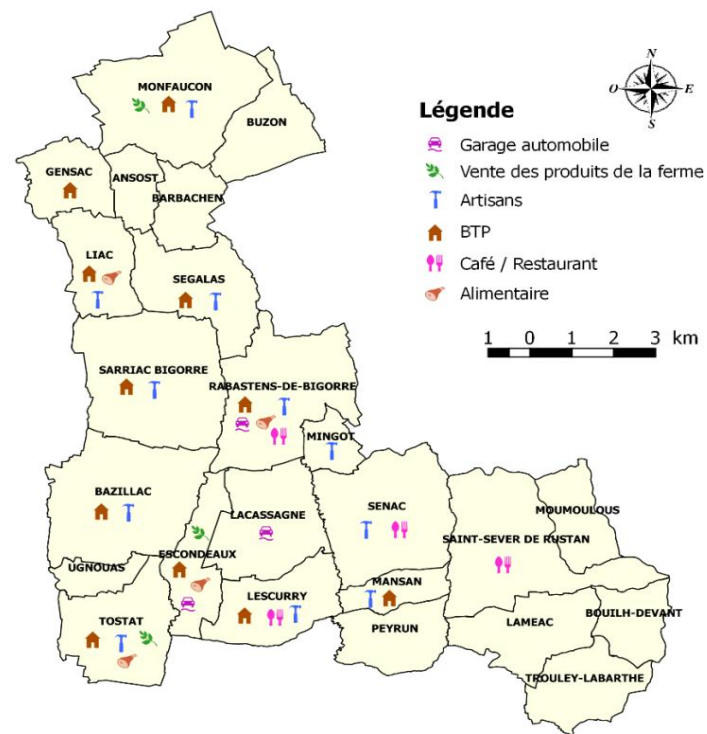
Emplois & économie //

Les commerces

- Une offre commerciale concentrée en centre-bourg et principalement au sein des polarités du territoires
 - Rabastens-de-Bigorre pour le bassin de vie d'Adour-Rustan-Arros concentre l'essentiel des commerces de proximité mais aussi une gamme intermédiaire et supérieure.
 - Vic-en-Bigorre pour le bassin de vie de Vic Montaner concentre l'offre la plus diversifiée avec de nombreux commerces de proximité et des grandes enseignes de supermarché (Intermarché) et quelques commerces spécialisés (Sport 2000).
 - Maubourguet pour le bassin de vie de Val d'Adour Madiranais regroupe les principaux commerces et grandes enseignes (Super U, Gamm Vert...).

Les activités de services et de commerces occupent une place centrale dans la sphère économique présenteielle. Afin de dynamiser le commerce local, une ORAC (opération de restructuration de l'artisanat et du commerce) avait été mise en place à Maubourguet, elle a pris fin il y a trois ans. Depuis, on constate qu'elle a eu peu d'effets sur le centre-bourg.

Répartition des commerces et artisans sur le bassin de Rabastens de Bigorre



Emplois & économie // L'activité touristique

- On recense en 2017, 6 hôtels dont 3 à Vic-en-Bigorre et offrant un total de 66 chambres sur l'ensemble du territoire.
- On compte aussi 4 campings pour environ une centaine d'emplacements dont 2 non classés et 2 classés 2 étoiles.
- De nombreux gîtes et chambres d'hôtes viennent compléter cette offre d'hébergement touristique dans un cadre naturel et parfois insolite.
- L'offre touristique est directement liée au tourisme vert/de loisir et au tourisme patrimonial. La localisation de l'intercommunalité, à proximité de pôles touristiques régionaux majeurs (Pau, Tarbes, Lourdes, Marciac, etc.) induit des opportunités de développement non négligeable pour le territoire.
- L'offre touristique du territoire s'appuie aussi sur plusieurs éléments, formalisés au sein d'une charte de Pays :
 - Le cadre naturel : la diversité des paysages et des biotopes permet de développer des activités touristiques en lien avec la nature : randonnées, activités sportives ou de loisirs ... Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle permet d'attirer de nombreux pèlerins sur la communauté de communes, notamment dans les villages étapes de Maubourguet et Auriébat.
 - Le patrimoine : importante densité de sites médiévaux caractéristiques du sud-ouest, notamment : la bastide de Maubourguet, l'Abbaye de Larreule, le château de Sauveterre, Abbaye de Saint-Sever-de-Rustan, Bastide de Rabastens, etc...
 - L'agro-tourisme : secteur autour duquel l'offre touristique notamment du bassin de vie du Val d'Adour Madiranais est historiquement structurée . La gastronomie réputée du sud-ouest combinée à la présence de 2 AOC (Vins Madiran et Pacherenc du Vic Bilh) sur la partie ouest du territoire a permis de diversifier l'offre touristique du territoire, notamment en termes d'hébergement, touristique rural.

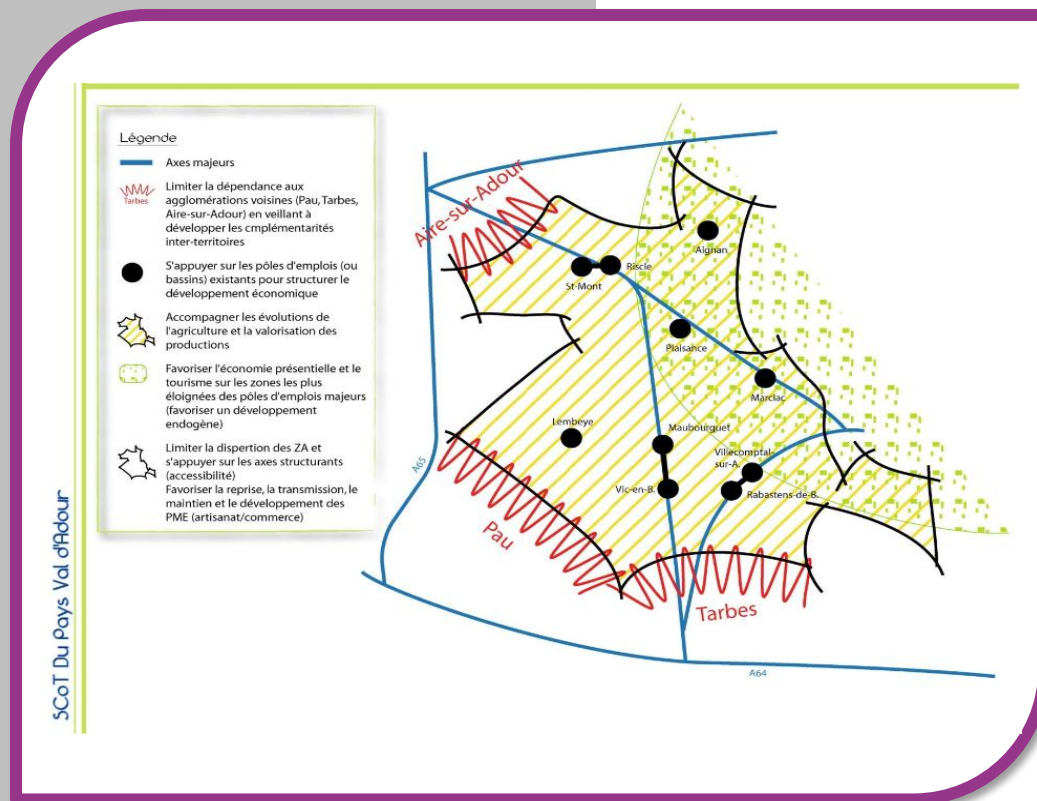
- Le territoire peut s'appuyer, entre autre, sur ses nombreux atouts pour développer son activité touristique, à savoir :
 - Ses nombreux chemins de randonnées et le chemin de St-Jacques de Compostelle
 - Les services pour l'accueil de camping-car
 - Les différents vignobles et AOC
 - Le musée archéologique
 - Un patrimoine bâti ancien riche et préservé (châteaux, moulins...)
 - Le fleuve de l'Adour et ses activités nautiques



Offices de Tourisme du Pays du Val d'Adour

Et le SCoT ?

- Maintenir à minima le ratio emploi/habitant actuel par bassin de vie.
- Le développement des commerces de proximité se fera au cœur des bourgs-centres en limitant le développement des surfaces commerciales ex-nihilo (extérieures à la tâche urbaine).
- Mobiliser le foncier nécessaire afin de permettre le développement économique et la création d'emplois sur chacun des bassins de vie.
- La création de nouvelles zones d'activités (hormis celles définies dans le cadre du document d'aménagement artisanal et commercial) est proscrite (seule l'extension de bâtiments d'activité existants ou la finalisation de zones d'activités existantes (Saint Germé, Montaner, ...) sans extension sont autorisées).
- Les zones d'activités existantes peuvent par contre être renouvelées



Secteur	Emplois annuels à créer (à minima)	Foncier annuel à réserver (en ha) à vocation d'activité	Foncier total à réserver (en ha) à vocation d'activité entre 2015 et 2035	Foncier total à réserver (en ha) à vocation d'activité entre 2015 et 2035 (avec prise en compte de la rétention foncière et de la nécessaire programmation : 50 %)
Secteur 1 - Vallée de l'Adour Sud	21	1,4	27,9	41,9
Secteur 2 - Coteaux Sud-Ouest	2	0,2	3,2	4,8
Secteur 3 - Coteaux Sud- Est	3	0,2	3,5	5,3
Secteur 4-Vallée de l'Adour Nord	8	0,6	11,0	16,5
Secteur 5 - Coteaux Nord- Est	2	0,1	2,3	3,5
Secteur 6 - Coteaux Ouest	5	0,3	6,1	9,2
Secteur 7 - Coteaux Est	4	0,3	5,1	7,7
TOTAL	44	3	59,1	88,7

Et le SCoT ?

- Les implantations de surfaces commerciales de plus de 300 m² en dehors des centralités et des Zones d'Aménagement Commercial identifiées dans ce document sont proscrites. Seuls les commerces spécialisés non soumis à autorisation commerciale au sens du code du commerce, peuvent être autorisés sur d'autres sites (notamment au sein des ZAE identifiées).
- Les artisans et commerçants pourront être accueillis en zone urbaine ou par le biais d'un changement de destination d'un bâtiment en zone agricole ou naturelle sous réserve qu'il n'y ait pas de nuisances pour les riverains, que cela ne nuise pas au caractère agricole ou naturel de la zone et qu'il y ait une desserte en réseaux suffisante.
- Renforcer les fonctions économiques des pôles d'équilibre en veillant notamment, dans le cadre d'une concertation élargie, à privilégier l'implantation des entreprises ayant besoin d'une main d'œuvre importante, ou de moyens de communication étendus.
- Intégrer dans le cadre de l'élaboration des PLU des Orientations d'Aménagement et de Programmation qui prennent en compte l'aspect qualitatif des zones d'activités et qui permette de promouvoir, un cadre de travail agréable.
- Privilégier la réhabilitation des friches avant d'étendre les ZAE et réaliser, avant tout aménagement, une étude générale d'aménagement de la zone.
- Dans le cas d'un changement de destination d'un bâtiment en zone agricole ou naturelle pour l'implantation d'une activité «économique», l'extension du bâtiment est possible dans la limite de 30 % (surface initiale prise à la date d'approbation du SCoT).
- La réhabilitation de surfaces vacantes à des fins d'activités industrielles ou commerciales est à privilégier avant d'urbaniser de nouvelles surfaces.

Emplois & économie // Les enjeux

Atouts

- Un nombre d'actifs et d'emplois liés au territoire en augmentation depuis 1999
- Une concentration de l'emploi à Vic-en-Bigorre
- Un tissu entrepreneurial dynamique, constitué de petites entreprises
- L'entreprise Montfort, leader européen de la production de foie gras, implantée sur le territoire
- Une activité agricole structurante, avec des exploitations disséminées sur l'ensemble de la CCAM
- 2 périmètres AOC sur le territoire
- Un potentiel touristique important, notamment autour de l'agro-tourisme et du vin

Points de vigilance

- ... malgré un indice de concentration qui diminue légèrement
- Un taux de chômage qui reste important sur la majorité des communes
- Un nombre d'exploitation et d'emplois agricoles en constante diminution depuis plus de 20 ans
- Des commerces concentrés exclusivement sur les villes centres
- Une activité touristique qui souffre de la concurrence des pôles touristiques voisins

Enjeux

- Le développement de filières économiques innovantes en lien avec les spécificités économiques du territoire : agriculture, industrie agro-alimentaires, services à haute valeur ajoutée, etc.
- L'insertion des jeunes actifs et des demandeurs d'emplois sur le marché du travail local
- Le développement d'une offre foncière à vocation économique afin de créer un maillage économique structurant l'intercommunalité (en lien avec les préconisations du SCoT)
- Le maintien et la diversification de l'activité agricole, en favorisant le renouvellement des actifs agricoles et la transmission des exploitations
- Le développement touristique autour de la valorisation de la gastronomie, de la viticulture, du patrimoine, etc.



1.5

Diagnostic agricole

L'élaboration du diagnostic agricole



Temps 1 : repérage des
sièges et bâtiments agricoles
par les élus communaux



Temps 2 : organisation de 3
réunions de secteurs avec les
acteurs du monde agricole
(échantillon représentatif) pour
aborder la question des enjeux
agricoles



Temps 5 : procéder à une
traduction règlementaire qui
permette de répondre à la
préservation et au
développement de l'activité
agricole



Temps 4 : traduction des
enjeux dans le cadre du
PADD

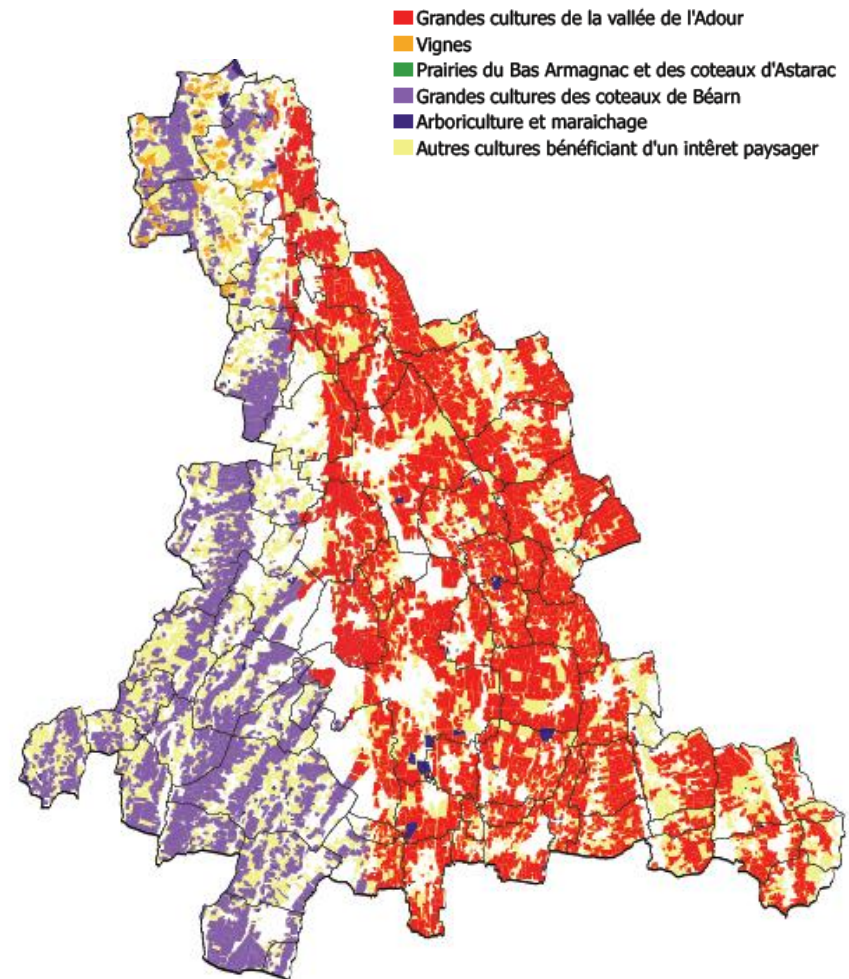


Temps 3 : formalisation du
diagnostic agricole qui
intégrera le diagnostic du
PLUi

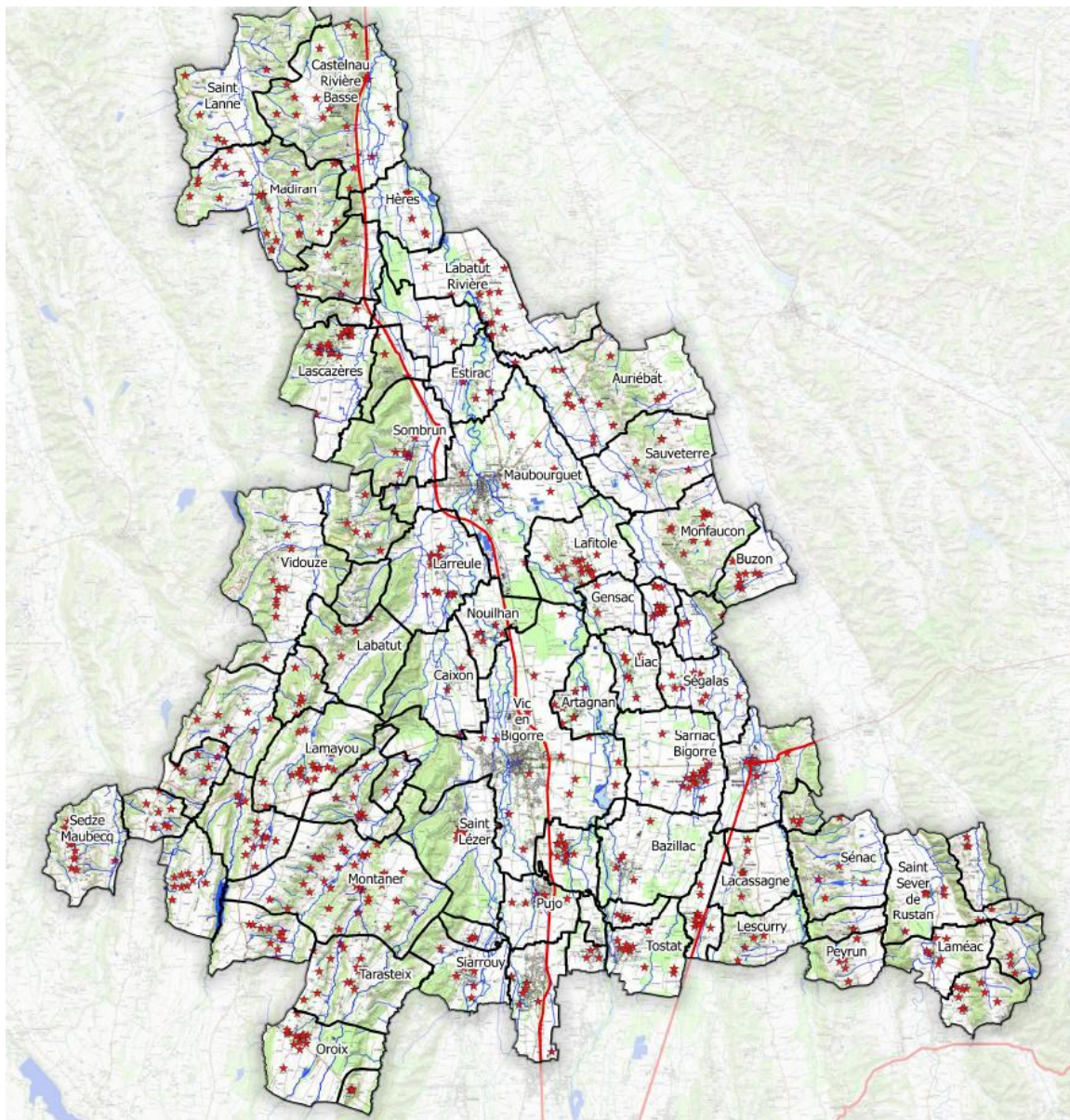
Agriculture // Typologie des espaces agricoles

- L'activité agricole occupe une place importante dans le tissu économique de la CCAM, de part sa dimension historique et de part ses retombées économiques, directes ou indirectes (tourisme, industrie agro-alimentaire, activités connexes, ...) ;
- L'orientation technico-économique de la communauté de communes est principalement tournée vers les activités de polyculture et polyélevage. On observe cependant une importante présence de cultures céréalières et oléoprotéagineuse au sud du territoire et dans les vallées.
- Les plaines alluviales de l'Adour sont formées par des terres alluvionnaires très fertiles et les grandes cultures y sont cultivées de façon plutôt « intensive ». La bonne gestion de la ressource en eau est un vrai enjeu pour le territoire. Cependant, le fort potentiel agronomique des terres fait de cette surface agricole un territoire agricole à conserver.
- Les coteaux, plus caillouteux, sont à séparer en deux catégories. D'une part, les coteaux sablo-argileux ont accueilli très tôt des vignes. Ce sont aujourd'hui des secteurs où les vignes sont valorisées par des appellations d'origine contrôlée. C'est une valeur ajoutée non négligeable pour le territoire, il est donc important de les préserver également.
- Au contraire, pour les coteaux argileux, les sols sont peu fertiles. L'élevage s'y est donc développé. On retrouve toutefois une baisse de l'élevage sur le territoire, notamment dans la filière laitière bovine où le prix du lait devient trop faible par rapport aux charges. Cela oblige les exploitations à diversifier leurs activités. Cette diminution de l'élevage est par contre accompagnée d'une augmentation de l'élevage intensif.

Typologie des espaces agricoles définie dans le SCOT du Val d'Adour



Agriculture // Les sièges et bâtiments agricoles



-> Cf. atlas communal du diagnostic agricole en annexe du rapport de présentation. Ces cartes non exhaustive. Cet atlas a été réalisé sur la base des informations recueillies auprès des communes lors des permanences sur le diagnostic agricole.

Source : CITADIA	Nombre sièges d'exploitations 2018
Communes du Bassin de vie de Rabastens de B.	169
Communes du Bassin de vie de Maubourguet	211
Communes du Bassin de vie de Vic en Bigorre	267
TOTAL CCAM	647

Le territoire de la CCAM compte, en 2018, environ 647 sièges d'exploitations répartis sur les 3 bassins de vie du territoire.

C'est le bassin de vie de Vic en Bigorre malgré sa périphérie immédiate avec l'agglomération Tarbaise qui compte le plus de sièges d'exploitation.

La moyenne d'âge des chefs d'exploitations est d'environ 51 ans ce qui pose la question de la reprise de ces exploitations agricoles à moyen terme.

Agriculture // Les sièges et bâtiments agricoles

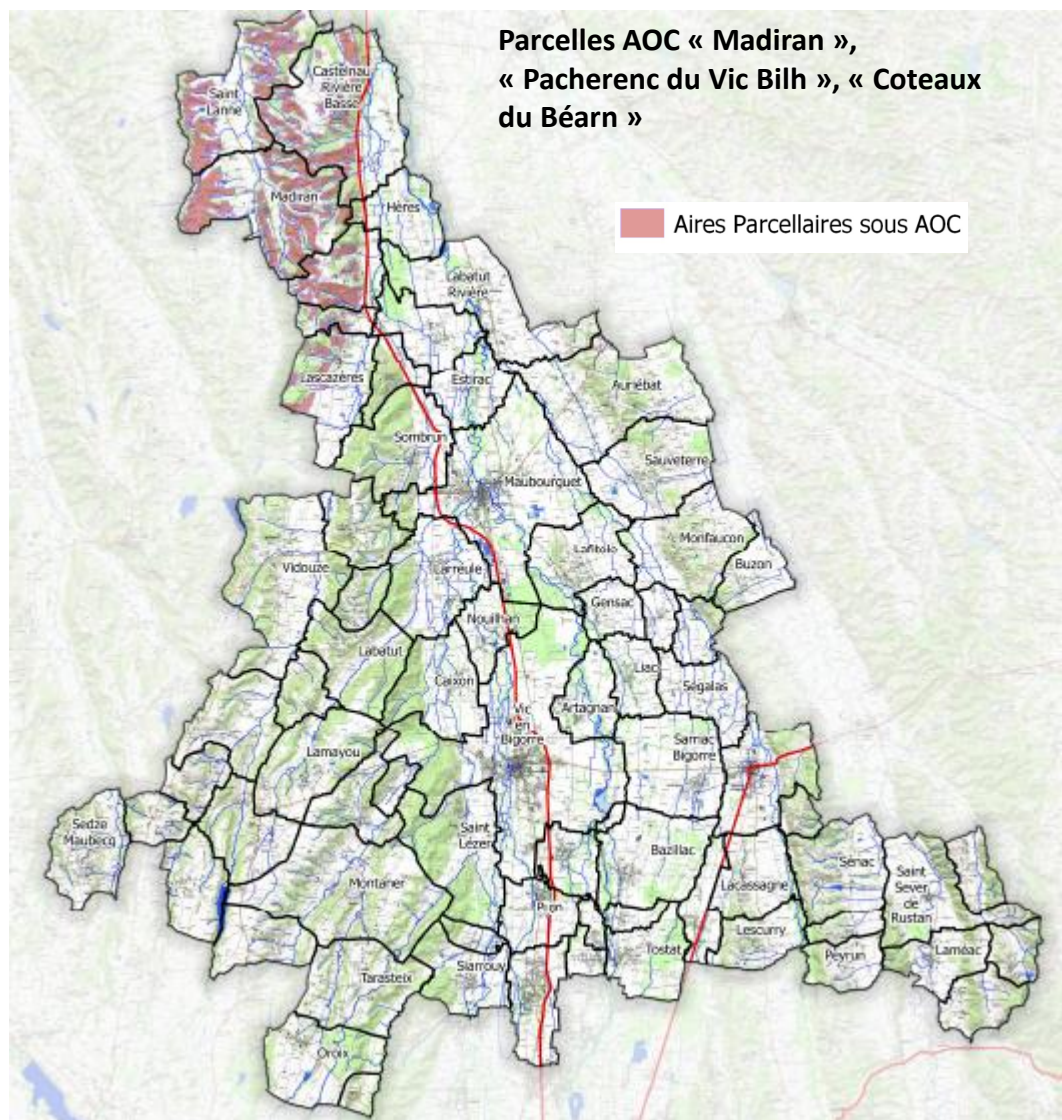
BASSIN DE VIE DE VIC EN B.	Nombre sieges
Andrest	9
Artagnan	8
Bentayou-Sérée	10
Caixon	3
Camalès	11
Casteide-Doat	9
Castéra-Loubix	6
Escaunets	10
Labatut	5
Lamayou	20
Marsac	4
Maure	9
Montaner	38
Nouilhan	6
Oroix	14
Pintac	3
Ponson-Debat-Pouts	10
Pontiacq-Viellepinte	15
Pujo	8
Saint-Lézer	8
Sanous	3
Sedze-Maubecq	12
Siarrouy	8
Talazac	3
Tarasteix	14
Vic-en-Bigorre	14
Villenave-près-Béarn	7
Villenave-près-Marsac	0

BASSIN DE VIE DE RABASTENS DE B.	Nombre sieges
Ansost	12
Barbachen	3
Bazillac	5
Bouilh-Devant	3
Buzon	8
Escondeaux	11
Gensac	2
Lacassagne	5
Laméac	6
Lescurry	7
Liac	7
Mansan	2
Mingot	3
Monfaucon	11
Moumoulous	3
Peyrun	7
Rabastens-de-Bigorre	5
Saint-Sever-de-Rustan	12
Sarriac-Bigorre	18
Ségalas	9
Sénac	6
Tostat	10
Trouley-Labarthé	9
Ugnouas	5

BASSIN DE VIE DE MAUBOURGUET	Nombre sieges
Auriébat	15
Castelnau-Rivière-Basse	19
Caussade-Rivière	5
Estirac	4
Hagedet	2
Hères	6
Labatut-Rivière	16
Lafitole	16
Lahitte-Toupière	5
Larreule	15
Lascazères	26
Madiran	29
Maubourguet	11
Monségur	0
Saint-Lanne	5
Sauveterre	8
Sombrun	9
Soublecause	6
Vidouze	11
Villefranque	3

Nb : Données non exhaustives. Carte réalisée sur la base des informations recueillies auprès des communes lors des permanences sur le diagnostic agricole.

Agriculture // Les appellations



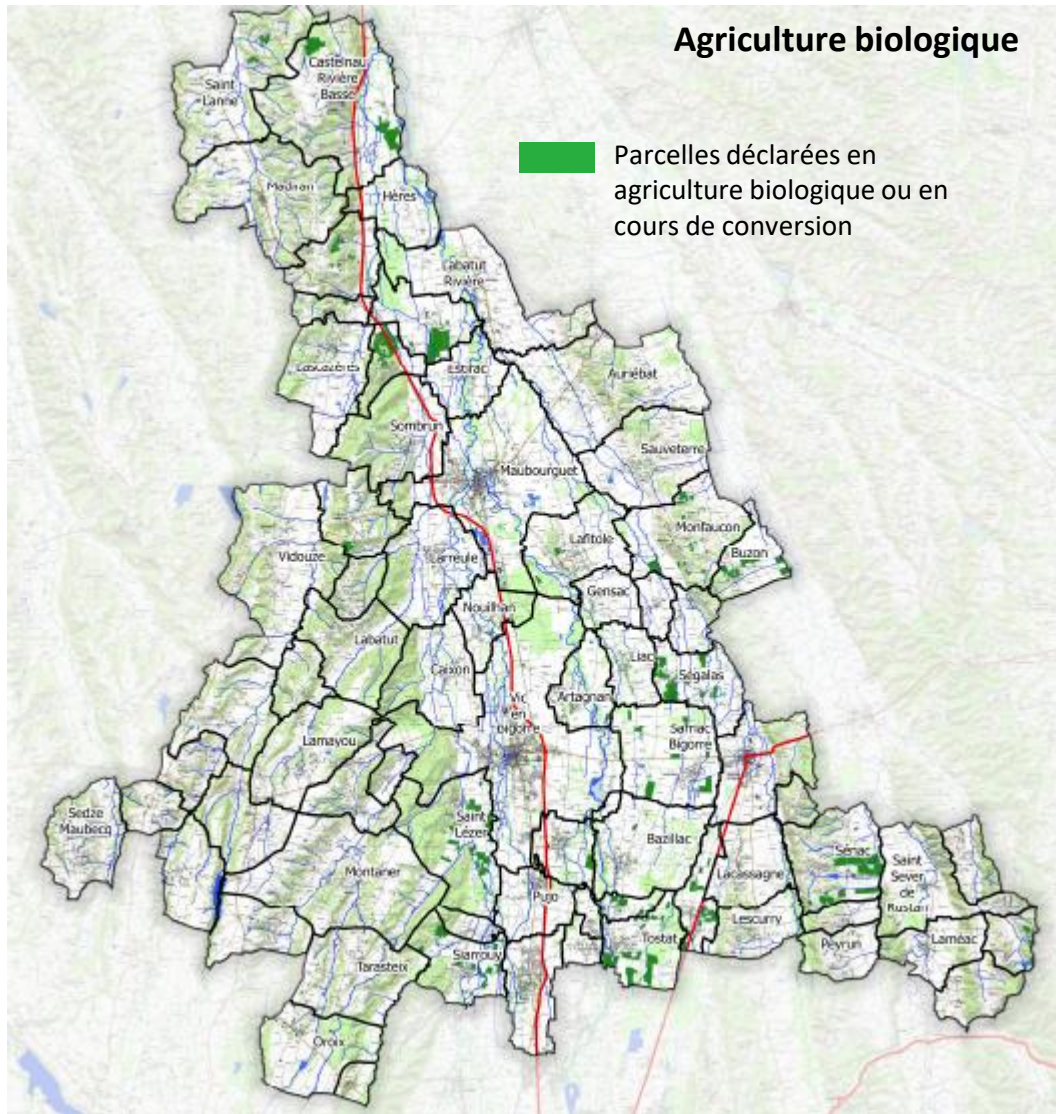
Malgré la présence de 3 AOC/AOP « Madiran », « Pacherenc du Vic Bilh », Béarn (sur la même aire de production), l'activité viticole ne représente qu'une part minime de la SAU et se concentre au nord-ouest du territoire sur le secteur du Madiranais.

Le territoire est également concerné par les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine suivants :

- Poulet label rouge
- IGP canard à foie gras du Sud Ouest
- AOP Noir de Bigorre

Source : INAO, Parcelles AOC

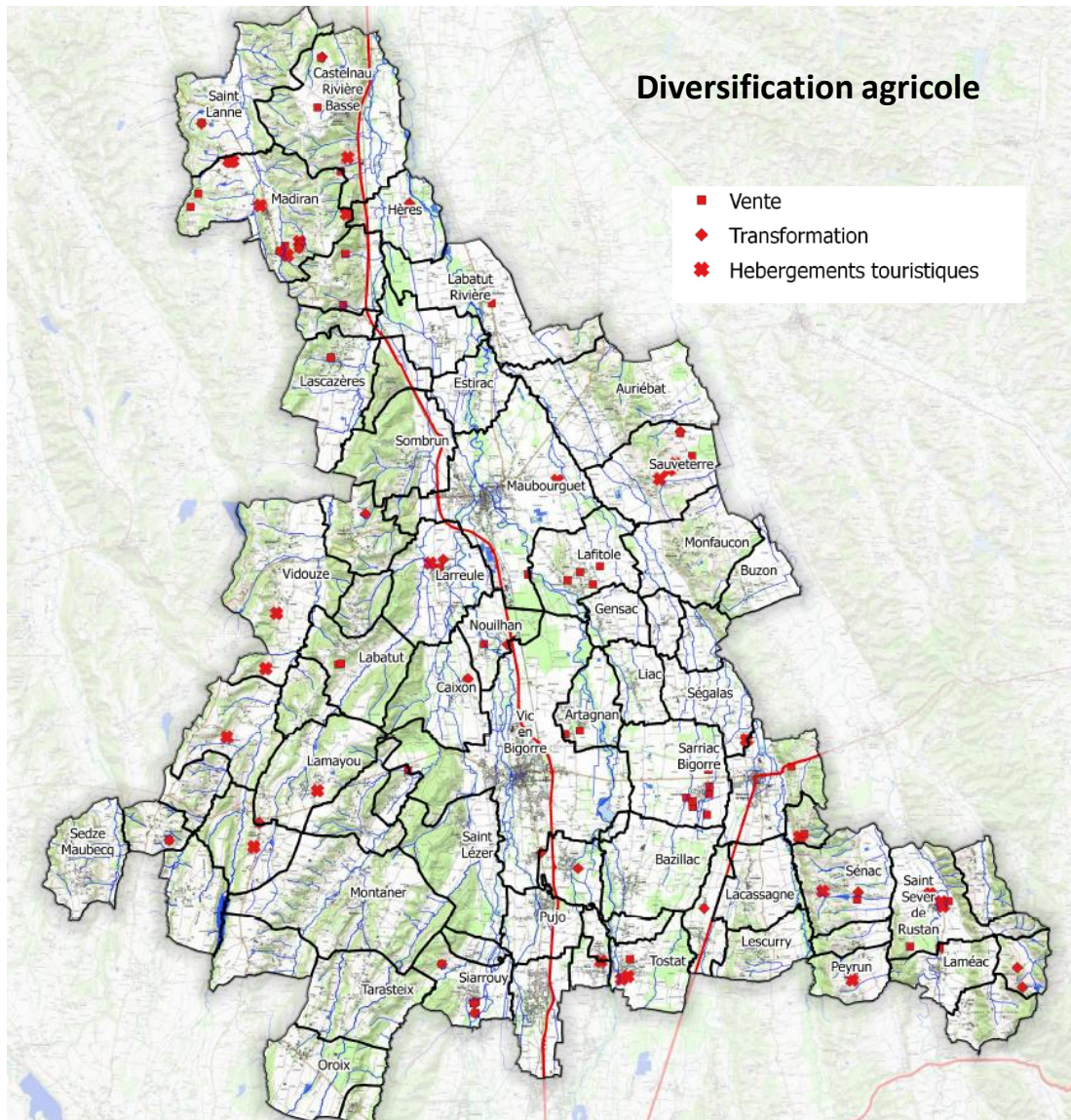
Agriculture // Agriculture biologique / raisonnée



- D'une façon générale, l'engagement dans des démarches de qualité reste assez faible. Toutefois le bio est en développement actuellement avec quelques conversions à venir.

Nb : carte non exhaustive. Carte réalisée sur la base des informations recueillies auprès des communes lors des permanences sur le diagnostic agricole.

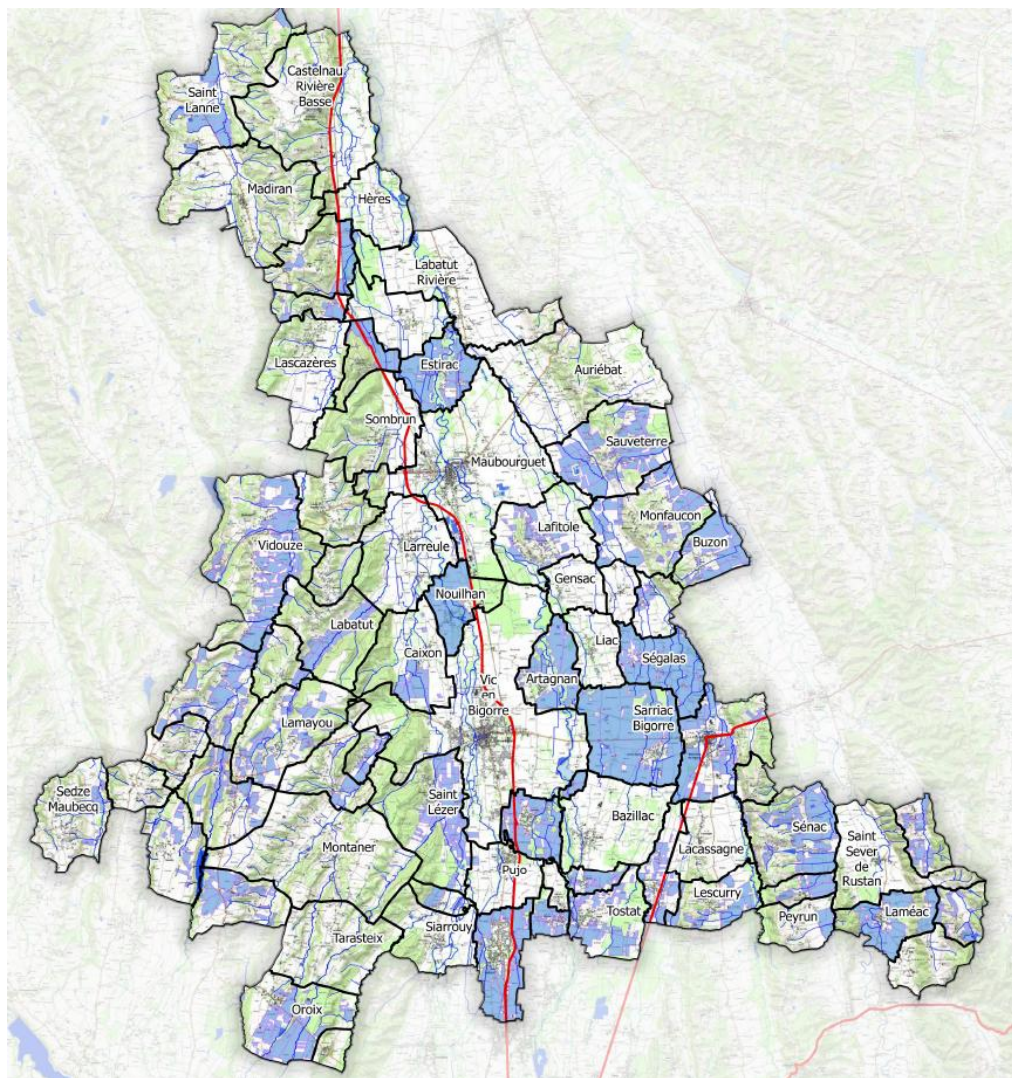
Agriculture // Diversification agricole



- La spécialisation des productions de plus en plus forte et le problème de main d'œuvre laisse peu de place à la diversification.
- Plusieurs exploitations ont des activités complémentaires (atelier de transformation, location touristique, autre activité...) .

Nb : carte non exhaustive. Carte réalisée sur la base des informations recueillies auprès des communes lors des permanences sur le diagnostic agricole.

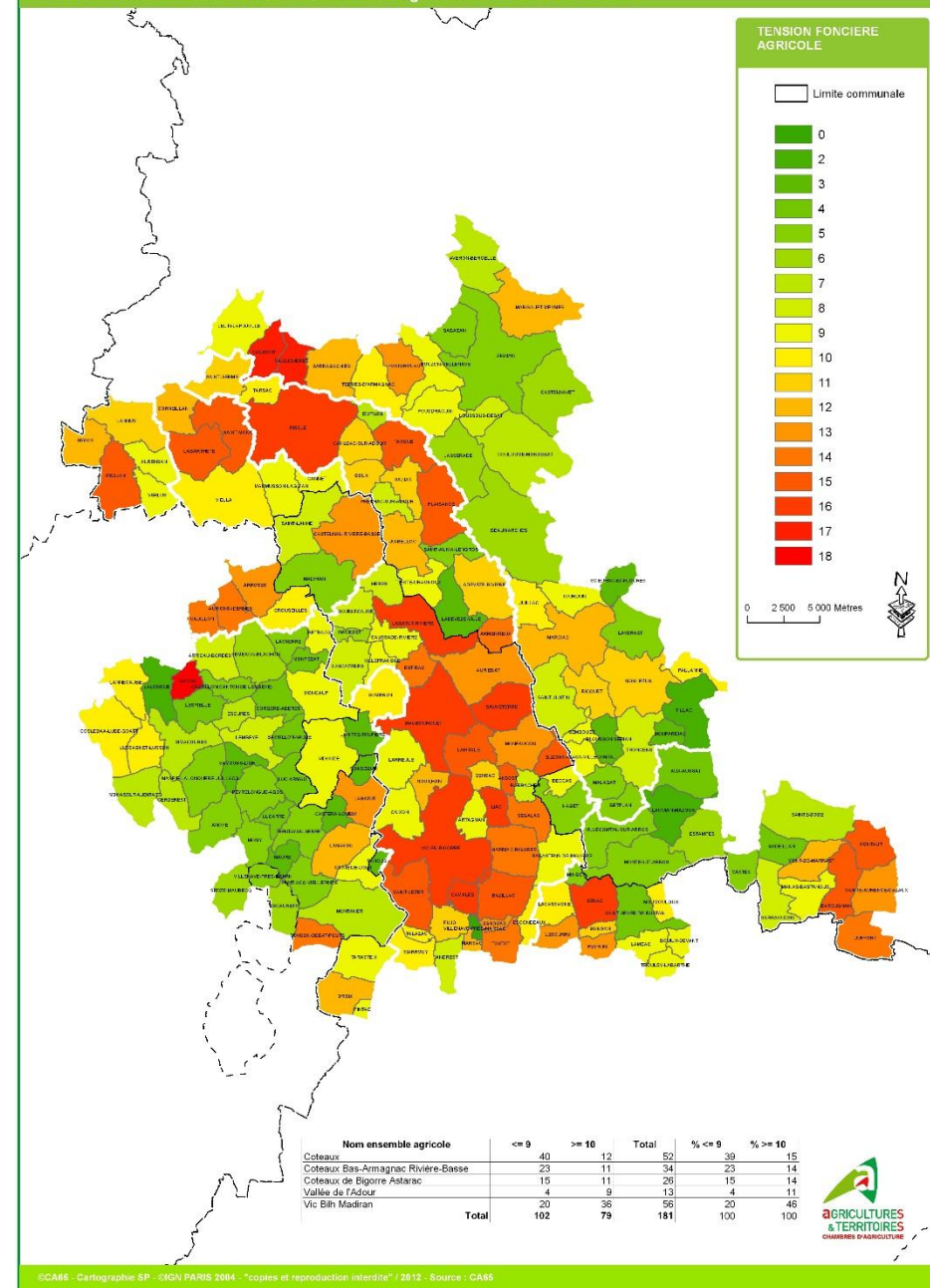
Agriculture // Irrigation : un réseau d'irrigation développé qui sécurise l'activité



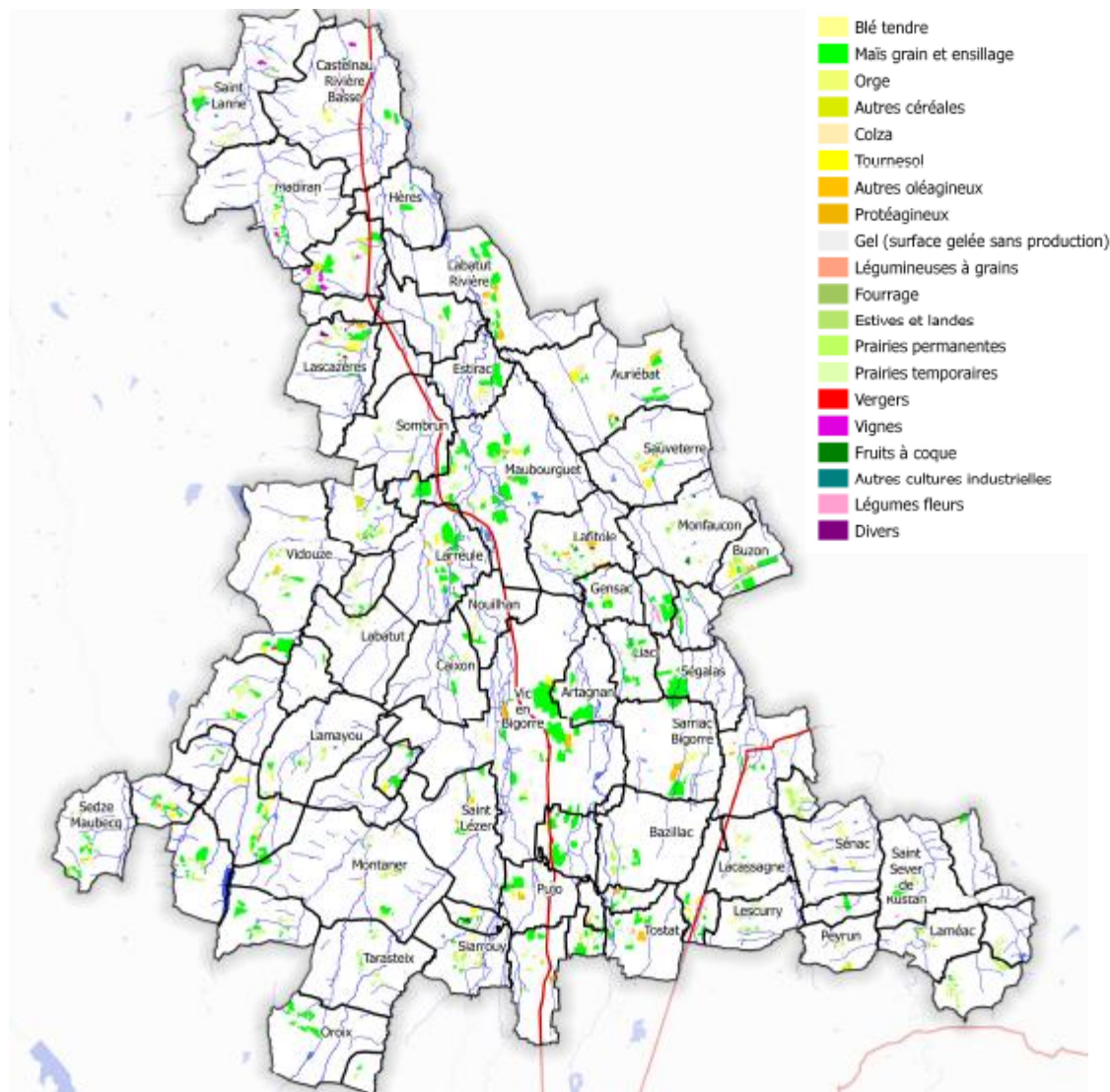
Nb : carte non exhaustive. Carte réalisée sur la base des informations recueillies auprès des communes lors des permanences sur le diagnostic agricole.

Agriculture // Enjeu : tension foncière au sein de l'agriculture

- La carte réalisée par la chambre d'agriculture des Hautes Pyrénées en 2012 analyse la tension foncière des communes du département.
- Plus la note est élevée, plus la tension est grande.
- Il apparaît clairement au regard de cette carte que la tension foncière est très forte sur les communes de Vallée et notamment sur la vallée de l'Adour ou de l'Arros pour ce qui concerne le territoire de la CCAM.
- A contrario, la tension foncière sur les coteaux peut être considérée comme normale.



Agriculture // Enjeu : Les risques de conflits d'usages entre agriculture et urbanisation



- Les risques de conflits de voisinages, liés à l'activité agricole qui peut parfois apporter des nuisances (odeurs, bruits...), sont de plus en plus fréquents.
- Cette problématique est d'autant plus forte sur des secteurs péri-urbains où les populations s'installent avec une méconnaissance du fonctionnement de l'activité agricole.
- La carte ci-contre présente les surfaces agricoles (îlots RPG) en contact direct avec des enveloppes aujourd'hui bâties.

Agriculture // Grille AFOM sur l'agriculture de la CCAM

Atouts	Faiblesses
Agriculture structurée • Armature économique du bassin de vie (de la production à transformation IAA) • Niveau de productivité qui rend cette activité compétitive • Surfaces équipées, drainées, irriguées Filières sous SIQO : • Poulet label rouge • IGP canard à foie gras du Sud Ouest • AOP Noir de Bigorre	• Qualités de sol très peu homogènes • Territoire des Hautes-Pyrénées qui connaît le moins d'installation agricole • Tendance forte à l'agrandissement • Tension foncière importante entre agriculteurs • Utilisation moins soutenue des surfaces de coteaux, déprise déjà mesurable
Opportunités	Menaces
• Zones de coteaux représentent des territoires de projet : → Diversification → Accueil → Valorisation de la forêt. • La réorientation des soutiens de la PAC (diversification de l'assolement) maintient une activité agricole sur les coteaux • La profession mesure l'intérêt de procédure ERC collective en agriculture lors de prélèvements de surfaces pour des projets de gravières/carrières • L'équipement photovoltaïque des bâtiments agricoles contribue à l'équilibre économique de la construction de multiples bâtiments : élevage, stockage matériel, ombrières volailles, maraichage	• Cabanisation des terrains agricoles • La définition des différents niveaux de périmètre de captage jusqu'à l'aire d'alimentation sont susceptibles de conditionner réglementairement peu de grandes superficies

Source : Chambre d'agriculture et Citadia suite aux ateliers agricoles/urbanisme menés dans le cadre du projet PLUi

Et le SCoT ?

- PR.30 Réaliser un diagnostic agricole lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme (Cartes communales, PLU ou PLU intercommunaux). Ce diagnostic sera idéalement réalisé à l'échelle intercommunale, il visera à : identifier les sièges et les bâtiments d'exploitation, et notamment ceux soumis à périmètre de réciprocité, recenser les projets éventuels à court terme (nouveaux bâtiments agricoles, diversification, vente à la ferme), analyser succinctement le foncier agricole afin d'assurer la protection des terres de meilleure qualité.
- PR. 32 Instaurer des périmètres tampons entre espaces urbanisés et espaces agricoles.
- PR.33 Permettre le développement de l'agritourisme dans les documents d'urbanisme dès lors qu'ils viennent pérenniser les exploitations et favorisent la réhabilitation du patrimoine.
- PR.34 Permettre le développement de l'agritourisme dans les documents d'urbanisme (cartes communales, PLU/PLUi) dès lors qu'ils viennent pérenniser les exploitations et favorisent la réhabilitation du patrimoine.
- Dans le cas d'un changement de destination d'un bâtiment en zone agricole ou naturelle pour l'implantation d'une activité «économique, l'extension du bâtiment est possible dans la limite de 30 % (surface initiale prise à la date d'approbation du SCoT).

Et le SCoT ?

- PR.31 Les secteurs agricoles majeurs devront être préservés strictement, notamment au travers des documents d'urbanisme (cartes communales, PLU/PLUi). Ces secteurs ont été cartographiés en fonction de leur niveau d'enjeu (cartographie jointe en page suivante et annexée en grand format dans l'atlas). Les espaces à préserver sont de 3 ordres :

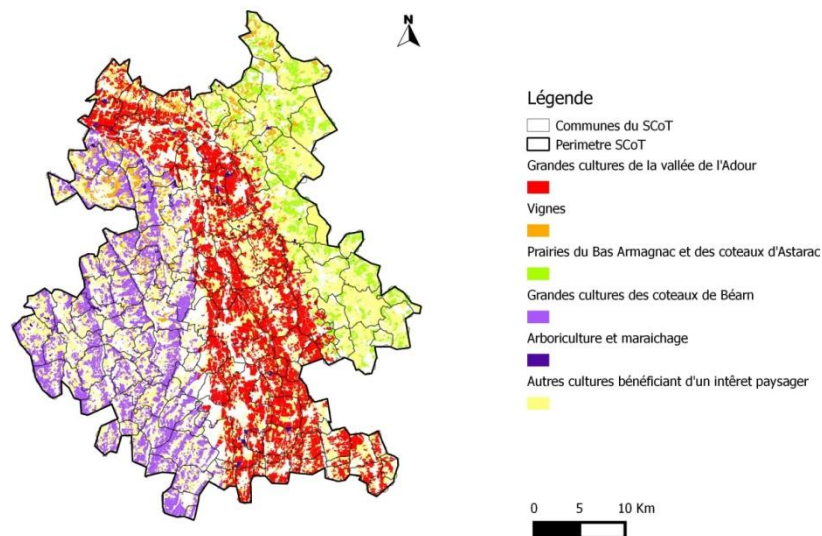
-> Les terres agricoles de la Plaine alluviale de l'Adour et les terres de grandes cultures des coteaux du Béarn, très fertiles. Une bonne gestion de la ressource en eau doit être mise en place sur ces secteurs pour éviter l'épuisement de ces sols très fertiles. Ces terres devront être conservées au maximum pour une valorisation agricole.

-> Les coteaux sablo-argileux viticoles, valorisés par des Appellations d'Origine Contrôlée ainsi que les terres d'arboriculture et de maraîchage qui devront être préservées également.

-> Les coteaux argileux d'élevage comme notamment les prairies du bas Armagnac et des coteaux d'Astarac, peu fertiles et peu valorisés malgré des essais de mécanisation et de changement de filières (bovins laits/ bovins viande) sur lesquelles une stratégie de valorisation pourrait être engagée (biomasse, ...)

- Le SCoT impose de respecter les densités ci-contre dès lors que le projet urbain touche à des espaces à forte valeur agricole, identifiés sur ce schéma :

Répartition des espaces agricoles sur le territoire



	Densité minimale attendue pour les futures zones résidentielles en extension dans les espaces agricoles	Emplois minimum attendus/ha en ZAE (extension dans l'espace agricole)
Grandes cultures de la vallée de l'Adour	10 logts/ha	30 emplois/ha
Grandes cultures des coteaux du Béarn		
Vignes	8 logts /ha	20 emplois/ha
Arboriculture et maraîchage		
Prairies du bas Armagnac et des coteaux d'Astarac	6 logts/ha	10 emplois/ha
Autres cultures bénéficiant d'un intérêt paysager		

Agriculture // Les enjeux

Atouts

Agriculture structurée

- Armature économique du bassin de vie (de la production à transformation IAA)
- Niveau de productivité qui rend cette activité compétitive
- Surfaces équipées, drainées, irriguées

Filières sous SIQO :

- Poulet label rouge
- IGP canard à foie gras du Sud Ouest
- AOP Noir de Bigorre

Points de vigilance

- Qualités de sol très peu homogènes
- Territoire des Hautes-Pyrénées qui connaît le moins d'installation agricole
- Tendance forte à l'agrandissement
- Tension foncière importante entre agriculteurs
- Utilisation moins soutenue des surfaces de coteaux, déprise déjà mesurable

Enjeux :

Des zones de coteaux qui représentent des territoires de projet : Diversification, Accueil, Valorisation de la forêt pays.

Le maintien d'une activité agricole sur les coteaux porté par la réorientation des soutiens de la PAC (diversification de l'assolement).

Permettre l'équipement photovoltaïque des bâtiments agricoles qui peut contribuer à l'équilibre économique de la construction de multiples bâtiments : élevage, stockage matériel, ombrières volailles, maraîchage

Porter une attention au phénomène de cabanisation des terrains agricoles

L'utilisation des changements de destination des anciens corps de ferme ne doit pas aller à l'encontre de la pérennité ou du développement des exploitations agricoles.

Le développement de la production à forte valeur ajoutée (maraîchage, vigne) et la transformation agroalimentaire

La conciliation « agriculture et environnement » pour créer un contexte favorable à une évolution vers de nouvelles pratiques



CHAPITRE 2

Analyse foncière

Analyse foncière // DEFINITION DES ESPACES BÂTIS

Construire et délimiter les enveloppes bâties :

L'enveloppe bâtie permet de délimiter les espaces bâtis d'un territoire.

C'est un élément de diagnostic permettant de déterminer la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis ; mais elle sert également à l'analyse de la **consommation de l'espace sur les 10 dernières années**.

Attention : l'enveloppe bâtie délimite toute surface construite ou artificialisée, dans les faits. Cette tâche est indépendante de l'enveloppe urbaine du zonage des documents d'urbanisme (CC/POS/PLU/PLUi). Elle est dessinée à partir de critères retenus permettant de définir la notion d'espaces bâtis

1-Méthode dilatation/érosion

Pour obtenir une première enveloppe bâtie, la méthode de dilatation/érosion consiste à appliquer deux tampons :

- Un premier tampon positif de 50 mètres de rayon **autour de chaque bâti** ;
- Un second tampon cette fois négatif de -30 mètres autour des bâtiments

Cette méthode permet d'obtenir une meilleure précision quant à la réalité urbaine.



Analyse foncière // DEFINITION DES ESPACES BÂTIS

Construire et délimiter les enveloppes bâties :

2- Analyse du Coefficient d'Emprise au sol > Rapport entre le tampon de l'enveloppe initialement dessinée et le parcellaire

Afin de prendre en compte la réalité des « espaces artificialisés » :

- **1^{er} cas** : Quand l'emprise de l'enveloppe bâtie est supérieure à 50% de la superficie de la parcelle bâtie, la limite de l'enveloppe des espaces bâtie est collée au parcellaire

- **2^{ème} cas** : Quand l'emprise de l'enveloppe bâtie est inférieure à 50% de la superficie de la parcelle bâtie, la limite de l'enveloppe des espaces bâtis est dessinée à partir d'un tampon de 30m autour des bâtiments



Analyse foncière // DEFINITION DES ESPACES BÂTIS

Construire et délimiter les enveloppes bâties :

A la suite de ces deux étapes, nous obtenons donc une tache bâtie précise, qui découle d'une sélection à la parcelle mais aussi par tampon.

Afin d'affiner le traitement SIG et être encore au plus près de la réalité, il sera recommandé d'introduire différents critères :

- Critère de superficie
- Critère d'occupation réelle





2.1

Analyse de la morphologie urbaine

Analyse de la morphologie urbaine //

Explication de la méthode :

Une **analyse spatialisée** des caractéristiques du tissu bâti a été réalisée en prenant en compte les catégories suivantes :

Le bâti historique

Avant les années 50

- Les centres bourgs et centres-villes historiques
- Les hameaux traditionnels
- Le bâti historique (anciennement isolé et faubourg)
- Le bâti isolé

L'habitat contemporain & récent

Postérieur aux années 50

- L'habitat individuel organisé
- L'habitat individuel diffus et/ou linéaire peu dense

Le bâti lié à des occupations spécifiques

- Les activités industrielles, artisanales et bâtiment de stockage
- Les commerces & services (hors centres)
- Les secteurs de loisirs/sport/activités de plein air
- Les équipements (mairies, écoles, ...)
- Les campings / hébergements touristiques de plein air
- Les ruines, château d'eau, etc.

La définition des **enveloppes urbaines** fait suite au travail de la morphologie urbaine sur chacune des communes du territoire

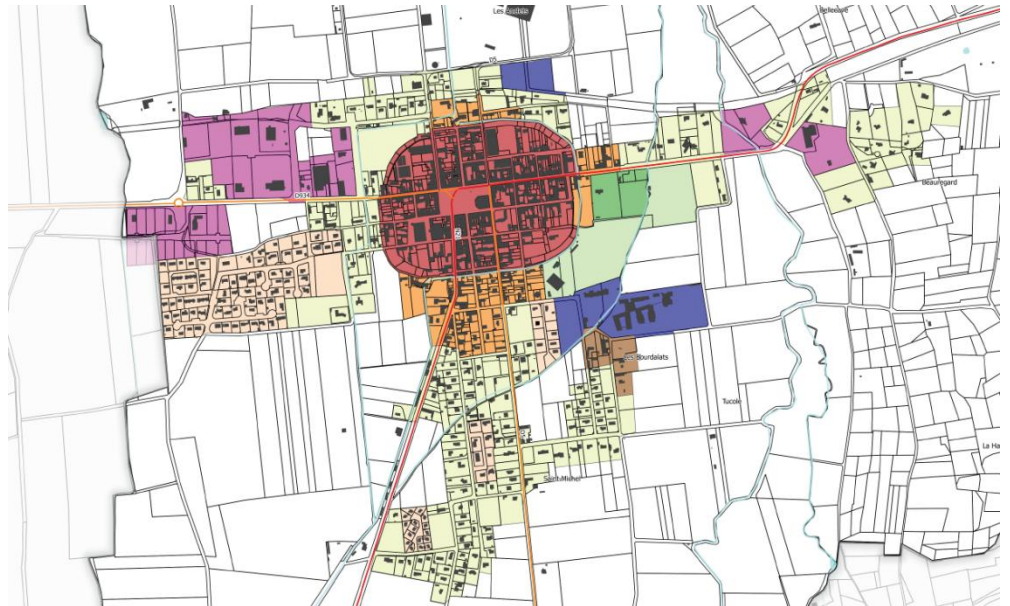
Analyse de la morphologie urbaine //

Analyse spatialisée :

Exemple de Rabastens-de-Bigorre

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc



-> Cf. atlas communal de l'analyse de la morphologie urbaine en annexe du rapport de présentation

Analyse de la morphologie urbaine //

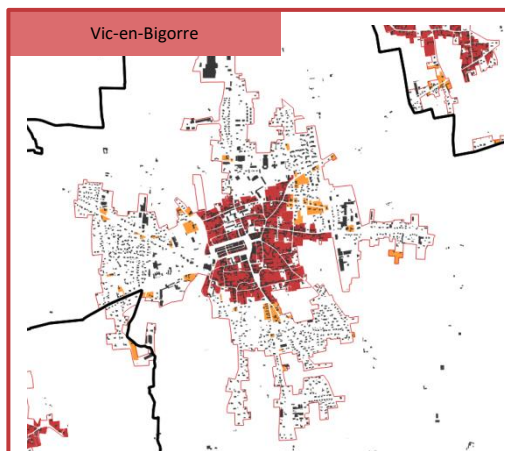
Caractéristiques de chacune des typologies observées :

Les centres bourgs, hameaux historiques, faubourgs et habitat ancien dans la limite urbaine

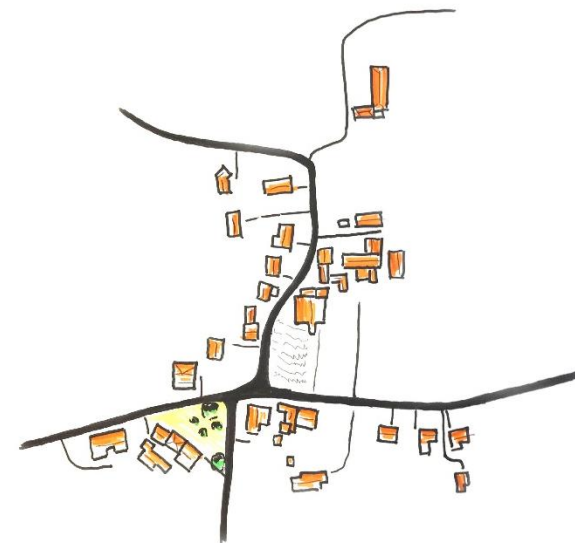
L'architecture et les formes urbaines des noyaux historiques sont très hétérogènes sur le territoire :

- Dans la vallée de l'Adour, les villages sont agglomérés, organisés autour des axes de circulations (implantation sur la rue par le pignon ou la façade arrière). La vallée a toujours été une plaine propice aux cultures. On donne donc la priorité de l'Adour aux terres agricoles et l'on regroupe les habitations en village pour perdre le moins de place possible.
- Dans les coteaux et petites vallées, les villages ont un habitat très dispersé, couvrant l'ensemble de la superficie de la commune. Dans les coteaux règnent la polyculture et l'élevage, qui forment un paysage de bocage. Chacun installe son habitation au plus près de sa terre, d'où un habitat dispersé.

Le bâti traditionnel est composé de plusieurs éléments : maison d'habitation, granges, chais, etc. Il est organisé le plus souvent autour d'une cour. Les matériaux traditionnels utilisés sont relativement nombreux : pisé, maçonnerie de galets, bois, etc. De nombreux bâtiments ont une composition architecturale riche (ornementation, utilisation de plusieurs matériaux, etc.). (source : CAUE 65 – Atlas des paysages des Hautes Pyrénées – 2015)



Organisation bâtie agglomérée

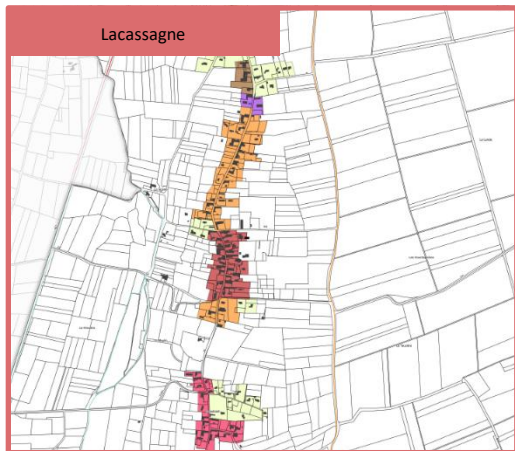


Réalisation : S.SEILHAN, CITADIA Conseil

Analyse de la morphologie urbaine //

Caractéristiques de chacune des typologies observées :

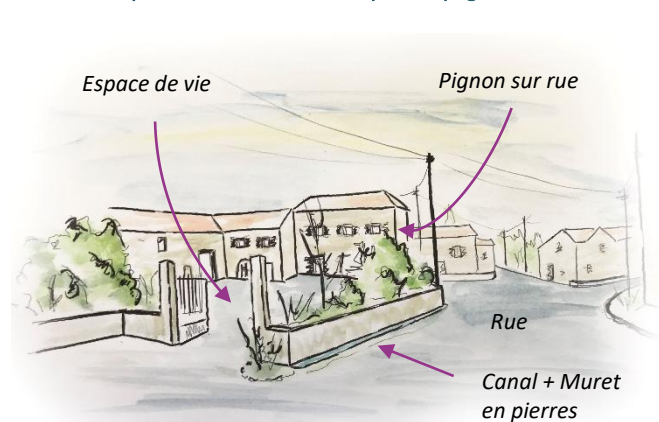
Les centres bourgs, hameaux historiques, faubourgs et habitat ancien dans la limite urbaine



Organisation bâtie autour des axes de communication



Implantation sur la rue par le pignon



Réalisation : S.SEILHAN, CITADIA Conseil

Analyse de la morphologie urbaine //

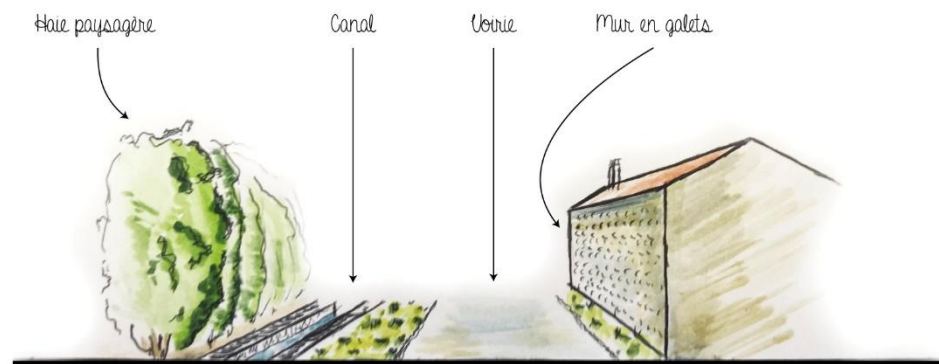
Caractéristiques de chacune des typologies observées :

Les centres bourgs, hameaux historiques, faubourgs et habitat ancien dans la limite urbaine

Organisation bâtie dispersée



Lien étroit avec les canaux



Réalisation : S.SEILHAN, CITADIA Conseil

Analyse de la morphologie urbaine //

Caractéristiques de chacune des typologies observées :

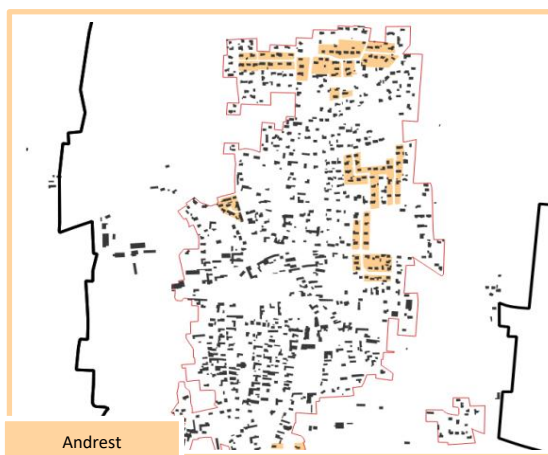
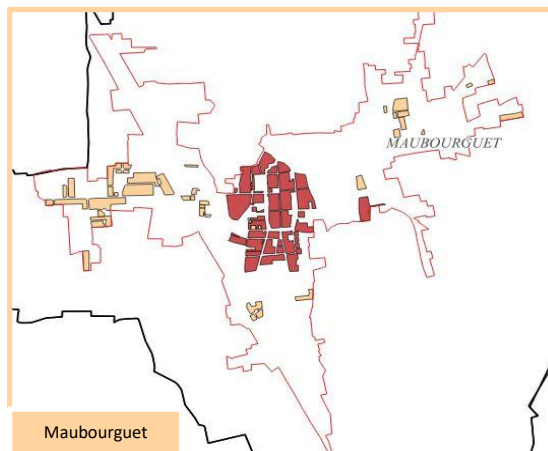
L'habitat individuel organisé et les collectifs

Cette forme d'urbanisation s'est faite essentiellement sous forme de lotissements (Maubourguet, Madiran, Castelnau-Rivière-Basse, Vic-en-Bigorre, Andrest, etc.)

L'habitat s'est construit sur des parcelles plus petites que les extensions diffuses et linéaires. Cette urbanisation récente est de type pavillonnaire à caractère résidentiel, de type RDC ou R+1, avec une implantation majoritairement en retrait des voies, emprises publiques et limites séparatives.

Pour les lotissements récents, on note cependant une volonté de mieux s'intégrer avec le tissu existant avec l'implantation d'un pignon sur rue (ex : lotissement sur Castelnau-Rivière-Basse).

On observe également sur ces secteurs la présence de quelques collectifs sur les communes de Vic-en-Bigorre, Maubourguet et Castelnau-Rivière-Basse. L'habitat organisé adopte une morphologie relativement simple : création d'une voie nouvelle (espace public) desservant chaque habitation. Ces dessertes sont le plus souvent en impasse.



Lotissement
Andrest



Maubourguet
Lotissement récent



Vic-en-Bigorre
Collectifs

Analyse de la morphologie urbaine //

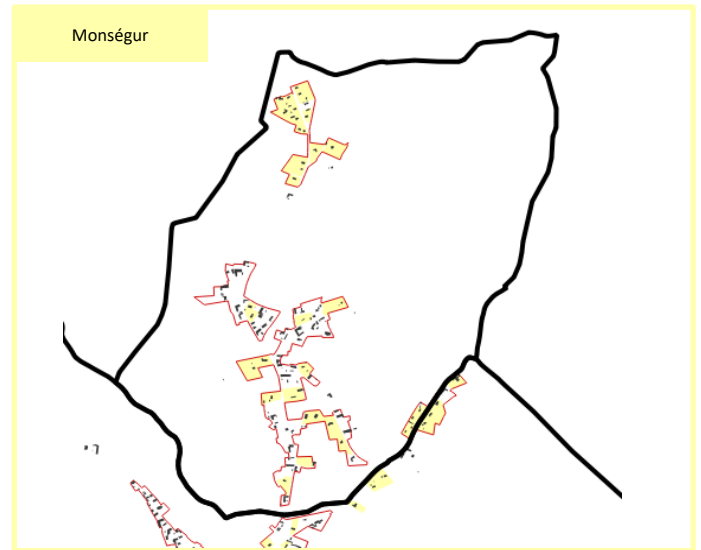
Caractéristiques de chacune des typologies observées :

L'habitat individuel diffus et/ou linéaire peu dense

Cette forme de bâti occupe une large partie du territoire. Cette urbanisation s'est produite au coup par coup au gré des opportunités foncières et s'est parfois poursuivie en seconde épaisseur, suite à des divisions foncières.

La morphologie de ce type d'habitat est relativement simple :

- Constructions le long d'un axe de circulation
- Parcelles de très grande taille
- Constructions en retrait de la voie, souvent en milieu de la parcelle, en RDC ou R+1
- Architecture banale et relativement homogène pour les constructions datant du temps des années 1970-1980 mais plus hétérogènes pour les constructions récentes.



Analyse de la morphologie urbaine //

Caractéristiques de chacune des typologies observées :

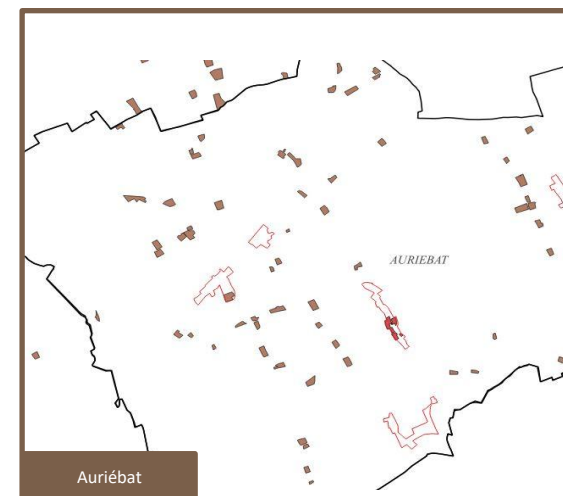
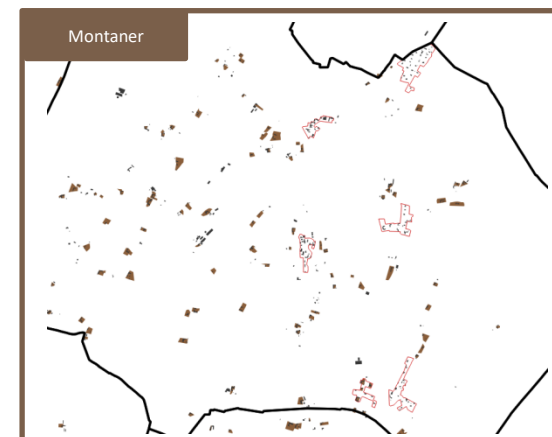
Le bâti isolé

On observe de fortes disparités entre les communes : la densité d'habitat ancien est moins importante sur les paysages de grandes cultures. L'implantation des bâtiments se fait soit à l'écart des routes principales soit en pignon sur rue, de manière similaire aux bourgs.

Le bâti ancien se retrouve dans deux configurations urbaines aujourd'hui :

- Rattrapé par l'urbanisation récente, le bâti ancien se retrouve entouré de résidences plus récentes de type « pavillons ».
- Un bâti ancien et agricole en campagne toujours isolé

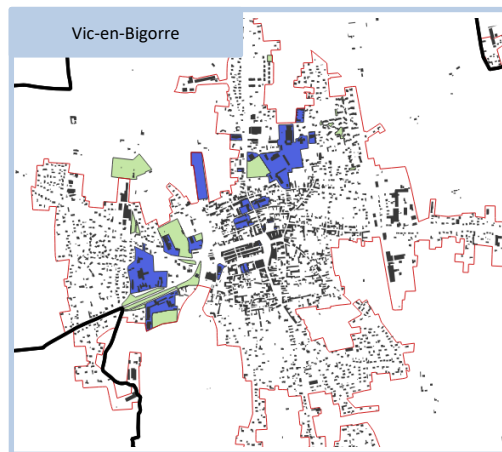
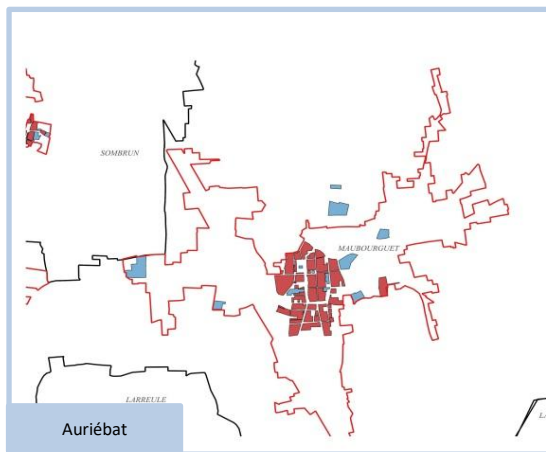
Les bâtiments anciens présentent un fort contraste : certains sont dans un mauvais état alors que d'autres ont fait l'objet d'une rénovation.



Analyse de la morphologie urbaine //

Caractéristiques de chacune des typologies observées :

Les équipements et les espaces publics



La Communauté de Communes possède un nombre relativement important d'équipements, tant scolaires, culturels que sportifs qui se répartissent sur l'ensemble du territoire, notamment sur Maubourguet, Rabastens-de-Bigorre et Vic-en-Bigorre.

La date de construction de ces bâtiments est variable et pose donc, outre l'entretien des bâtiments, la problématique de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. L'architecture de ces bâtiments est hétérogène allant du traditionnel au contemporain. Elle varie en fonction de l'usage et du tissu dans lequel elle s'inscrit.

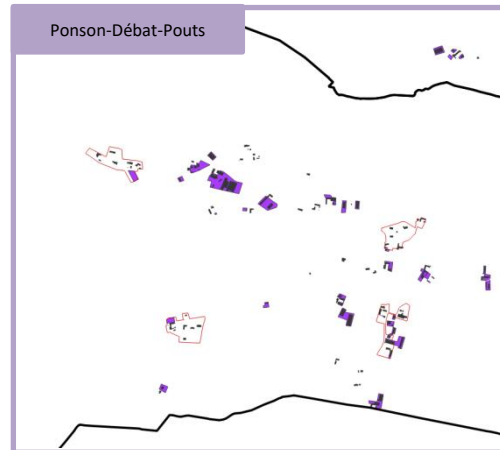
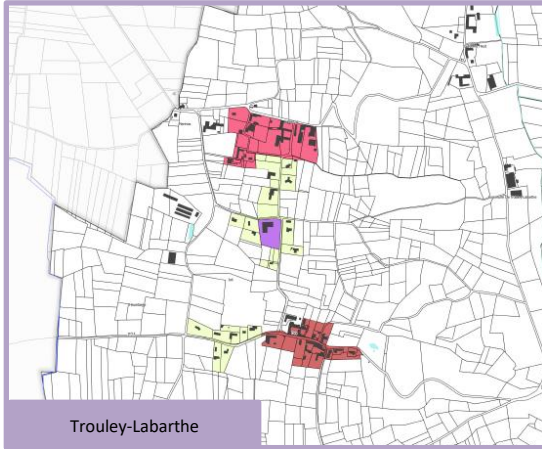
En revanche, on dénombre peu de parcs et les espaces publics sont relativement peu végétalisés.



Analyse de la morphologie urbaine //

Caractéristiques de chacune des typologies observées :

Les activités industrielles, artisanales et agricoles



La commune possède de nombreuses entreprises réparties sur des zones d'activités ou de façon isolée. On observe également de nombreux bâtiments agricoles sur l'ensemble du territoire. L'architecture des bâtiments est hétérogène de par les usages propres à chaque activité. Elle reste cependant essentiellement métallique. Les volumes des constructions sont parfois imposants et ont un impact visuel relativement important sur les entrées de villes et sur paysages du territoire.



2.2

Analyse de la consommation d'espace

Analyse de la consommation d'espaces//

Selon le Code de l'Urbanisme :

Article L151-4

Le rapport de présentation :

- **Analyse la consommation d'espaces** naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme ;
- **Expose les dispositions qui favorisent la limitation de la consommation** des espaces naturels, agricoles ou forestiers ;
- **Justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain** compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.

Article L151-5

Le projet d'aménagement et de développement durables :

- **Définit les orientations générales des politiques de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ;**
- **Fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.**

Méthodologie employée :

L'analyse de la consommation d'espace est menée :

- Par analyse photoaérienne
- Par vérification sur le terrain
- Et selon plusieurs critères :
 - la destination des espaces consommés : habitat, activités économiques, équipements ...
 - l'occupation d'origine des espaces consommés : agricole, naturel, jardins ...

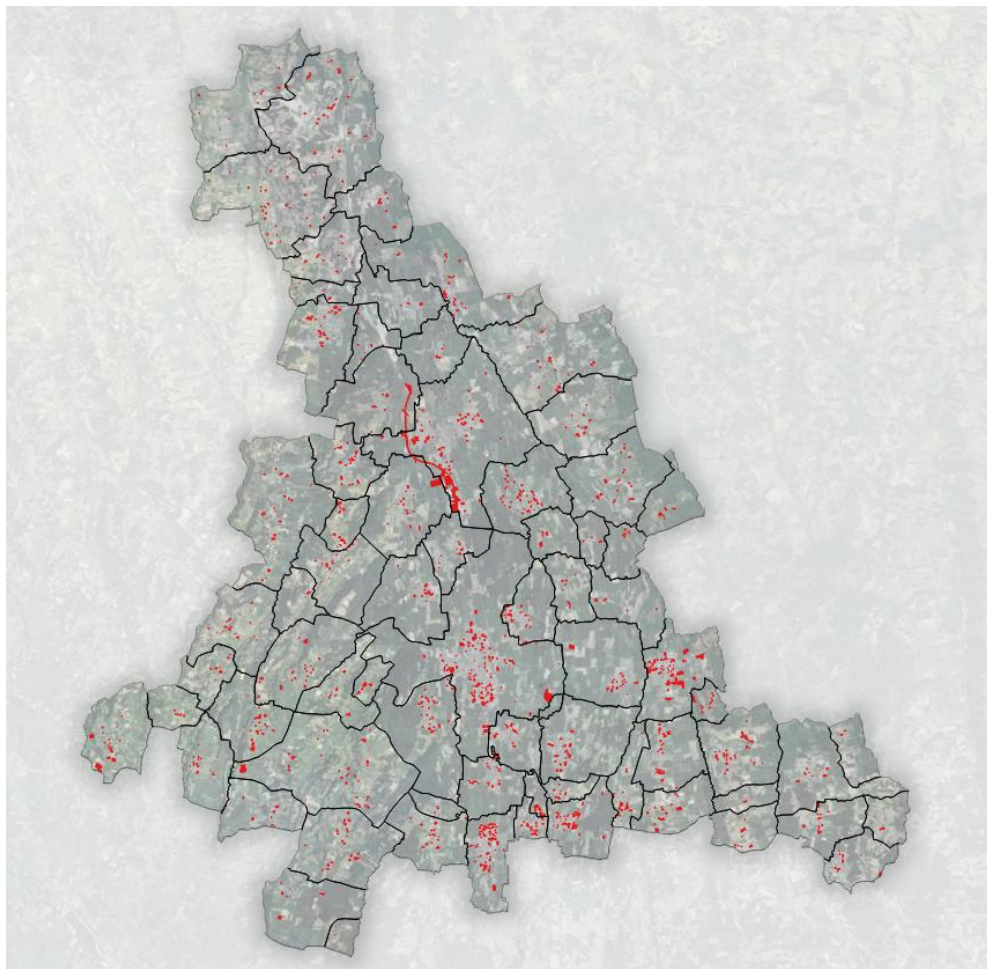
Catégories

Habitat
Bâtiment agricole ou industriel
Bâtiment commercial ou de service
Equipement
Camping
Ruines, château d'eau, etc

Analyse de la consommation d'espaces//

Surfaces consommées :

Entre 2001 et 2019, 530 hectares ont été consommés sur le territoire, soit en moyenne près de 30 hectares chaque année.

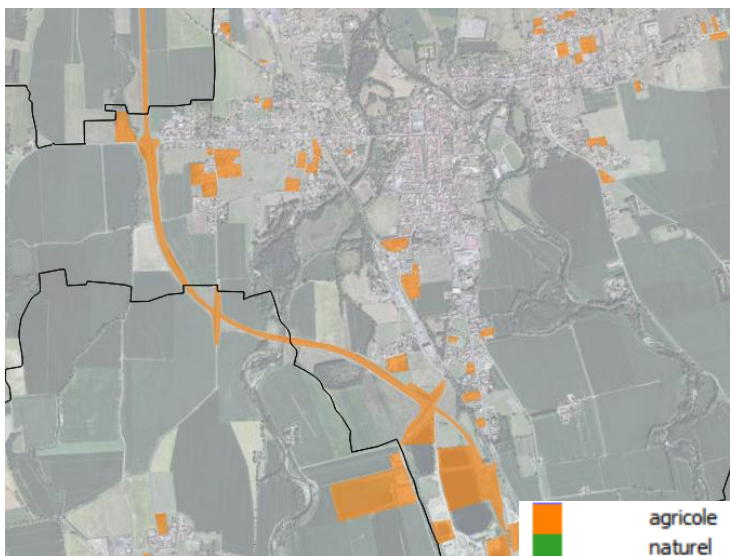


Commune	Total (en ha)
Andrest	19,28
Ansost	1,02
Artagnan	7,24
Auriébat	7,03
Barbachen	1,67
Bazillac	8,16
Bentayou-Sérée	3,18
Bouilh-Devant	1,01
Buzon	2,85
Caixon	5,03
Camalès	5,37
Casteide-Doat	5,33
Castelnau-Rivière-Basse	9,64
Castéra-Loubix	1,00
Caussade-Rivière	1,34
Escaunets	3,61
Escondeaux	6,65
Estirac	1,69
Gensac	2,76
Hagedet	0,99
Héres	2,69
Labatut	4,05
Labatut-Rivière	8,06
Lacassagne	8,43
Lafitole	10,99
Lahitte-Toupière	7,71
Lamayou	10,08
Laméac	4,48
Larreule	15,68
Lascazères	9,07
Lescurry	5,18
Liac	1,95
Madiran	7,50
Mansan	0,66

Commune	Total (en ha)
Marsac	5,78
Maubourguet	63,17
Maure	2,89
Mingot	3,88
Monfaucon	6,94
Monségur	6,69
Montaner	15,76
Moumoulous	0,63
Nouilhan	3,64
Oroix	3,35
Peyrun	3,93
Pintac	0,04
Ponson-Debat-Pouts	3,49
Pontiacq-Viellepinte	9,82
Pujo	7,76
Rabastens-de-Bigorre	31,49
Saint-Lanne	2,13
Saint-Lézer	10,73
Saint-Sever-de-Rustan	2,90
Sanous	3,77
Sarriac-Bigorre	7,45
Sauveterre	4,59
Sedze-Maubecq	12,68
Siarrouy	5,59
Sombrun	12,20
Soublecause	3,04
Ségalas	2,18
Sénac	10,11
Talazac	1,26
Tarasteix	8,63
Tostat	13,56
Trouley-Labarthe	3,81
Ugnouas	2,05
Vic-en-Bigorre	50,24
Vidouze	6,58
Villefranque	1,42
Villenave-près-Béarn	1,46
Villenave-près-Marsac	4,91

Analyse de la consommation d'espaces//

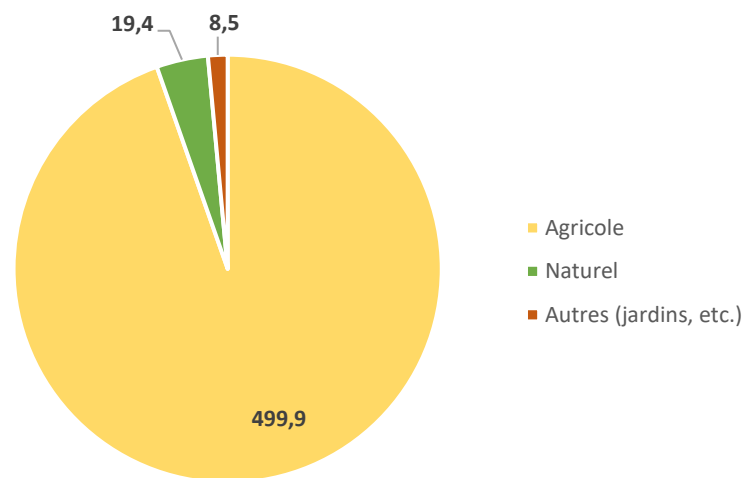
Origines des espaces consommés :



Origine des surfaces consommées entre 2001 et 2019		
Origine	ha	%
Agricole	499,99	94,71%
Naturel	19,44	3,68%
Autres (jardins, etc.)	8,49	1,61%
TOTAL	527,92	100%

Près de 95 % des espaces consommés ont été ponctionnés à l'agriculture contre près de 4 % à des espaces naturels.

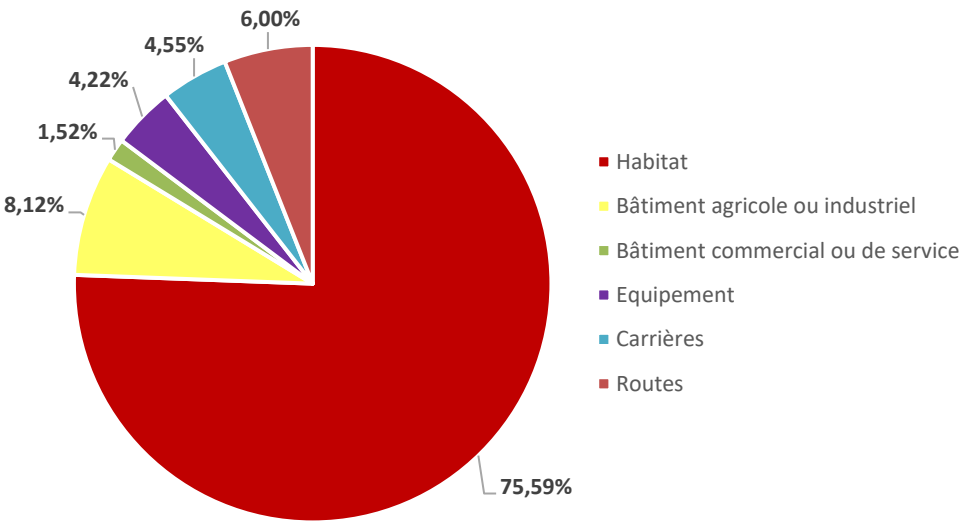
Origine des espaces consommés entre 2001 et 2019 (en %)



Analyse de la consommation d'espaces //

Vocation des espaces consommés :

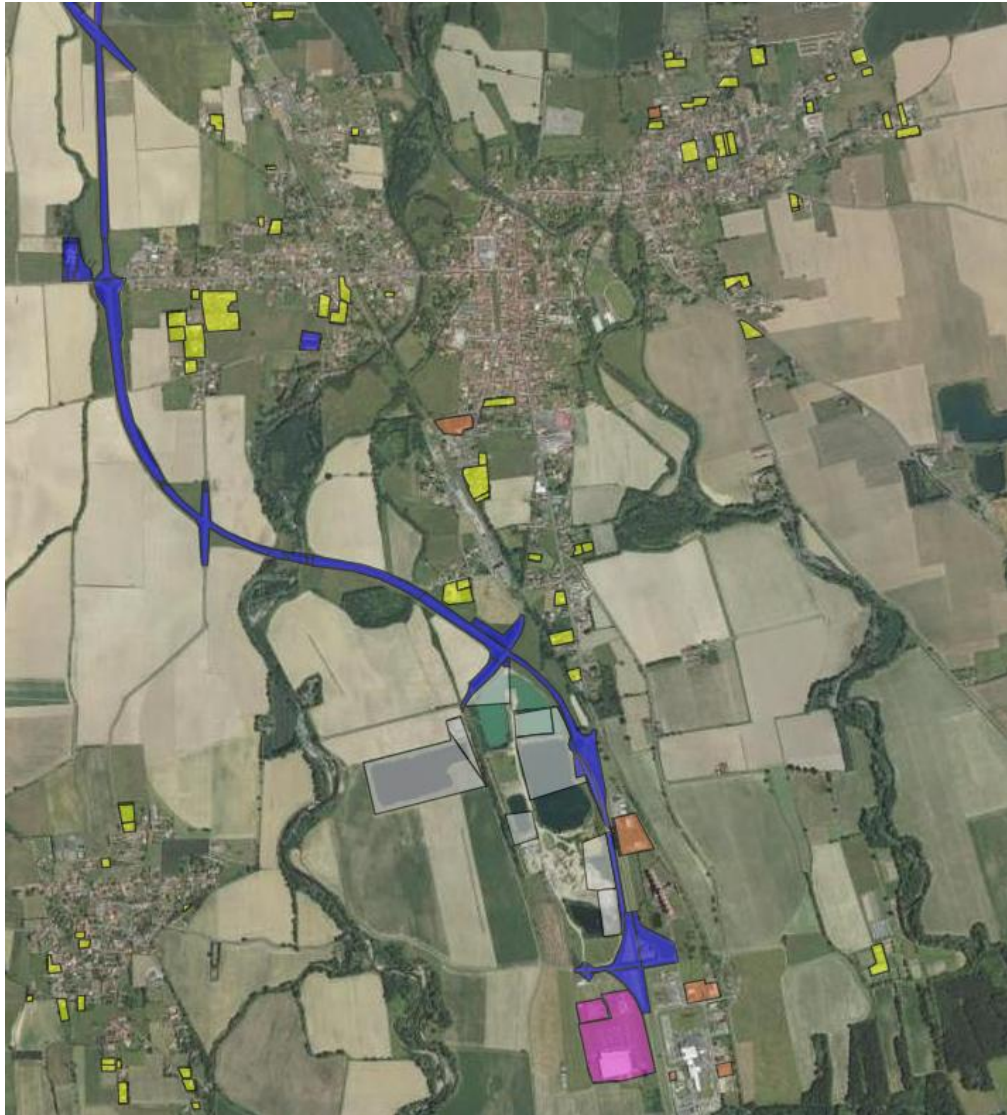
- o Avec environ 423 hectares, l'habitat représente la vocation la plus consommatrice d'espaces (79,7% des espaces consommés). Plus de la moitié des espaces consommés l'ont été à des fins d'habitat. Avec près de 336 ha consommés, le tissu urbain diffus représente à lui seul 66,5 % des espaces artificialisés.
- o L'activité économique et de service représente quant à elle seulement 12,32 hectares consommés, soit 2,3% des espaces artificialisés.



Surface consommées entre 2001 et 2019 par destination (en ha et %)		
Habitat	423,81	79,67%
Bâtiment agricole ou industriel	20,69	3,89%
Bâtiment commercial ou de service	12,32	2,32%
Equipement	42,38	7,97%
Carrières	32,73	6,15%
TOTAL	531,93	100%

Analyse de la consommation d'espaces//

Vocation des espaces consommés :



-> Cf. atlas communal de l'analyse de la consommation d'espace en annexe du rapport de présentation

- Habitat
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement
- Carrière, ruines, château d'eau, etc

Analyse de la consommation d'espaces//

Complément de l'analyse entre l'arrêt et l'approbation du PLUi :

Depuis l'arrêt du projet du PLUi qui s'est tenu le 17 décembre 2019, un supplément de **43,03 hectares** ont été **consommés** sur le territoire, soit en moyenne près de 21,50 hectares chaque année.

	avant arrêt	Depuis l'arrêt et jusqu'à l'approbation
Andrest	19,28	19,88
Ansost	1,02	1,16
Artagnan	7,24	7,24
Auriébat	7,03	7,03
Barbachen	1,67	1,67
Bazillac	8,16	8,16
Bentayou-Sérée	3,18	3,18
Bouilh-Devant	1,01	1,01
Buzon	2,85	2,85
Caixon	5,03	5,03
Camalès	5,37	5,37
Casteide-Doat	5,33	5,33
Castelnau-Rivière-Basse	9,64	9,64
Castéra-Loubix	1	1
Caussade-Rivière	1,34	1,34
Escaunets	3,61	3,61
Escondeaux	6,65	6,65
Estirac	1,69	1,79
Gensac	2,76	3,17
Hagedet	0,99	0,99
Héres	2,69	2,69
Labatut	4,05	4,05
Labatut-Rivière	8,06	8,06
Lacassagne	8,43	8,43
Lafitole	10,99	11,1
Lahitte-Toupière	7,71	7,71
Lamayou	10,08	10,08
Laméac	4,48	4,75
Larreule	15,68	15,81
Lascazères	9,07	9,07
Lescurry	5,18	5,18
Liac	1,95	2,1
Madiran	7,5	7,5
Mansan	0,66	0,66
Marsac	5,78	5,78
Maubourguet	63,17	63,45
Maure	2,89	2,89
Mingot	3,88	3,88
Monfaucon	6,94	6,94

	avant arrêt	Depuis l'arrêt et jusqu'à l'approbation
Monségur	6,69	6,69
Montaner	15,76	15,76
Moumoulous	0,63	0,63
Nouilhan	3,64	3,64
Oroix	3,35	3,35
Peyrun	3,93	3,93
Pintac	0,04	0,04
Ponson-Debat-Pouts	3,49	3,49
Pontiacq-Viellepinte	9,82	9,82
Pujo	7,76	8,28
Rabastens-de-Bigorre	31,49	31,64
Saint-Lanne	2,13	2,13
Saint-Lézer	10,73	10,73
Saint-Sever-de-Rustan	2,9	2,9
Sanous	3,77	3,77
Sarriac-Bigorre	7,45	7,52
Sauveterre	4,59	4,59
Sedze-Maubecq	12,68	12,68
Siarrouy	5,59	5,63
Sombrun	12,2	12,2
Soublecause	3,04	3,04
Ségallas	2,18	2,18
Sénac	10,11	10,11
Talazac	1,26	1,26
Tarasteix	8,63	8,63
Tostat	13,56	13,56
Trouley-Labarthe	3,81	3,81
Ugnouas	2,05	2,05
Vic-en-Bigorre	50,24	51,14
Vidouze	6,58	6,83
Villefranque	1,42	1,42
Villenave-près-Béarn	1,46	1,46
Villenave-près-Marsac	4,91	5,07
TOTAL	531,93	43,03



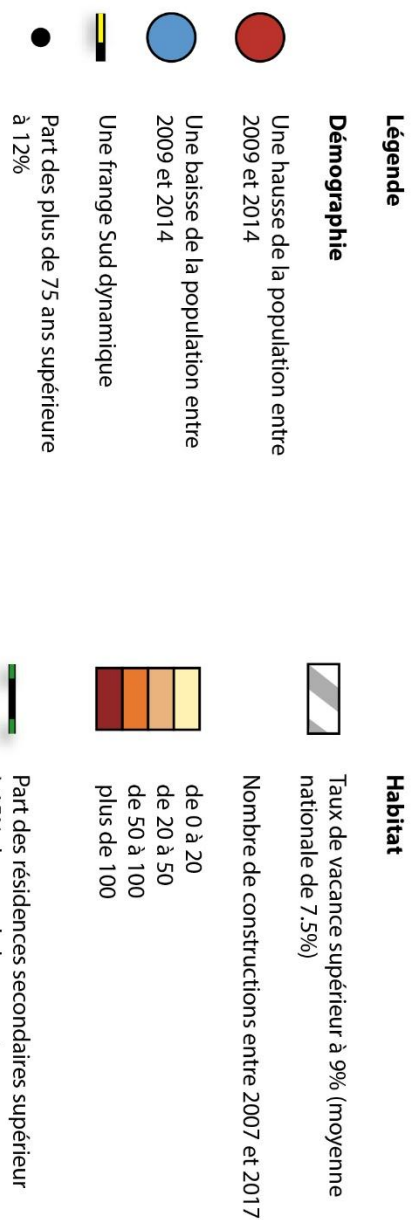
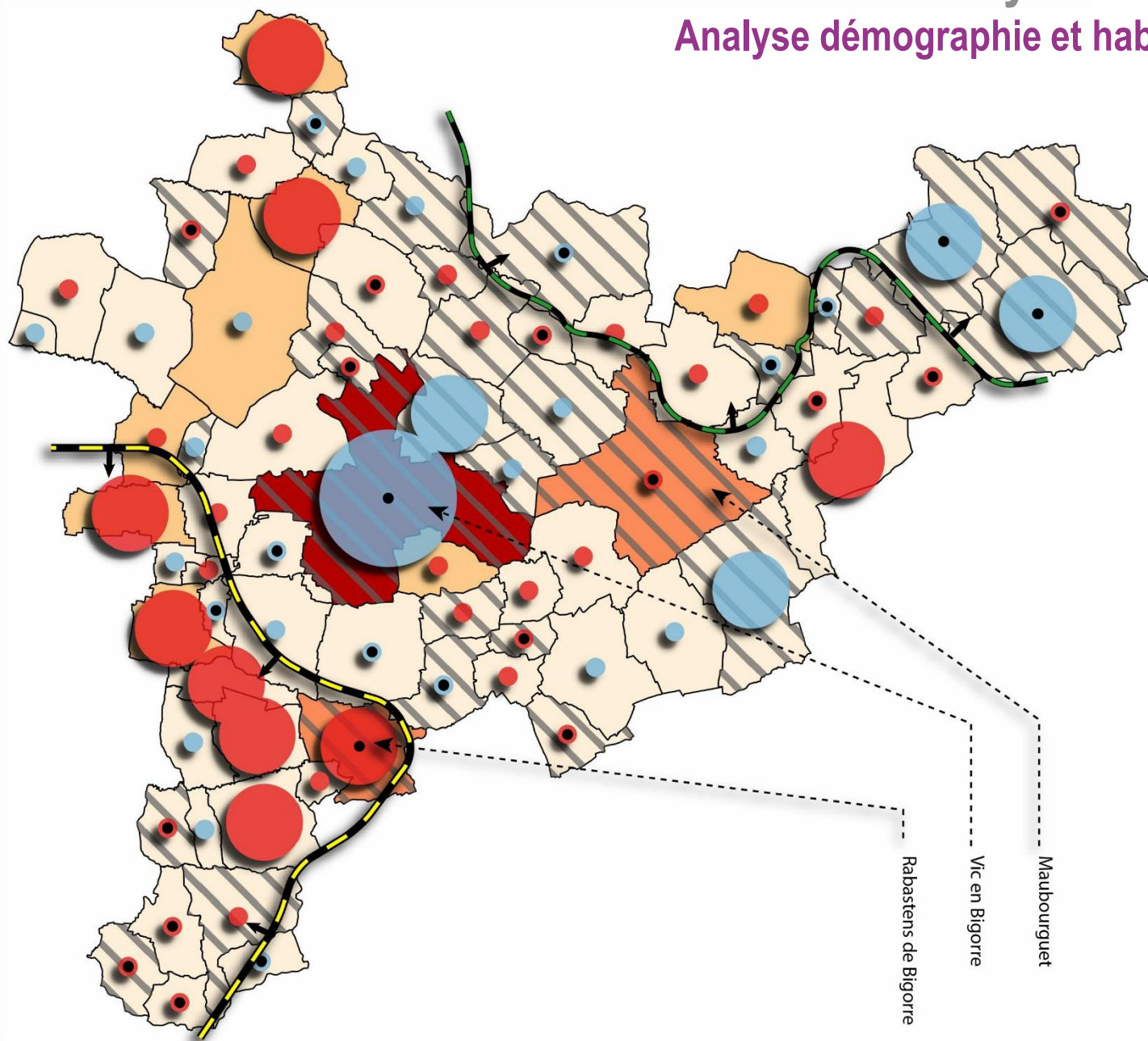
Plan Local
d'Urbanisme
Intercommunal

PLUi

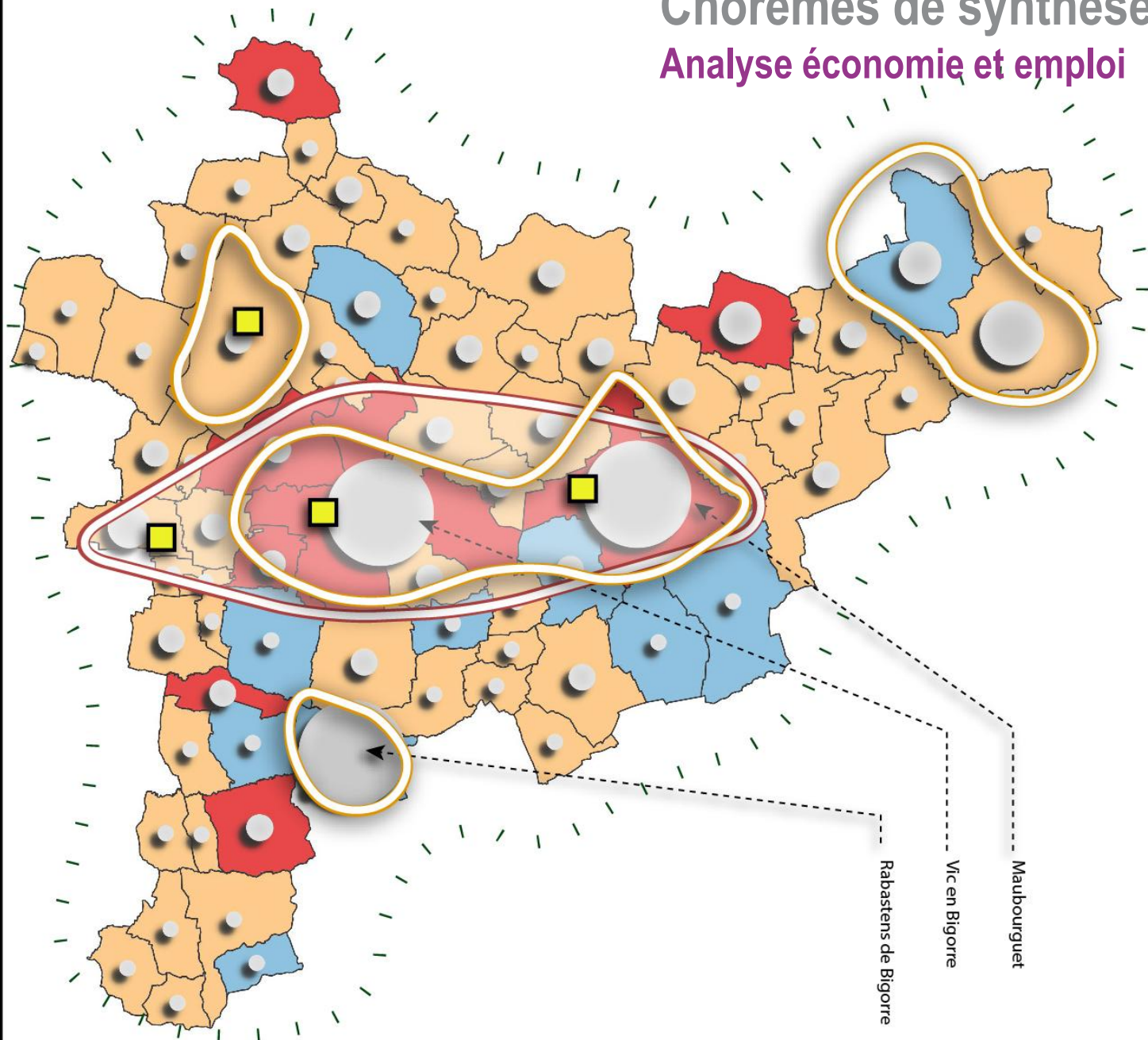
Adour

Madiran

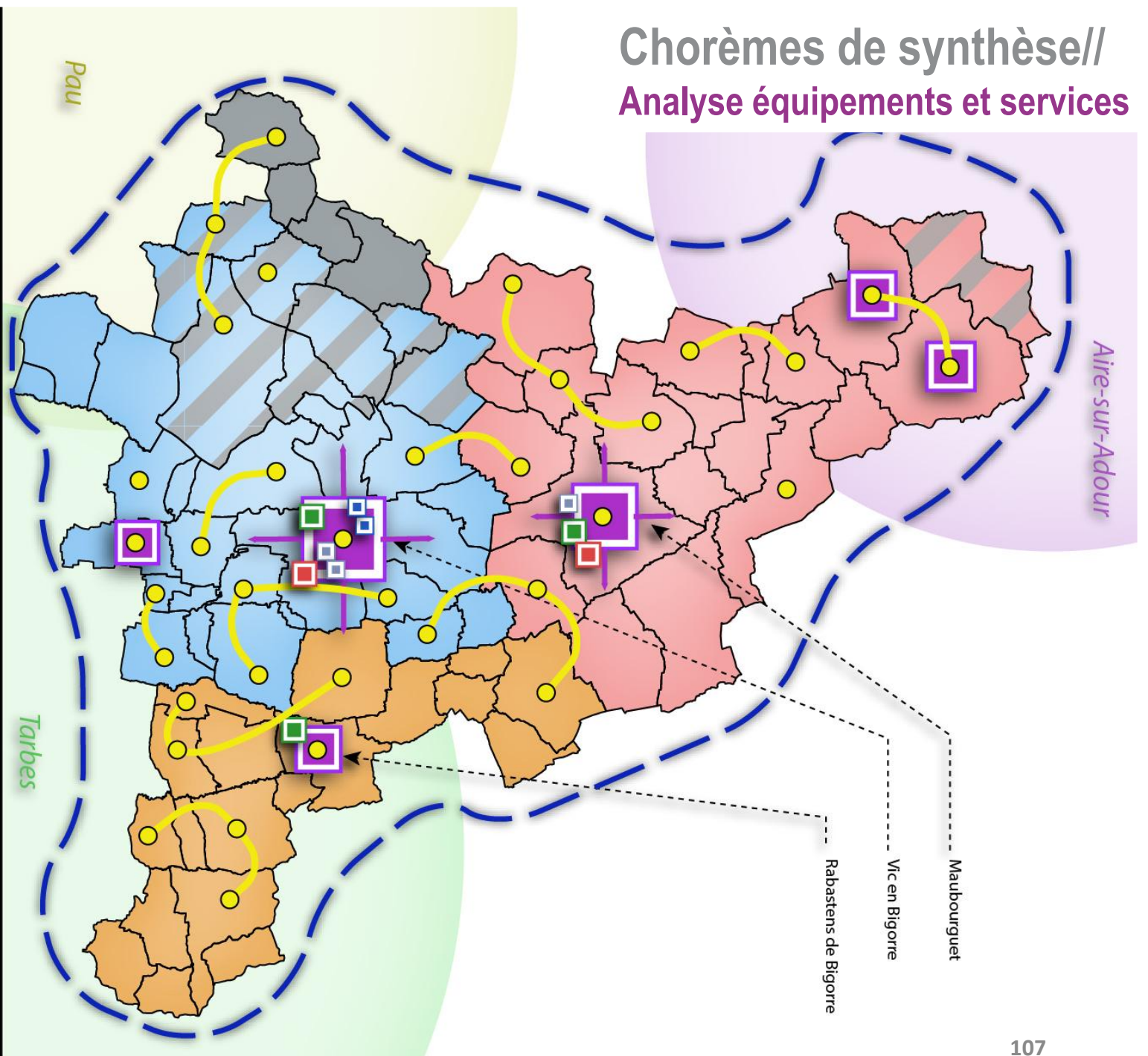
Chorèmes de synthèse// Analyse démographie et habitat



Chorèmes de synthèse// Analyse économie et emploi

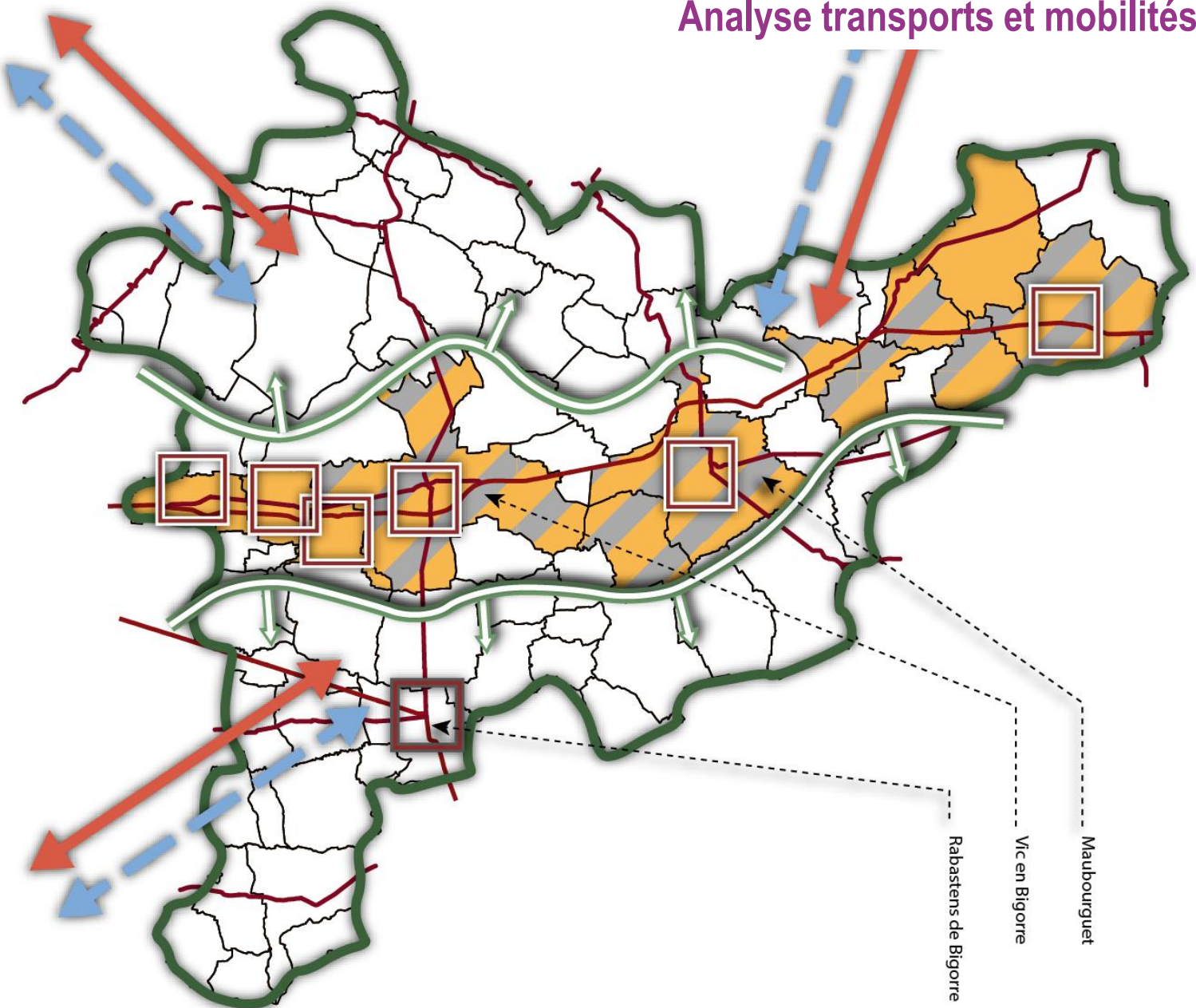


Chorèmes de synthèse// Analyse équipements et services



Chorèmes de synthèse//

Analyse transports et mobilités



Légende

Un réseau routier satisfaisant

Une desserte locale et régionale structurante

Une proximité des axes nationaux (A65 et A64)

Contournement et sécurisations des centres-bourgs sur les axes majeurs et projets de contournement

Un renforcement nécessaire de l'offre de mobilités alternatives au véhicule individuel à l'échelle du territoire en lien avec les communes rurales

Une offre de transport en commun minimaliste

Un sillon Nord-Sud desservies par 2 lignes de bus
Ligne 940 Tarbes-Mont de Marsan assurée par la SNCF

Ligne 4 Madiran-Tarbes assurée par le Conseil départemental (65)

Une absence de connexion ferroviaire vers les pôles majeurs (Tarbes et Pau) malgré la présence des infrastructures.